

Site B24 : «MARAIS DES AGUSAS, MONTAGNES DE LA SERRE ET D'UZEGE » (07)

FR 820 1668

ANNEXE 8 : FICHES ESPECES



Structure animatrice : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Cèze

Réalisation du DOCOB : NATURALIA Environnement

Rédaction des fiches espèces : Fiona BASTELICA, Guillaume AUBIN, Sylvain FADDA, Eric DURAND –
Naturalia Environnement ; Olivier CAGAN – Maison Régionale de l'Eau

Version : Vdef

Date : 12 février 2014

SOMMAIRE

FLORE

Scille d'Italie	4
Globulaire vulgaire.....	4
Ephedre douteux	5
Sainfoin bas d'Europe	5
Œillet du Roussillon	6
Corbeille d'argent à gros fruits	6
Gratiolle officinale	7
Pivoine à petits fruits	7
Renoncule à feuilles d'Ophioglosse	8
Orchis d'Occitanie	8
Silène des forêts	9
Flûteau fausse-renoncule	9
Petite-centaurée à petites fleurs	10
Oenanthe à feuilles de Silaüs.....	10
Lepture cylindrique.....	11
Jonc aplati	11
Peucédan officinal	12

CHIROPTERES

Petit rhinolophe	13
Grand rhinolophe.....	17
Rhinolophe euryale.....	21
Minioptère de Schreibers	25
Barbastelle d'Europe	29
Murin à oreilles échancrées.....	33
Grand murin.....	37
Petit murin	41
Pipistrelle de Nathusius	45
Molosse de Cestoni.....	45
Noctule commune	46
Grande noctule	46
Vespère de Savi.....	47
Murin de Daubenton	47
Pipistrelle commune	48
Pipistrelle pygmée	48
Pipistrelle de Kuhl	49

MAMMIFERES

Castor d'Europe	50
Loutre d'Europe	56
Genette commune.....	61

AMPHIBIENS

Pélodyte ponctué.....	62
Crapaud calamite	62
Rainette méridionale	63
Alyte accoucheur	63

REPTILES

Lézard ocellé	64
Lézard vert	64

INVERTEBRES

Grand Capricorne	65
Agrion de Mercure	68
Lucane cerf-volant	71
Cordulie à corps fin	74
Grande Cétoine bleue	78
Magicienne dentelée	81
Diane	81
Proserpine	82
Coléoptères endogés	82

POISSONS

Barbeau méridional	83
Chabot	86
Blageon	89
Toxostome	92

AVIFAUNE

Pie-grièche à tête rousse	95
Pipit rousseline	96
Bruant ortolan	97
Fauvette orphée	98
Faucon pèlerin	99
Alouette lulu	100
Chevêche d'Athéna	101
Engoulevent d'Europe	102
Milan noir	103
Martin-pêcheur d'Europe	104
Bondrée apivore	105
Vautour fauve	106
Grand-duc d'Europe	106

Les espèces faisant l'objet de fiches détaillées sont les espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore. Les espèces inscrites aux autres annexes de la directive habitats ou à la directive oiseaux, et les espèces à forte valeur patrimoniale à enjeu de conservation sur le site B24 sont décrites de manière plus succincte. De ce fait, les espèces listées dans le DOCOB* mais ne présentant pas un enjeu de conservation fort ne se retrouvent pas dans ce document.

<p>SCILLE D'ITALIE <i>Hyacinthoides italica</i> (L.) Rothm., 1944</p>	<p>Catégorie « <i>En Danger critique</i> » de la Liste Rouge régionale Valeur patrimoniale locale forte</p>
<p><u>Description générale</u> : Plante bulbeuse vivace de 15-40 cm à inflorescence dressée munie de fleurs bleuâtres.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Espèce inféodée principalement aux lisières des marges de la région méditerranéennes.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Peu menacée au centre de son aire, le degré d'isolement de stations considérées au sein de ces zones de disjonctions (> 100 km) la rend particulièrement sensible à toute perturbation.</p> <p><u>Répartition</u> : Endémique du sud-est de la France et de la Ligurie (Italie), les stations du bassin versant de la Cèze sont en aire disjointe.</p> <p><u>Situation sur le site B24</u> :</p> <p>Espèce sensible Rhône-Alpes, localisation précise non communicable</p> <p>Plus de 1 000 individus recensés, constitue la seule station de la région Rhône-Alpes (en continuité avec celles du bassin de la Cèze). Bien que potentiellement menacée par l'escalade, ses effectifs semblent se maintenir.</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Pas de contre-indication, les mesures liées à l'encadrement des pratiques d'escalade pourraient être favorables à la conservation de ce taxon.</p>	



<p>GLOBULAIRE VULGAIRE <i>Globularia vulgaris</i> L., 1753</p>	<p>Catégorie « <i>Vulnérable</i> » de la Liste Rouge régionale Valeur patrimoniale locale forte</p>
<p><u>Description générale</u> : Plante vivace de 10-25 cm de haut présentant une organisation foliaire en rosette, ainsi qu'une inflorescence bleuâtre.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Tonsures marneuses peu végétalisées de l'étage méso-méditerranéen.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Aire dispersée sur l'ensemble du territoire national. Ses habitats de prédilection ont été largement reconvertis en terres agricoles et grignotés par l'urbanisation.</p> <p><u>Répartition</u> : Chorologie européenne méridionale. En France, elle est signalée uniquement des départements méridionaux avec une répartition par tache.</p> <p><u>Situation sur le site B24</u> : Plusieurs milliers de pieds répartis dans les basses plaines de Saint-Sauveur-de-Cruzières, Bessas et Vagnas. Le site d'étude abrite la quasi-totalité des populations régionales (responsabilité majeure).</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Pas de contre-indication, il conviendra de préserver les derniers biotopes favorables (ponctuations marneuses au sein de la trame agricole).</p>	



<p>EPHEDRE DOUTEUX <i>Ephedra dubia</i> Regel</p>	<p>Catégorie « <i>En Danger critique</i> » de la Liste Rouge régionale Valeur patrimoniale locale forte</p>
<p><u>Description générale</u> : Plante vivace archaïque appartenant aux Ephédras de l'agrégat <i>dystachia</i> d'affinité majoritairement littorale. La valeur taxonomique de ces taxons reste toutefois encore mal connue.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Espèce des balmes abritées de la pluie et sables. Occupe généralement des positions refuges.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Les stations localisées sur les parois rocheuses ne semblent menacées que par l'escalade alors que celles des sables sont soumises à une multitude d'agression (urbanisation, ...).</p> <p><u>Répartition</u> : Chorologie Mesogéo-Turannique. En France, elle est signalée en Corse, de la région de Montpellier, à Orange et dans les gorges de l'Ardèche.</p> <p><u>Situation sur le site B24</u> :</p> <p>Espèce sensible Rhône-Alpes, localisation précise non communicable</p> <p>Station nouvelle découverte lors des prospections DOCOB. Population mâle isolée ayant probablement pour origine un unique pied mère multiplié par reproduction végétative. Sensibilité potentielle au réchauffement climatique.</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Pas de contre-indication, les mesures liées à l'encadrement des pratiques d'escalade pourraient être favorables à la conservation de ce taxon.</p>	



<p>SAINFOIN BAS D'EUROPE <i>Hedysarum boveanum</i> subsp. <i>europaeum</i> Guitt. & Kerguelen, 1991</p>	<p>Catégorie « <i>Vulnérable</i> » de la Liste Rouge nationale et régionale Valeur patrimoniale locale forte</p>
<p><u>Description générale</u> : Plante vivace de 10-30 cm à rameaux rampants. Fleurs roses, et fruits typiques en 2-3 articles tuberculeux.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Coteaux marneux (aphylanthaies) à végétation clairsemée, de l'étage méso-méditerranéen.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Perte de ses biotopes par urbanisation ou reconversion en terres agricoles. La majeure partie des stations comporte en outre des effectifs réduits.</p> <p><u>Répartition</u> : Chorologie euro-méditerranéenne. En France, elle est signalée dans la partie méridionale mais semble disparue de plusieurs départements.</p> <p><u>Situation sur le site B24</u> : Entre 500 et 1 000 individus recensés sur le site d'étude représentant la quasi-totalité des populations régionales. Observée dans les Basses plaines de Saint-Sauveur-de-Cruzières, Bessas, Vagnas et Grospierres (hors site d'étude).</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Pas de contre-indication, il conviendra de préserver les derniers biotopes favorables (isolats marneux au sein de la trame agricole).</p>	



<p>ŒILLET DU ROUSSILLON <i>Dianthus pungens</i> subsp. <i>ruscinoensis</i> (Boiss.) Bernal, Laínz & Muñoz Garm., 1987</p>	<p>Catégorie «<i>En danger</i>» de la Liste Rouge régionale Valeur patrimoniale locale assez forte</p>
<p><u>Description générale</u> : Plante vivace de 5 à 30 cm de haut, proche de <i>D. subacaulis</i>, une autre espèce absente du département. Nombreuses tiges portant des fleurs roses.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Falaises et rochers calcaires de l'étage méso-méditerranéen.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Peu menacée au centre de son aire, l'Ardèche représente sa limite Est de répartition.</p> <p><u>Répartition</u> : Sous-espèce endémique du Sud-ouest de la France, son aire s'étend des Pyrénées-Orientales à l'Ardèche méridionale (où elle est cependant très rare).</p> <p><u>Situation sur le site B24:</u> Espèce sensible Rhône-Alpes, localisation précise non communicable</p> <p>Parmi les deux populations historiques mentionnées dans le département, seule cette dernière semble avoir été confirmée récemment. Elle affiche une situation précaire au regard de ses effectifs limités.</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Pas de contre-indication, les mesures liées à l'encadrement des pratiques d'escalade pourraient être favorables à la conservation de ce taxon.</p>	



<p>CORBEILLE D'ARGENT A GROS FRUITS <i>Hormathophylla macrocarpa</i> (DC.) P. Küpfer, 1974</p>	<p>Protection nationale ; Catégorie «<i>Quasi menacée</i> » de la Liste Rouge régionale Valeur patrimoniale locale assez forte</p>
<p><u>Description générale</u> : Plante vivace de 10-30 cm de haut (sous-arbrisseau). Fleurs blanches, fruits en forme de cœur.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Falaises et rochers calcaires des étages méso- et supra-méditerranéen.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Ses biotopes sont localement perturbés par la pratique de l'escalade. Elle apparaît par ailleurs peu menacée du fait de sa situation écologique. Sensibilité potentielle au réchauffement climatique.</p> <p><u>Répartition</u> : Endémique du Sud-Ouest de la France, des Pyrénées-Orientales à la Drôme.</p> <p><u>Situation sur le site B24:</u> Belles populations sur les falaises de la Montagne de Saint-Privat (St-Sauveur-de-Cruzières), ainsi qu'à l'Aiguille de Sampzon, plus rare sur les rochers sommitaux de la Montagne de Serres.</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Pas de contre-indication, les mesures liées à l'encadrement des pratiques d'escalade pourrait être favorables à la conservation de ce taxon.</p>	



<p>GRATIOLE OFFICINALE <i>Gratiola officinalis</i> L., 1753</p>	<p><i>Protection nationale ; Catégorie « En danger » de la Liste Rouge régionale</i> <i>Valeur patrimoniale locale assez forte</i></p>
<p><u>Description générale</u> : Plante vivace de 20 à 50 cm de haut à souche rampante et stolonifère, comportant des fleurs d'un blanc rosé veinées de pourpre.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Prairies humides temporaires, plus rarement berges des cours d'eau.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : En grande régression sur l'ensemble du territoire. Dans le département, elle est encore fréquente sur la partie cévenole, mais beaucoup plus rare en Bas-Vivarais.</p> <p><u>Répartition</u> : Espèce à large répartition (Europe centrale et méridionale ; Asie occidentale et boréale ; Amérique septentrionale). En France, elle est présente sur la quasi-totalité du territoire.</p> <p><u>Situation sur le site B24</u> : Relativement abondante au marais des Agusas, elle est rarissime en bordure de la Claysse (Saint-André-de-Cruzières). Ces populations de plaine où l'espèce a beaucoup régressé représentent un intérêt non négligeable.</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Espèce semblant profiter du surpâturage au niveau des deux mares temporaires des Agusas. Les mesures proposées dans le DOCOB ne nuiront pas à la conservation de ce taxon.</p>	



<p>PIVOINE A PETITS FRUITS <i>Paeonia officinalis</i> subsp. <i>microcarpa</i> Nyman, 1878</p>	<p><i>Protection nationale (Art. 2 et 3)</i> <i>Catégorie « Vulnérable » de la Liste Rouge régionale</i> <i>Valeur patrimoniale locale assez forte</i></p>
<p><u>Description générale</u> : Plante à souche tubéreuse profonde émettant chaque année une ou plusieurs tiges épaisses, dressées ; feuilles découpées en nombreux segments et grande fleur rose. Diffère de la subsp. <i>huthii</i> par ses folioles, tiges et pétioles glabres.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Espèce de demi-ombre affectionnant les sous-bois clairs et lisières des forêts supraméditerranéennes et montagnardes. Plante vivace fleurissant entre mai et juin, pollinisée par les insectes.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Si la pérennité de la Pivoine n'est pas mise en danger dans son aire, celle-ci est localement menacée par des cueillettes répétées et par des prélèvements à vocation horticole.</p> <p><u>Répartition</u> : Espèce des montagnes ouest européennes méridionales, du Portugal à l'Italie. Probable vicariant de la subsp. <i>huthii</i> qui n'évolue qu'entre le sud-est de la France et l'Italie.</p> <p><u>Situation sur le site B24</u> : Population importante sur à l'ubac de la montagne de la Serre (Gros pierres).</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Espèce pouvant légitimer la mise en place de pratiques raisonnées dans le cadre d'aménagement forestier. Sensibilisation également portée vers le public et les acteurs de la sphère locale horticole.</p>	



<p>RENONCULE A FEUILLES D'OPHIOSSE <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill., 1789</p>	<p><i>Protection nationale ; Catégorie « Vulnérable » de la Liste Rouge régionale</i> <i>Valeur patrimoniale locale assez forte</i></p>
<p><u>Description générale</u> : Plante annuelle de 5-40 cm de haut à tiges creuses. Fleurs jaunes d'or. Espèce vénéneuse.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Prairies humides, mares, marais et fossés, à basse altitude.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Encore bien représentée sur le territoire national mais partout en régression suite à l'assèchement ou à la modification de ses biotopes.</p> <p><u>Répartition</u> : Signalée en Europe méridionale, en Asie occidentale et en Afrique septentrionale. Sur le territoire national, cette espèce est surtout représentée sur la façade atlantique jusqu'au bassin parisien. Un autre noyau de population s'étend dans le sud du pays.</p> <p><u>Situation sur le site B24:</u> Uniquement au marais des Agusas qui constitue la seule station ardéchoise pour cette espèce. Plusieurs centaines d'individus fertiles y ont été recensés, les populations semblent toutefois fluctuer selon les années.</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Proscrire toute intervention forte au sein des secteurs fréquentés, le maintien d'un couvert forestier doit être privilégié.</p>	



<p>ORCHIS D'OCCITANIE <i>Dactylorhiza occitanica</i> Geniez, Melki, Pain & R.Soca, 1995</p>	<p><i>Catégorie « Vulnérable » de la Liste Rouge régionale et nationale (orchidées)</i> <i>Valeur patrimoniale locale assez forte</i></p>
<p><u>Description générale</u> : Plante vivace de 20 à 50 cm de haut à souche rampante et stolonifère, comportant des fleurs d'un blanc rosé veinées de pourpre.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Prairies humides méditerranéennes en pleine lumière et de faible pente.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Comme pour l'ensemble des espèces inféodées aux zones humides, ce taxon a souffert de la dégradation de ses biotopes de prédilection, déjà naturellement fragmentés.</p> <p><u>Répartition</u> : Semble endémique de la partie méditerranéenne française, dans un triangle dont les limites s'étendent de l'Hérault au Var jusque dans la Drôme et l'Ardèche.</p> <p><u>Situation sur le site B24:</u> Cœur de populations au marais des Agusas où cette espèce est encore abondante. A rechercher ailleurs sur le site d'étude, en période favorable.</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Cette espèce devrait profiter de l'entretien des prairies humides du marais des Agusas. Le maintien du pâturage et la gestion des ligneux est en effet envisagée.</p>	



<p>SILÈNE DES FORÊTS <i>Silene nemoralis</i> Waldst. & Kit., 1812</p>	<p>Catégorie « Quasi menacée » de la Liste Rouge régionale Valeur patrimoniale locale assez forte</p>
<p><u>Description générale</u> : Plante bisannuelle de 40 à 100 cm n'émettant qu'une seule tige visqueuse au sommet. Fleurs blanchâtres.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Lisières forestières, pieds de falaises, sur sols calcaires et siliceux des étages méso-méditerranéen supérieur et supra-méditerranéen.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Ses populations sont souvent réduites mais situées dans des biotopes peu accessibles.</p> <p><u>Répartition</u> : Europe centrale et méridionale, de l'Espagne au Caucase. En France, cette espèce est centrée sur les départements en limite de la zone méditerranéenne</p> <p><u>Situation sur le site B24:</u> Découverte lors des inventaires DOCOB en périphérie du site d'étude, au niveau de l'Aiguille de Sampzon. Il est probable que cette espèce soit sous-observée dans le sud du département, à rechercher.</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Pas de contre-indication, aucune gestion n'est prévue sur les secteurs où est établie l'espèce considérée.</p>	



<p>FLUTEAU FAUSSE-RENONCULE <i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl., 1854</p>	<p>Catégorie « En danger » de la Liste Rouge régionale Valeur patrimoniale locale assez forte</p>
<p><u>Description générale</u> : Plante vivace de 10 à 40 cm de haut à longs rhizomes. Feuilles petites en rosettes, fleurs d'un blanc rosé et carpelles en têtes globuleuses.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Rives exondées, mares et fossés à basse altitude et sur sols préférentiellement riches en bases.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : En régression sur l'ensemble du territoire, disparue de plusieurs départements suite à l'assèchement ou à la perturbation des zones humides qu'elle fréquente.</p> <p><u>Répartition</u> : Chorologie méditerranéenne-atlantique. En France, sur la majeure partie du territoire, et notamment sur l'Ouest et le Sud.</p> <p><u>Situation sur le site B24:</u> Espèce découverte récemment dans le département (sur le site d'étude). Localisée dans les mares temporaires des Agusas, nettement plus abondante au sein des ruisseaux temporaires des contreforts de la montagne de la Serre où elle semble actuellement peu menacée (Bessas).</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Pas de contre-indication, les mesures dédiées au maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau pourraient être favorables à la conservation de cette espèce.</p>	



<p>PETITE-CENTAUREE A PETITES FLEURS <i>Centaureum tenuiflorum</i> subsp. <i>acutiflorum</i> (Schott) Zeltner, 1970</p>	<p>Catégorie « En danger » de la Liste Rouge régionale Valeur patrimoniale locale assez forte</p>
<p><u>Description générale</u> : Plante annuelle de 15 à 50 cm de haut formant des inflorescences ramifiées et composées de petites fleurs roses.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Tonsures humides de l'étage méso-méditerranéen.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Peu menacée sur les départements littoraux, ces stations sont par contre très réduites à l'intérieur des terres.</p> <p><u>Répartition</u> : Chorologie méditerranéenne-atlantique. En France, elle est connue uniquement sur la façade atlantique et méditerranéenne. Elle est relativement fréquente dans le sud du pays mais devient très rare en limite d'aire dans la Drôme et l'Ardèche.</p> <p><u>Situation sur le site B24:</u> Çà et là sur le site, à la faveur de pelouses humides temporaires. Plusieurs stations ont été recensées sur Saint-Sauveur-de-Cruzières, Bessas, et Saint-André-de-Cruzières. Le site héberge la majeure partie des populations régionales.</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Les mesures de gestion des pelouses humides devront prendre en considération cette espèce, notamment vis-à-vis du pâturage.</p>	



<p>OENANTHE A FEUILLES DE SILAÛS <i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb., 1819</p>	<p>Protection régionale ; Catégorie « En danger » de la Liste Rouge régionale Valeur patrimoniale locale assez forte</p>
<p><u>Description générale</u> : Plante vivace de 30 à 60 cm de haut comportant des fleurs blanches disposées en rayons. Espèce souvent confondue avec les autres taxons du genre.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Rives exondées, mares et fossés, sur sols préférentiellement riches en bases.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Les stations en contexte méditerranéen sont particulièrement rares. Les biotopes fréquentés ont par ailleurs beaucoup régressés.</p> <p><u>Répartition</u> : Chorologie méditerranéenne-atlantique. En France, si cette espèce est relativement bien représentée sur la partie Nord du pays, elle est par contre très rare dans la moitié sud.</p> <p><u>Situation sur le site B24:</u> Connue de longue date au marais des Agusas, les populations semblent se maintenir. Sur le site, la répartition précise de ce taxon doit être affinée suite à la découverte récente d'<i>Oenanthe lachenalii</i>.</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Cette espèce devrait profiter de l'entretien des prairies humides du marais des Agusas. Le maintien du pâturage et la gestion des ligneux est en effet envisagée.</p>	



LEPTURE CYLINDRIQUE <i>Hainardia cylindrica</i> (Willd.) Greuter, 1967	<i>Catégorie « Vulnérable » de la Liste Rouge régionale</i> <i>Valeur patrimoniale locale assez forte</i>
<p><u>Description générale</u> : Plante annuelle de 10 à 40 cm à tiges filiforme, comportant des feuilles courtes.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Habituellement tonsures des sables maritimes, sur le site, au sein des tonsures marneuses et plus rarement en situation d'adventice dans les cultures.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Hors contexte littoral, cette espèce est particulièrement rare.</p> <p><u>Répartition</u> : Chorologie eury-méditerranéenne. En France, elle est signalée des départements littoraux du Sud-ouest et de la méditerranée. Cette espèce est extrêmement rare à l'intérieur des terres.</p> <p><u>Situation sur le site B24:</u></p> <p>Populations originales sur le site, semblant se maintenir depuis les premières mentions. Observées à plusieurs reprises sur Saint-André-de-Cruzières, Bessas et Saint-Sauveur-de-Cruzières. Seules populations à l'échelle régionale.</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Pas de contre-indication, il conviendra de préserver les derniers biotopes favorables (isolats marneux au sein de la trame agricole).</p>	

JONC APLATI <i>Juncus anceps</i> Laharpe, 1827	<i>Protection régionale ; Catégorie « Vulnérable » de la Liste Rouge régionale</i> <i>Valeur patrimoniale locale assez forte</i>
<p><u>Description générale</u> : Plante vivace de 40-80 cm à rhizomes traçants, tiges et feuilles comprimées.</p> <p><u>Répartition</u> : Chorologie eury-méditerranéenne atlantique. En France, cette espèce ne semble fréquenter que les départements littoraux. Quelques stations ont été observées à l'intérieur des terres (Vaucluse, Drôme). Sa répartition précise reste mal connue du fait de confusions avec <i>J. articoalpinus</i>, une autre espèce du genre.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Habituellement, prairies humides saumâtres et bords d'étangs littoraux.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Seules les stations non littorales semblent menacées.</p> <p><u>Situation sur le site B24:</u></p> <p>Des citations anciennes aux marais des Agusas ont pu être confirmées récemment par la Conservatoire Botanique du Massif-central. Rares populations régionales, de surcroits excentrés de l'aire habituelle.</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Cette espèce devrait profiter de l'entretien des prairies humides du marais des Agusas. Le maintien du pâturage et la gestion des ligneux est en effet envisagée.</p>	

<p>PEUCÉDAN OFFICINAL <i>Peucedanum officinale</i> L., 1753</p>	<p><i>Protection régionale ; Catégorie «Quasi menacée » de la Liste Rouge régionale</i> <i>Valeur patrimoniale locale assez forte</i></p>
<p><u>Description générale</u> : Plante vivace de 50 cm à plus d'1 m de haut. Feuilles découpées en lanières, fleurs jaunâtres en ombelles de 12-20 rayons.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Prairies humides et lisières forestières fraîches sur sols riches en bases.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : En régression sur l'ensemble du territoire national suite à la raréfaction des pelouses humides.</p> <p><u>Répartition</u> : Chorologie eurasiatique. En France, cette espèce possède une répartition morcelée, dont les plus fortes densités sont localisées dans le midi et à l'ouest.</p> <p><u>Situation sur le site B24:</u> Populations exceptionnelles sur le site, de par leur abondance et leur état de conservation. Principalement dans la plaine de Saint-Sauveur-de-Cruzières, au marais des Agusas et alentours. Site d'intérêt régional.</p> <p><u>Recommandations générales</u> : Pas de contre-indication au regard de l'abondance de cette espèce sur le site. Cette espèce devrait profiter de l'entretien des prairies humides du marais des Agusas</p>	

CODE N2000 : 1303	PETIT RHINOLOPHE <i>Rhinolophus hipposideros</i>		
Taxonomie	Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	451 sites en France	25 sites en Rhône-Alpes	10 sites en Ardèche
			
Photo: E.Durand-Naturalia		Photo: F. Bastélica-Naturalia (<i>in situ</i>)	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	DH2, DH4	Monde	Préoccupation mineure (UICN 2007)
Convention de Berne	DH2	France	Préoccupation mineure (UICN)
Protection nationale	PN	Région	En danger (LR Rhône-Alpes) - Vulnérable en hibernation

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

Avec une envergure d'environ 20 cm et un poids moyen de 6 grammes, c'est le plus petit des Rhinolophes. Caractéristique par sa manière de s'envelopper dans ses ailes, il colonise isolément ou en petits groupes tous les types de cavités souterraines en période hivernale. En été, il fréquente principalement les granges abandonnées ou les greniers chauds. Présent en plaine et dans les vallées chaudes de moyenne montagne, il apprécie les paysages structurés pour ses déplacements et semble lié aux forêts de feuillus et à la proximité de l'eau pour ses territoires de chasse.

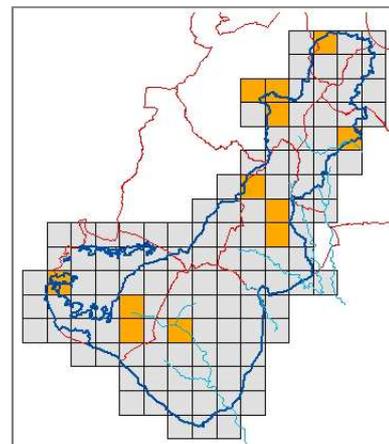
DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

Il a été observé en gîte dans plusieurs bâtiments (grange, cabanon agricole, maison ancienne et/ou abandonnée, cave, ...), avec parfois la présence de jeunes individus, sur les communes de Saint-André-de-Cruzières, Saint-Sauveur-de-Cruzières et Bessas.

Il occupe également des cavités souterraines telles que : la Grotte de l'Aiguille à Sampzon, les grottes des Conchettes et petite grotte du Chastelas à Grospierres, le secteur de l'aven de Cocalhère et de la résurgence de la Cotepatière, grotte du mas de la Baume à St-André-de-Cruzières.

Quelques contacts acoustiques dans le vallon de l'Aiguille (sur la commune de Sampzon) et à hauteur du Col de la Serre (sur la commune de Bessas).

Il est également mentionné dans plusieurs cavités de la basse vallée du Chassezac et de l'Ardèche.

LOCALISATION SUR LE SITE B24

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
Le Petit rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens. L'appendice nasal en fer à cheval est caractéristique. Les oreilles se terminent en pointe dépourvue de tragus. Au repos et en hibernation, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un petit sac noir pendu. La face dorsale est gris-brun sans teinte roussâtre et la face ventrale est grise à gris-blanc clair. Insectivore, le type de proie du Petit rhinolophe varie en fonction des saisons.	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	Insectivore, son régime alimentaire varie en fonction des saisons. Les insectes associés aux milieux aquatiques ou boisés humides, apparaissent comme les principaux ordres consommés. Le Petit Rhinolophe consomme donc principalement Diptères et Trichoptères en début et fin de saison et diversifie son régime en été avec l'augmentation de la biomasse en Lépidoptères, Coléoptères, Névroptères et Aranéidés.
Activité	Il hiberne d'octobre à avril, isolément ou en groupe très lâche mais sans jamais entrer en contact avec ses congénères. Les animaux sont suspendus au plafond ou le long de la paroi, parfois très près du sol. Très sédentaire, il effectue généralement des déplacements de moins de 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Ces derniers peuvent même être localisés dans le même bâtiment (respectivement dans le grenier et la cave par exemple). Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit et les femelles retournent au moins 2 à 3 fois au gîte pendant la nuit pour allaiter. Pour se déplacer, l'espèce évite généralement les espaces ouverts et recherche la proximité immédiate de murs, lisières boisées, haies et autres alignements d'arbres. Elle affectionne particulièrement les peuplements feuillus bordant les cours d'eau. Au crépuscule, les corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse qui se situent dans un rayon moyen de 2-4 km autour du gîte.
Reproduction	La maturité sexuelle des femelles est probablement atteinte à un an. Les accouplements ont lieu de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (de quelques femelles à rarement plus d'une centaine). Cette espèce cohabite parfois avec d'autres chiroptères dans ses gîtes de reproduction, toutefois sans jamais se mélanger. De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines. Longévité : 21 ans ; âge moyen : 3-4 ans.
Capacités de régénération et de dispersion	Le Petit rhinolophe montre un fort niveau de dispersion hivernal. Toutefois, il ne s'agit pas d'une espèce migratrice. Habituellement, le territoire annuel s'étend sur un rayon d'une dizaine de kilomètres.
Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction	Les gîtes de mise bas sont très généralement localisés dans le bâti où l'espèce recherche les volumes sombres et chauds accessibles en vol : granges, combles, cabanons, caves chaudes. Des bâtiments ou cavités souterraines près des lieux de chasse sont fréquentés par les mâles comme gîtes de repos nocturne ou diurne ou par les femelles comme gîtes secondaires.
Habitats d'alimentation	Il recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante, de prairies pâturées ou prairies de fauche. La vigne avec des friches semble également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante du milieu préférentiel. L'espèce est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau local.
Habitats d'hivernage	Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	<p>L'aire de répartition du Petit rhinolophe couvre l'Afrique du Nord jusqu'à l'Arabie Saoudite et la partie occidentale du continent eurasiatique depuis les îles britanniques jusqu'en Asie Centrale. En Europe, il est connu depuis l'ouest de l'Irlande et l'Espagne jusqu'au sud de la Pologne, aux rives de la Mer Noire et à la Turquie.</p> <p>Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse.</p>
France	<p>Il est répandu sur presque tout le territoire hormis dans le Nord-pas-de-Calais et dans certains départements d'Ile de France et d'Alsace. Les plus fortes densités semblent présentes dans les régions Bourgogne, Midi-Pyrénées, Corse et Aquitaine (50% des effectifs estivaux et 40% des hivernaux). L'espèce est également bien représentée en Champagne-Ardenne, en Lorraine, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon et en Rhône-Alpes.</p> <p>Un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 5930 individus répartis dans 909 gîtes d'hivernation et 10 644 individus dans 578 gîtes d'été. Ses populations sont relictuelles (très petites populations) en Alsace, en Haute-Normandie et en Ile-de-France. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, en Bourgogne, en Champagne-Ardenne, en Lorraine, en Franche-Comté, en Rhône-Alpes, en Languedoc-Roussillon, en Corse et en Midi-Pyrénées (les 2 dernières régions accueillent plus de 50% des effectifs estivaux).</p> <p>Une nouvelle enquête réalisée en 2004 a permis de doubler le nombre de sites connus ainsi que les effectifs comptés pendant les périodes estivales et hivernales. L'effectif cumulé des reproducteurs est deux fois plus important que celui des hivernants ; ceci s'explique aisément par la dispersion des individus dans les innombrables gîtes hivernaux favorables à l'espèce.</p>
Région	<p>Implanté dans toute la région Rhône-Alpes, il semble plus fréquent dans l'Ain, l'Ardèche, la Drôme et le Rhône et, dans une moindre mesure, dans l'Isère et la Savoie. Des colonies de reproduction sont connues partout, sauf dans la Loire et le Rhône. Dans la Drôme, les populations semblent se maintenir principalement dans les secteurs de Die, des Barronies et la vallée de la Gervanne (Greff, 2002).</p> <p>Les populations et les sites d'observation du Petit Rhinolophe ont fortement diminué depuis un siècle : un quart des gîtes a disparu malgré l'augmentation des observateurs.</p>
Département	<p>Présente en Ardèche, au moins dans la moitié sud du département, l'espèce a été notée pour la première fois dans le département en juillet 1979 par C. FAUGIER. Elle a par la suite été mentionnée à plusieurs reprises notamment sur la commune de Grospièrres dans la Grotte des Conchettes (ou de Josserand), le hameau du Chastelas et la petite grotte du Chastelas avec bien souvent des effectifs ne dépassant pas les 5 individus observés par gîte (Issartel, 2003).</p> <p>L'espèce a vu sa population diminuer nettement au cours des dernières décennies.</p> <p>A proximité du site : grotte de Champclos et grotte des Assiettes, les Vans ; grotte du Nègre, grotte du Bec de Jun, Beaulieu ; grotte des Cayres, Berrias-et-Casteljau.</p> <p>Il est probable que d'autres gîtes existent pour l'espèce dans ou à proximité du site B24.</p>

DISTRIBUTION DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE
<p>Le Petit rhinolophe a été observé en gîte, dans plusieurs bâtiments (grange, cabanon agricole, maison ancienne et/ou abandonnée, cave, ...), avec parfois la présence de jeunes individus, sur les communes de Saint-André-de-Cruzières, Saint-Sauveur-de-Cruzières et Bessas. Les effectifs restent faibles, souvent de quelques individus (1 à 5). Trois colonies d'estivage identifiées atteignent des effectifs supérieurs, de 7, 14 et 19 individus sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Sauveur-de-Cruzières. L'une se trouve dans une partie non habitée d'une propriété, la seconde dans la cave du Moulin de Saint-André-de-Cruzières, et la dernière dans le château de Saint-Sauveur-de-Cruzières. Plusieurs cavités naturelles sont également connues pour abriter du Petit Rhinolophe sur les communes de Sampzon (Grotte de l'Aiguille), de Grospièrres (Grotte des Conchettes, Petite grotte du Chastelas), de Saint-André-de-Cruzières (Secteur de l'aven de Cocalhère et de la résurgence de la Cotepatière, grotte du mas de la Baume). Lors des inventaires, l'espèce a fait l'objet de quelques contacts acoustiques dans le vallon de l'Aiguille (sur la commune de Sampzon) et à hauteur du Col de la Serre (sur la commune de Bessas).</p>

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Présence de cavités souterraines Paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec corridors boisés	Milieus homogènes Fermeture des milieux ouverts
FACTEURS HUMAINS	Conservation des ouvertures donnant accès aux parties non occupées d'une habitation. Agriculture extensive et système de haies. Conservation des milieux ouverts (pastoralisme, fauche).	Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ; Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, vermifuges du bétail, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes). Disparition des gîtes de reproduction favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables) ; Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ; Fermeture de sites souterrains, pose de grillages « anti-pigeons » dans les batis ; Assèchement des zones humides, rectification et canalisation des cours d'eau et destruction des ripisylves ;

RECOMMANDATIONS GENERALES

Le maintien et la reconstitution des populations de Petit Rhinolophe impliquent la mise en œuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes (essentiellement le bâti) et des terrains de chasse (ripisylves et habitats bocagers).

- Assurer la tranquillité des gîtes de reproduction et d'hivernage (grottes, mines, tunnels) ;
- Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ;
- Limiter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ;
- Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs ;
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;
- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien des haies, des pâtures et prairies de fauche, limitation de l'emploi de pesticides...) ;
- Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision avec les véhicules des animaux en chasse lors des travaux de construction ou d'aménagement routier ou les remembrements ;
- Adapter et limiter les éclairages publics ;
- Sensibiliser sur les chauves-souris en cavité naturelle, dans le bâti, dans le milieu agricole.
- Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris)

Code N2000 : 1304	GRAND RHINOLOPHE <i>RHINOLOPHUS FERRUMEQUINUM</i>		
Taxonomie	Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	482 sites en France	23 sites en Rhône-Alpes	8 sites en Ardèche
 			
<p>Photo: F. Bastélica-Naturalia</p> <p>Photo: F. Bastélica-Naturalia</p>			
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	DH2, DH4	Monde	Préoccupation mineure (UICN 2007)
Convention de Berne	DH2	France	Quasi-menacé (UICN)
Protection nationale	PN	Région	En grave danger (LR Rhône-Alpes) - En danger en hibernation

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

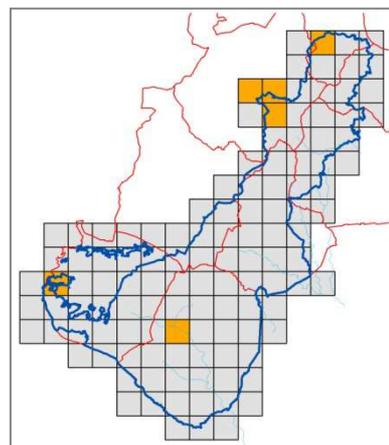
Plus grand Rhinolophidé européen, le Grand rhinolophe est facilement reconnaissable à son faciès très particulier en forme de fer à cheval. D'une envergure de 35 à 40 cm et d'un poids de 17 à 30 g, ses milieux de prédilection pour la chasse sont les pâtures entourées de haies hautes et denses. En période hivernale, il se suspend au plafond des cavités souterraines en s'enroulant dans ses ailes noires tandis que, pendant l'été, moulins et autres grandes bâtisses aux multiples étages et aisément pénétrables ont la faveur de l'espèce.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

L'espèce n'a pas été contactée par détection acoustique en 2012. Elle est toutefois mentionnée dans plusieurs cavités naturelles incluses dans le site B24 : Grotte des Conchettes, By et Espatty (Grospierres), Secteur de l'aven de Cocalhère et de la résurgence de la Cotepatière, grotte du mas de la Baume (St-André-de-Cruzières).

Sa présence est fortement suspectée en hivernage dans le château de Saint-Sauveur-de-Cruzières.

Elle se retrouve également dans la vallée du Chassezac (grotte des Cayres, Berrias-et-Casteljau) et de l'Ardèche.

LOCALISATION SUR LE SITE B24

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
<p>Le Grand rhinolophe est le plus grand des Rhinolophes européens. Cette espèce possède un appendice nasal caractéristique en fer à cheval. L'appendice supérieur de la selle est court et arrondi et l'appendice inférieur pointu. La lancette est de forme triangulaire.</p> <p>Au repos dans la journée et en hibernation le Grand rhinolophe est suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, avec un aspect caractéristique de cocon. Son pelage est plus ou moins teinté de roux (gris cendré chez les jeunes), sa face dorsale gris-brun ou gris fumé et sa face ventrale est gris-blanc à blanc-jaunâtre.</p>	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	<p>Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays. Aucune étude n'a encore été menée en France. Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents.</p> <p>Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (= 1,5 cm).</p> <p>Selon la région, les Lépidoptères représentent 30 à 45% du régime en volume relatif, les Coléoptères 25 à 40%, les Hyménoptères (Ichneumonidés) 5 à 20%, les Diptères (Tipulidés et Muscoïdés) 10 à 20%, les Trichoptères 5 à 10%.</p> <p>Les insectes coprophages se développant dans les déjections du bétail jouent un rôle primordial pour l'alimentation des jeunes.</p>
Activité	<p>Le Grand rhinolophe entre en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières, etc. La chasse est pratiquée en vol dès le crépuscule, moment où la densité de proies est maximale. Puis en cours de nuit l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.</p>
Reproduction	<p>Maturité sexuelle des femelles : 2 à 3 ans ; des mâles : à la fin de la 2^{ème} année.</p> <p>Accouplement de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes). Les mises bas interviennent de mi-juin à fin juillet dans des grottes chaudes ou plus couramment dans les combles, généralement de grands bâtiments (grandes maisons, moulins, château, mas...). Un seul petit est mis au monde chaque année et devient indépendant après 45 jours. Avec leur petit, les femelles sont accrochées isolément ou en groupes serrés.</p> <p>Longévité : 30 ans</p> <p><i>Le Grand rhinolophe forme régulièrement des colonies mixtes avec le Murin à oreilles échanquées.</i></p>
Capacités de régénération et de dispersion	<p>L'espèce est sédentaire et relativement fidèle à ses gîtes. Ses déplacements entre ses gîtes d'hibernation et d'estivage n'excèdent que rarement la trentaine de kilomètres.</p>
Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction	<p>Gîtes de reproduction variés : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles désaffectés, vieux moulins, combles d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine, grottes et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de gîtes de repos nocturne ou de gîtes d'estivage.</p>
Habitats d'alimentation	<p>Le Grand rhinolophe fréquente les régions plutôt chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations. Il recherche les paysages semi- ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturées par des bovins ou des ovins, des ripisylves, des landes, des friches. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles. Les mâles ont un comportement plus erratique.</p> <p>Le Grand rhinolophe étant une espèce de contact, les habitats prospectés présentent en général un paysage très structuré tant verticalement (haies, lisières, talus, cours d'eau, sous-bois...) qu'horizontalement (mosaïque d'habitats semi-ouverts). L'absence de ces structures paysagères est souvent rédhibitoire pour l'espèce.</p>
Habitats d'hivernage	<p>Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques précises : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie.</p>

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	<p>En Europe, le Grand Rhinolophe se rencontre dans toute la partie occidentale, méridionale et centrale du continent jusqu'en Roumanie et aux îles Egéennes.</p> <p>L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.</p>
France	<p>Présents dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie).</p> <p>Les populations les plus importantes se concentrent le long de la façade atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées) avec près de 60% des effectifs hivernants nationaux connus.</p> <p>Il apparaît difficile d'évaluer clairement l'évolution des populations de Grand rhinolophe car la pression d'observation a fortement augmenté de 1995 à aujourd'hui, ce qui biaise l'analyse. Plusieurs gîtes d'hivernage ont été découverts, passant d'un effectif de 21268 individus pour 810 gîtes (données de 1995) à 42 699 individus pour 1950 gîtes (données de 2004).</p> <p>Le nombre de colonies de reproduction suivies n'a pas évolué de 1995 à 2004, mais celles-ci regroupent globalement des populations plus importantes (6 430 individus comptés en 1995 et 19 131 en 2004). Il semble que les populations de l'ouest soient stables ou en légère augmentation. Cependant ce constat ne doit pas masquer le dramatique déclin de l'espèce dans le nord de la France et en Alsace, et la faiblesse des effectifs dans le quart sud-est du pays. Sans compter la vulnérabilité des populations dont les colonies fréquemment très dispersées concentrent des effectifs souvent importants.</p>
Région	<p>En région Rhône-Alpes, il est noté dans tous les départements, évitant toutefois la haute montagne, les zones fortement urbanisées et les espaces de monoculture intensive (Noblet, 2002). Les observations dans la Loire semblent exceptionnelles.</p> <p>Par rapport à des données antérieures, le nombre de colonies de reproduction dans la région a diminué et le Grand rhinolophe reste localisé, en phase de stagnation ou de régression, avec de faibles effectifs.</p>
Département	<p>En Ardèche, l'espèce semble essentiellement présente dans la zone subméditerranéenne du département. Elle est notée dans de très nombreux sites d'hivernage, comme sur le site du Pourrat dans les environs d'Annonay ou dans la grotte des Conchettes sur la commune de Grospièrres, mais en général en faible effectif. La mention la plus ancienne date d'avril 1961 et a été réalisée par C. FAUGIER.</p> <p>De 1953 à 1963, 288 Grands rhinolophes ont été recensés dans 40 sites différents (37 grottes, 1 mine et 2 maisons).</p> <p>De 1981 à 1991, ce sont 278 individus qui furent dénombrés dans 48 sites différents (42 grottes, 5 mines et 1 maison). A ce total, il faut rajouter une colonie d'hibernation découverte en avril 1991 composée d'environ 100 individus et à nouveau contrôlée en mars 1992 avec environ 150 individus (Faugier et Issartel, 1993).</p> <p>Après cette période, les populations de Grand Rhinolophe, bien que difficiles à évaluer, semblent continuer à régresser et cela notamment depuis quelques dizaines d'années.</p> <p>Des cavités à proximité du site B24 sont occupées : Grotte de Champclos et Grotte des Assiettes (Les Vans), Grotte du Bec de Jun (Beaulieu), Grotte des Cayres (Berrias-et-Casteljau).</p>

DISTRIBUTION DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Distribution détaillée

L'espèce est mentionnée dans plusieurs cavités naturelles dans le site B24 : Grotte des Conchettes, By, Espatty (Grospièrres), Secteur de l'aven de Cocalhère et de la résurgence de la Cotepatièrre (Saint-André-de-Cruzières), grotte du mas de la Baume (St-André-de-Cruzières).

L'espèce est fortement suspectée en hibernation dans le château de Saint-Sauveur-de-Cruzières (détermination réalisée à partir des descriptions faites par le propriétaire). Il est probable que d'autres gîtes existent pour l'espèce dans ou à proximité du site.

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Présence de cavités souterraines Paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec corridors boisés Milieux humides	Milieus homogènes Fermeture des milieux ouverts
FACTEURS HUMAINS	Conservation des ouvertures donnant accès aux parties non occupées d'une habitation. Agriculture extensive et système de haies. Conservation des milieux ouverts (pastoralisme, fauche).	Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ; Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, vermifuges du bétail, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes). Disparition des gîtes de reproduction favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables) ; Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ; Fermeture de sites souterrains, pose de grillages « anti-pigeons » dans les batis ; Assèchement des zones humides, rectification et canalisation des cours d'eau et destruction des ripisylves ;

RECOMMANDATIONS GENERALES

La préservation de l'espèce passe par la mise en œuvre d'actions visant à préserver les habitats de gîte et de chasse.

- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien des haies, des pâtures et prairies de fauche) ;
- Protéger les sites de reproduction et d'hibernation ;
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers ;
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;
- Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ;
- Limiter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ;
- Adapter et limiter les éclairages publics ;
- Sensibiliser les utilisateurs du milieu souterrain, le grand public, les professionnels de la rénovation, les gestionnaires forestiers et les acteurs du monde agricole à l'utilité et à la protection des chauves-souris ;
- Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision avec les véhicules des animaux en chasse lors des travaux de construction ou d'aménagement routier ou les remembrements ;
- Améliorer les connaissances concernant la biologie de l'espèce. La recherche des colonies de reproduction, lesquelles peuvent accueillir des effectifs importants et de plus souvent associés au Murin à oreilles échancrées, est hautement prioritaire pour la conservation des populations. Les habitats de chasse de cette espèce mériteraient d'être caractérisés, aussi bien en région méditerranéenne que dans les zones de moyenne montagne. L'impact sur l'espèce de l'utilisation de certains produits vermifuges à forte rémanence est à préciser.

CODE N2000 : 1305	RHINOLOPHE EURYALE <i>Rhinolophus euryale</i>		
Taxonomie	Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	122 sites en France	7 sites en Rhône-Alpes	4 sites en Ardèche
			
Photo: B. Allegrini-Naturalia		Photo: B. Allegrini-Naturalia	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	DH2, DH4	Monde	Quasi-menacé (UICN 2007)
Convention de Berne	DH2	France	Quasi-menacé (UICN)
Protection nationale	PN	Région	En grave danger (LR Rhône-Alpes)

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

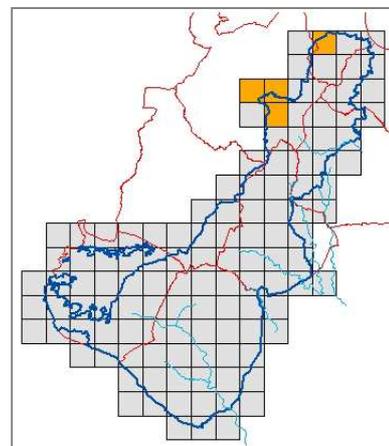
Le Rhinolophe euryale est une espèce typiquement méditerranéenne. De taille intermédiaire entre le Grand et le Petit Rhinolophe, il dispose également d'un appendice nasal caractéristique des Rhinolophidés, en forme de fer à cheval. En hibernation, il se distingue du Grand rhinolophe car il ne s'enveloppe jamais complètement dans ses ailes. Cavernicole, l'espèce gîte aussi bien dans des grottes, carrières, tunnels, ou autres, en hiver qu'en été et chasse dans les régions couvertes d'une mosaïque de milieux boisés et bocagers.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

1 seul contact recensé sur la commune de Sampzon en chasse et/ou transit en période estivale.

L'espèce est bien connue en gîte dans la grotte des Conchettes (transit printanier et automnal) mais aussi dans l'aven d'Espatty en effectif moindre à Grospierres. La grotte des Conchettes est classée d'intérêt régional (présence connue depuis 1956 – Sluiter et Van Heerdt ; 1957). Le CEN Rhône-Alpes est gestionnaire du site en partenariat avec la LPO 07 et le Comité départemental de spéléologie Ardèche.

D'autres cavités d'importance majeure pour l'espèce se trouvent dans un rayon d'une dizaine de kilomètres : la grotte des Cayres (Berrias-et-Casteljau) avec un effectif maximal recensé de 800 individus en 2013, et la grotte du Dérocs (Vallon-Pont-d'Arc) avec environ 900 individus.

LOCALISATION SUR LE SITE B24

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
<p>Le Rhinolophe euryale est de taille intermédiaire entre le Petit et le Grand rhinolophe. Cette espèce possède un appendice nasal caractéristique en fer à cheval. L'appendice supérieur de la selle est bien plus long que l'appendice inférieur. La lancette est nettement pointue, en forme de flèche.</p> <p>Son pelage est souple et lâche. La face ventrale est blanc crème, légèrement rosé, contrastant avec la face dorsale, gris brun plus ou moins nuancé de roux. L'espèce se distingue du Grand rhinolophe par des oreilles rosées à l'intérieur et le fait qu'il ne s'enveloppe jamais complètement dans ses ailes lors de l'hibernation, laissant apparaître son thorax et son ventre.</p>	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	Pratiquement inconnu jusqu'à ces dernières années, il semble que l'espèce se nourrisse essentiellement de Lépidoptères (60% des proies consommées). Les diptères brachycères cyclorhaphes (Muscidae et familles apparentées) sont bien représentés également (24,4 %). Les araignées apparaissent en petit nombre dans le guano (près de 6 %).
Activité	<p>L'espèce passe une partie de l'année en hibernation (mi-décembre à mi-mars). Les sites de transit sont occupés de mi-octobre à mi-décembre et de mi-mars à mi-juin. Les sites de mise bas sont rejoints au dernier moment, ce qui rend très difficile leur découverte.</p> <p>Bien que réputé sédentaire, les Rhinolophes euryales peuvent effectuer des déplacements parfois importants entre site de reproduction et d'hivernage (134 km). Ceci expliquerait la présence de colonies de reproduction ou d'hivernage dans certains secteurs que semblent ensuite désertier l'espèce.</p> <p>Le Rhinolophe euryale sort à la tombée de la nuit pour chasser en volant à faible hauteur. Il peut pratiquer un vol papillonnant mais aussi chasser à l'affût ou faire du surplace. Le rayon d'action d'une colonie s'étend de 5 à 15 km autour du gîte.</p>
Reproduction	<ul style="list-style-type: none"> - La maturité sexuelle serait atteinte à un an mais certains auteurs signalent des maturités plus tardives (jusqu'à 3 ans avant la première mise bas). - L'accouplement est automnal. - Les naissances s'échelonnent en juin/juillet. Un seul petit par femelle et par an - L'envol des jeunes a lieu au bout de 4 à 5 semaines. - Pendant la phase de reproduction, l'espèce est très sociable et se mélange fréquemment à d'autres espèces comme le Minioptère de Schreibers, le Murin de Capaccini ou le Petit murin.
Capacités de régénération et de dispersion	Le rhinolophe euryale est réputé casanier et de nombreuses études faites sur l'espèce montrent des déplacements inférieurs à 10 km. Toutefois, il n'est pas rare que des colonies entières suite à une perturbation se déplacent, occupant ainsi un réseau de gîtes plutôt qu'une seule cavité.
Caractères écologiques	
Habitats de reproduction et d'hivernage	<p>C'est une espèce méridionale des régions chaudes de plaine et des contreforts montagneux qui ne semble pas dédaigner, néanmoins, les climats d'influence plus océanique ; La plupart des colonies de reproduction connues se situent en cavité, la plupart du temps en mélange avec le Minioptère de Schreibers.</p> <p>L'hibernation a lieu également dans les cavités, en général loin de l'entrée, dans des secteurs d'une tranquillité absolue (Petite galerie annexe, avens). L'espèce hiberne en essaim variant de quelques dizaines à plusieurs centaines voire milliers d'individus.</p>
Habitats d'alimentation	Les terrains de chasse sont constitués par la chênaie verte et pubescente, les vergers, les ripisylves, les secteurs recolonisés par la forêt après abandon du pâturage et aussi les prairies du moment qu'elles présentent des lisières arborées ou des arbres isolés.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	<p>Le Rhinolophe euryale occupe la presque totalité des régions méditerranéennes jusqu'au Turkestan et à l'Iran mais la plus grosse partie des effectifs européens se concentre en France, dans la Péninsule ibérique et les pays balkaniques ; dans le reste de l'aire de répartition, les données sont plus éparées et ne concernent souvent que de petites colonies.</p> <p>L'espèce semble encore bien présente dans certaines régions d'Europe méridionale (Grèce, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie, Hongrie, Slovaquie, Italie, Espagne et Portugal) avec de grosses populations dans des cavités notamment dans le sud-est du continent.</p>
France	<p>La population de Rhinolophes euryales, estimée à 17 000 individus en 2007 (SFEPM), a fortement régressé ces trois dernières décennies de façon particulièrement importante dans les départements situés en limite nord de son aire de répartition. L'espèce a ainsi aujourd'hui presque complètement disparue de Bourgogne, du Centre, de Franche-Comté, des Pays de la Loire, de Rhône-Alpes et de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.</p> <p>Les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine semblent former le bastion national de l'espèce, cette dernière accueillant plus de 50% des effectifs hivernants connus dont la quasi-totalité en une seule colonie au Pays Basque.</p>
Région	<p>En Rhône-Alpes, la majorité des populations actuellement connues se concentre en Ardèche, mais l'espèce est aussi présente dans l'Ain et l'Isère. Les deux seuls sites de reproduction connus sont un bâtiment dans l'Ain et une cavité en Ardèche.</p> <p>Les populations ont subi un très net déclin depuis les années 1970 et le total pour la région ne semble pas dépasser les 400 individus pour moins de 20 gîtes connus (Issartel, 2003). Ainsi, l'espèce est largement menacée dans la région depuis plusieurs années. Une importante colonie d'hivernage a d'ailleurs disparu du sud de l'Ardèche dans les années 1960.</p>
Département	<p>De 1953 à 1967, les populations restent stables. Au cours de cette période, environ mille Rhinolophes euryales sont recensés, dont quatre cents sont bagués.</p> <p>A partir de 1967, la disparition de l'espèce est presque totale (Faugier, 1983). 17 observations ont été faites au cours de ces treize dernières années. De 1953 à 1980, quatre colonies ont été recensées en Ardèche puis ont disparu.</p> <p>De 1983 à 1989 plus aucune observation de cette espèce n'est faite en Ardèche (Faugier et Issartel, 1993).</p> <p>Elle est redécouverte en hibernation dans le département en 1989 sur la commune de Grospièrres.</p> <p>Depuis ces dernières années, l'espèce semble en régression et les observations restent cantonnées au sud du département.</p> <p>D'autres cavités d'importance majeure pour l'espèce se trouvent dans un <u>rayon d'une dizaine de kilomètres</u> de la grotte des Conchettes: la grotte des Cayres (Berrias-et-Casteljaloux) avec un effectif maximal recensé de 800 individus en 2013, et la grotte du Dérocs (Vallon-Pont-d'Arc) avec environ 900 individus. Il est probable que d'autres gîtes existent pour l'espèce dans ou à proximité du site, comme en témoigne la nouvelle colonie d'Euryales découverte en 2012 en Ardèche (Julien GIRARD-CLAUDON, <i>comm. pers.</i>).</p>

DISTRIBUTION DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Distribution détaillée

L'espèce n'a été contactée qu'à une seule reprise durant l'été en chasse transit (écoutes ultrasonores) dans le vallon de l'Aiguille sur la commune de Sampzon. Elle est signalée en gîte dans diverses cavités naturelles de la commune de Grospièrres. L'espèce est bien connue en gîte dans la grotte des Conchettes (transit printanier et automnal) mais aussi dans l'aven d'Espatty en effectif moindre à Grospièrres. La grotte des Conchettes est classée d'intérêt régional (présence connue depuis 1956 – Sluiter et Van Heerdt ; 1957). Le CEN Rhône-Alpes est gestionnaire du site en partenariat avec la LPO 07 et le Comité départemental de spéléologie Ardèche.

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Cavités souterraines naturelles (paysages karstiques)	Fermeture des milieux ouverts
FACTEURS HUMAINS	Agriculture extensive	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement des colonies de reproduction (fréquentation humaine du milieu souterrain) ; - Disparition des gîtes (aménagement touristiques des cavités, fermeture pour mise en sécurité des mines) ; - Intoxication des animaux par les pesticides, phytosanitaires et autres produits de traitement vermifuge des cheptels - la banalisation des paysages, la monoculture intensive et les forêts de résineux semblent incompatibles avec le maintien de l'espèce.

RECOMMANDATIONS GENERALES

La préservation de l'espèce passe par la mise en œuvre d'actions visant à préserver les habitats de gîte et de chasse.

- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien des haies, des prairies et des zones humides) ;
- Protéger les sites de reproduction et d'hibernation en limitant la surfréquentation des cavités naturelles et/ou artificielles ;
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers ;
- Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels ;
- Limiter les traitements chimiques et l'emploi massif de pesticides ;
- Adapter et limiter les éclairages publics ;
- Sensibiliser les utilisateurs du milieu souterrain et le grand public à l'utilité et à la protection des chauves-souris ;
- Améliorer les connaissances concernant la biologie de l'espèce. La recherche des colonies de reproduction, lesquelles peuvent accueillir des effectifs importants et de plus souvent associés au milieu cavernicole, est hautement prioritaire pour la conservation des populations.

CODE N2000 : 1310	MINIOPTERE DE SCHREIBERS <i>MINIOPTERUS SCHREIBERSII</i>		
Taxonomie	Mammifères, Chiroptères, Minioptéridés		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	188 sites en France	14 sites en Rhône-Alpes	5 sites en Ardèche
			
Photo: F. Bastélica-Naturalia		Photo: F. Bastélica-Naturalia	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	DH2, DH4	Monde	Quasi-menacé (UICN 2007)
Convention de Berne	DH2	France	Vulnérable (UICN)
Protection nationale	PN	Région	En danger (LR Rhône-Alpes)

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

Le Minioptère de Schreibers est une chauve-souris cavernicole d'affinité méridionale de taille moyenne, au museau court et aux oreilles ne dépassant quasiment pas du pelage de son crâne. Il chasse aussi bien en lisières, sur des mosaïques d'habitats que dans des zones éclairées artificiellement.

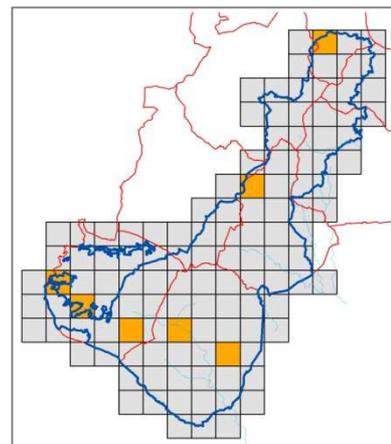
DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

Aucun gîte n'a été recensé pour l'espèce sur le site B24.

Les habitats de chasse utilisés par l'espèce étant très variés (ripisylve, canopée forestière, alignements d'arbres et même zones éclairés de centre-ville), elle a été contactée à de nombreuses reprises.

Quelques données bibliographiques (CORA) font mention de l'espèce ponctuellement dans le secteur de la grotte de la Cocalière à Saint-André-de-Cruzières.

Présence dans la baume de Vogüe et la grotte de Meysset, Rompon.

LOCALISATION SUR LE SITE B24

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
Le Minioptère de Schreibers est un chiroptère de taille moyenne, au front bombé caractéristique. Le museau est court et clair et les ailes longues et étroites. Cette espèce se distingue des autres espèces de chiroptères européens par une fécondation qui a lieu immédiatement après l'accouplement. L'implantation de l'embryon est différée à la fin de l'hiver, lors du transit vers les sites de printemps.	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	Les Lépidoptères constituent l'essentiel du régime alimentaire des animaux de mai à septembre (en moyenne 84 % du volume). Des invertébrés non volants sont aussi capturés ; des larves de Lépidoptères massivement capturés en mai (41,3%) et des Araignées (massivement en octobre, 9,3%). Ce régime alimentaire, très spécialisé, est à rapprocher de celui de la Barbastelle. Un autre type de proies secondaires apparaît : ce sont les Diptères (8,1 %), dont les Nématocères (notamment les Tipulidés - à partir de la fin août) et les Brachycères (notamment les Muscides et les Cyclorrhaphes - en mai et juin). Les Trichoptères, Névroptères, Coléoptères, Hyménoptères et Hétéroptères n'apparaissent que de façon anecdotique parmi les proies.
Activité	<p>C'est une espèce strictement cavernicole qui se déplace généralement sur des distances maximales de 150 km entre ses gîtes d'hiver et d'été en suivant des routes migratoires saisonnières. En dépit de ces mouvements de faible ampleur, l'espèce peut être considérée comme sédentaire. L'espèce est très sociable, tant en hibernation qu'en reproduction. Ses rassemblements comprennent fréquemment plus d'un millier d'individus.</p> <p>Après la période d'accouplement (automne), les individus se déplacent vers les gîtes d'hiver. La période d'hibernation, qui débute en décembre, est relativement courte. Dès février-mars, les minioptères abandonnent les sites d'hibernation pour rejoindre tout d'abord des sites de transit situés à une distance moyenne de 70 km. Mâles et femelles constituent là des colonies mixtes. Les femelles quittent ensuite ces gîtes printaniers pour rejoindre les sites de mise bas où elles s'installent au mois de mai. Durant la même période, des mâles peuvent former de petits essaims dans d'autres cavités.</p> <p>Pour chasser, les individus suivent généralement les linéaires forestiers empruntant des couloirs parfois étroits au sein de la végétation. En l'absence de linéaires forestiers, ils sont capables de traverser de grandes étendues sans arbres. Les "routes de vol" peuvent être utilisées par des milliers d'individus pour rejoindre leurs terrains de chasse.</p>
Reproduction	<p>La maturité sexuelle des femelles est atteinte à 2 ans. Parade et rut : dans nos régions tempérées, dès la mi-septembre avec un maximum au mois d'octobre. Le Minioptère se distingue des autres espèces de chiroptères européens par une fécondation qui a lieu immédiatement après l'accouplement. L'implantation de l'embryon est différée à la fin de l'hiver, lors du transit vers les sites de printemps.</p> <p>Mise bas : début à mi-juin. Les jeunes sont rassemblés en une colonie compacte.</p> <p>Taux de reproduction et développement : 1 jeune par an (rarement deux), volant à 5-6 semaines (vers la fin-juillet), Espérance de vie : inconnue. Longévité maximale : 19 ans.</p>
Capacités de régénération et de dispersion	Migrateur saisonnier, le Minioptère de Schreibers entreprend des déplacements de quelques dizaines à quelques centaines de kilomètres entre ses gîtes d'hiver et d'été. Il se déplace rapidement et peut en quelques jours couvrir des distances de plusieurs centaines de kilomètres.
Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction	C'est une espèce strictement cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes. En été, l'espèce s'installe de préférence dans de grandes cavités (voire des anciennes mines ou viaducs) chaudes et humides (température supérieure à 12 °C).
Habitats d'alimentation	L'espèce utilise une très large gamme d'habitats pour se nourrir : les lisières forestières, les ripisylves, les alignements d'arbres et les villages éclairés sont les plus utilisés.
Habitats d'hivernage	En hiver, le Minioptère de Schreibers gîte uniquement dans des cavités naturelles ou artificielles, dont les températures, souvent constantes, oscillent de 6,5 °C à 8,5 °C.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	<p>Espèce d'origine tropicale, le <i>Minioptère de Schreibers</i> possède une aire de répartition qui s'étend du Portugal jusqu'au Japon et en Asie du sud-est. Elle est également présente en Australie et en Afrique du Sud (avec la présence de sous-espèces). En Europe, sa répartition est méditerranéenne à para-méditerranéenne avec une limite septentrionale reliant la vallée de la Loire et le Jura en France aux Tatras en Slovaquie.</p> <p>Elle semble encore bien présente dans le sud (Grèce, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie, Italie, Espagne et Portugal) avec d'importantes populations dans des cavités. En raison de sa stricte troglophilie, le <i>Minioptère de Schreibers</i> reste une espèce menacée et étroitement dépendante d'un nombre limité de refuges, en particulier en période hivernale.</p>
France	<p>Sa répartition est étroitement liée aux milieux karstiques. Elle est présente sur toute la bordure méditerranéenne, dans le quart sud-ouest (Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées), en Rhône-Alpes jusqu'en Franche-Comté. Elle est commune en Corse.</p> <p>Des individus solitaires, en transit, peuvent occasionnellement être observés dans des régions plus au nord (Bretagne, Centre, Auvergne, Lorraine).</p> <p>Certaines régions, comme la Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence et Rhône-Alpes, ont vu disparaître des colonies depuis les années 60. 7 cavités, comptant chacune entre 10 et 50 000 individus, rassemblent près de 85 % de la population hivernante connue. Celle du Languedoc-Roussillon est estimée entre 20 000 et 25 000 individus, ce qui représente 20% de la population française, réparties dans 3 gîtes souterrains seulement.</p> <p>Un recensement partiel en 1995 a permis d'estimer la population nationale à 211 109 individus. En 2003, les dénombrements simultanés dans 22 sites majeurs ont permis de constater un effondrement des effectifs consécutifs à une épizootie survenue en 2002. Les effectifs nationaux en 2007 tournent autour de 110 000 individus. Cette diminution des effectifs n'a pas été constatée en Corse, où la population reste stable.</p>
Région	<p>En région Rhône-Alpes, les plus grands rassemblements sont observés dans les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère. En Drôme, 4 sites abritent des essaims en reproduction. Le tunnel du château de la Borie accueille une colonie de parturition de l'espèce qui rassemble environ 50 % de l'effectif reproducteur de Rhône-Alpes (Vincent et Issartel, 2005).</p> <p>L'espèce a connu une importante baisse de ses effectifs ces dernières années. Elle semble plus stable depuis 3-4 ans.</p>
Département	<p>Bien que tout le tiers sud-est du département de l'Ardèche soit riche en cavités naturelles, les colonies de <i>Minioptères</i> sont plutôt rares et leurs effectifs peu importants et en régression.</p> <p>Sur trois colonies connues de 1953 à 1960, il n'en reste qu'une en 1980 (Faugier, 1983).</p> <p>En 1993, C. FAUGIER note que sur 230 cavités prospectées, seulement 7 ont permis d'observer des rassemblements pour l'espèce.</p> <p>La plus ancienne et unique colonie de parturition de <i>Minioptère de Schreibers</i> du département se trouve dans la grotte de Meysset. Ce site contrôlé annuellement depuis 1978 abrite environ 400 individus (Faugier et Issartel, 1993). En 1992, 300 individus étaient observés dans un second site : la Baume de Vogüé.</p>

DISTRIBUTION DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Distribution détaillée

Le *Minioptère de Schreibers* a été recensé lors de déplacements et/ou en chasse dans le vallon de l'Aiguille, à hauteur du col de la Serre, sur le secteur de Peyrille (Bessas), dans les Marais des Agusas (St-Sauveur) et en bordure de la Claysse (St-André) lors des inventaires menés en 2012.

De plus, l'espèce est connue pour parcourir de longues distances pour se rendre sur son site de chasse. Elle est donc susceptible de venir d'une cavité située à plusieurs dizaines de kilomètres, hors du périmètre d'étude. L'espèce a d'ailleurs été mentionnée dans la grotte de la Cocalière (Saint-André-de-Cruzières) (C. Faugier, *comm. pers.*). Néanmoins, l'hypothèse d'une colonie « plus proche » du site que celles déjà connues n'est pas à rejeter même si, aucun gîte de reproduction n'a pour l'instant été identifié.

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Présence de cavités souterraines Paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec corridors boisés	Milieus homogènes Fermeture des milieux ouverts
FACTEURS HUMAINS	Agriculture extensive et système de haies. Conservation des milieux ouverts (pastoralisme, fauche).	Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ; Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, vermifuges du bétail, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes). Disparition des gîtes de reproduction favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables) ; Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ; Fermeture de sites souterrains, pose de grillages « anti-pigeons » dans les batis ; Assèchement des zones humides, rectification et canalisation des cours d'eau et destruction des ripisylves ;

RECOMMANDATIONS GENERALES

Dans le cadre de la préservation de cette espèce protégée des mesures peuvent être envisagées :

- Préservation des gîtes de reproduction et d'hivernage en milieu souterrain, limitation ou interdiction de leur accès au public ;
- Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;
- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires)
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;
- Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision des animaux en chasse lors des travaux de construction ou d'aménagement routier ou les remembrements ;
- Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, les gestionnaires forestiers et les acteurs du monde agricole à la préservation des Chiroptères ;
- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce (recherche de colonies de reproduction, caractérisation des habitats de chasse, étude des échanges populationnels entre gîtes de reproduction et d'hivernation, étude de la mortalité provoquée par les parcs éoliens,...).

CODE N2000 : 1308	BARBASTELLE D'EUROPE <i>BARBASTELLA BARBASTELLUS</i>		
Taxonomie	Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	290 sites en France	15 sites en Rhône-Alpes	4 sites en Ardèche
 <p>Photo: R. Sauve-Naturalia</p>		 <p>Photo: B. Allegrini-Naturalia</p>	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	DH2, DH4	Monde	Quasi-menacé (UICN 2007)
Convention de Berne	DH2	France	Préoccupation mineure (UICN)
Protection nationale	PN	Région	En danger (LR Rhône-Alpes) – Vulnérable en hibernation

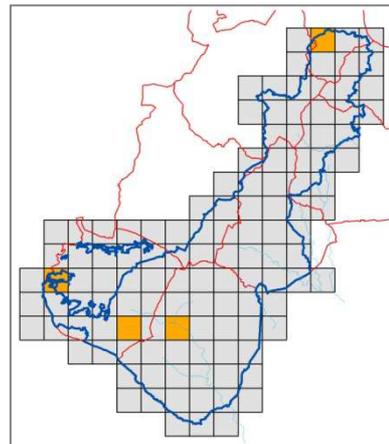
DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

Typiquement forestière que ce soit pour son gîte et/ou son territoire de chasse, la Barbastelle d'Europe est une espèce singulière de taille moyenne reconnaissable à son faciès noir anthracite très particulier et à ses grandes oreilles qui se rejoignent à la base du front.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

Typiquement forestière, la Barbastelle d'Europe a été contactée par détection acoustique à plusieurs reprises sur les communes de Sampzon, Saint-André-de-Cruzières et Saint-Sauveur-de-Cruzières.

Elle gîte dans plusieurs cavités du site B24 : grotte de la Cocalière et la Grotte du Mas de la Baume (St-André-de-Cruzières).

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
La Barbastelle est une chauve-souris de taille moyenne. La face noirâtre est caractéristique avec un museau cour et des oreilles très larges. Le pelage est noirâtre, l'extrémité des poils est dorée ou argentée sur le dos.	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	<p>La Barbastelle est l'un des chiroptères européen dont le régime alimentaire est le plus spécialisé. Celui-ci consiste essentiellement en Lépidoptères (73 à 100% des proies) et notamment en Noctuidae, Pyralidae et Arctiidae. Les proies secondaires les plus notées sont les trichoptères, les diptères nématocères et les névroptères.</p> <p>A cause de sa faible denture et de sa petite bouche, la Barbastelle n'ingère que de petites proies (envergure < 3 cm).</p>
Activité	<p>Le rythme d'activité de cette espèce est encore mal connu. Certaines études révèlent une période de chasse durant les 2 à 3 heures suivant le coucher du soleil, suivie d'une période de repos en milieu de nuit. Une nouvelle phase de chasse avant l'aube semble habituelle. Les barbastelles arrivent sur leur site de mise bas entre fin mai et début juin. Ces colonies de reproduction sont mobiles tout au long de l'été. Ainsi plusieurs gîtes sont successivement occupés pendant quelques jours, toujours dans un court rayon en périphérie du gîte de mise bas (environ 500 m). Les colonies de barbastelles sont arboricoles ou anthropiques.</p> <p>Dans tous les cas, elles sont généralement très difficiles à repérer car il s'agit d'une espèce fissurale occupant des volumes très étroits (espace sous une écorce décollée, cavité ou fissure d'arbre, espace entre deux poutres ou linteaux, espace entre les planches du bardage d'une façade, etc. De plus, les animaux n'émettent quasiment aucun cri et produisent peu de guano, lequel est de surcroît très clair (couleur tabac) et donc peu visible sur le sol.</p> <p>En août, les reproducteurs se dispersent. Leur activité est peu connue à cette époque.</p> <p>L'hibernation a lieu d'octobre à avril. Pour de nombreux auteurs, l'espèce est peu frileuse et sa présence n'est généralement constatée que par grand froid dans les sites souterrains. Les animaux sont alors souvent notés isolément ou en très faibles effectifs. Quelques rares sites en France accueillent plusieurs centaines d'individus.</p>
Reproduction	<p>La maturité sexuelle des femelles est atteinte dès la première année. Les périodes d'accouplement débutent dès l'émancipation des jeunes, en août, et peut se poursuivre dans les gîtes d'hibernation jusqu'en mars. La majorité des femelles sont toutefois fécondées avant la léthargie hivernale. Les colonies de reproduction sont assez petites (5 à 20 femelles en général), et se déplacent au moindre dérangement. La mise-bas a lieu dès la mi-juin. Généralement un seul petit est mis au monde, parfois deux, notamment dans le Nord de l'Europe.</p> <p>L'espérance de vie est inconnue. La longévité maximale connue est de 23 ans.</p>
Capacités de régénération et de dispersion	L'espèce n'est pas considérée comme migratrice avec des déplacements saisonniers souvent inférieurs à 40 kilomètres.
Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction	En été, on la trouve dans les fissures des bâtiments, derrière les volets, dans les trous ou fissures d'arbres ou dans les entrées de grottes. Elle utilise toujours des fissures de 2 à 3 cm d'ouverture sur une quinzaine de centimètres de profondeur.
Habitats d'alimentation	La Barbastelle affiche une préférence marquée pour les forêts de feuillus ou mixtes matures avec présence de sous-strates. La chasse s'effectue préférentiellement le long des lisières extérieures (écotones, canopée) et dans les couloirs intérieurs (allées et layons forestiers). La chênaie pubescente, la châtaigneraie et la hêtraie sont particulièrement appréciées. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce.
Habitats d'hivernage	En hiver, on la trouve dans les fissures de falaises, à l'entrée des galeries de mines et des grottes, sous les ponts, les anciens tunnels ferroviaires.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	<p>L'aire de répartition de la Barbastelle couvre les îles Canaries, le Maroc et une grande partie de l'Europe depuis le Portugal jusqu'au sud de la Suède et de la Norvège. Elle atteint le Caucase à l'est.</p> <p>En Europe, l'espèce connaît un fort déclin depuis le milieu du XX^{ème} siècle, particulièrement marqué dans les pays en marge nord-ouest de sa zone de présence. La Barbastelle est probablement éteinte en Belgique et aux Pays-Bas, et est actuellement considérée comme très rare en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Espagne et en Yougoslavie.</p>
France	<p>Rencontrée dans la plupart des départements, elle semble plus abondante dans les régions de l'Est, du Centre, de l'Ouest et du Sud-Ouest où plusieurs colonies hivernales et estivales sont connues. Elle semble rare ou localisée dans les départements méditerranéens, sauf en Corse. Elle est rare à très rare en Picardie, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Alsace et Ile-de-France.</p> <p>Cette espèce peut être considérée comme rare à localement commune. La Barbastelle est observée dans toutes les régions en hiver, contre seulement 15 en été (données SFEPM 2004). Quelques sites de rassemblements hivernaux importants pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus sont connus en Franche-Comté, dans le Pays de la Loire, en Rhône-Alpes, en Champagne-Ardenne, en Auvergne et en Aquitaine.</p> <p>La discrétion de l'espèce et le manque de données quantitatives (suivi de colonies de reproduction ou d'effectifs hibernants) ne permettent pas d'apprécier de nettes tendances évolutives sauf dans le Nord de la France où l'état dramatique des populations ne peut être que consécutif à un fort déclin.</p>
Région	<p>En région Rhône-Alpes, la Barbastelle d'Europe apparaît dans tous les départements, avec un maximum de contacts dans les pays de la Loire et la Savoie (Prat, 2002). Le sud de la Drôme et de l'Ardèche hébergent des populations en densité bien plus faible. L'espèce se reproduit dans quatre départements rhônalpins : l'Ain, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie. Les dix sites de reproduction actuellement connus (dont 7 dans l'Ain) justifient l'intérêt de sauvegarde de cette espèce en Rhône-Alpes. Les rassemblements importants (plus de cent individus) restent rares dans la région (5 sites connus en France dont 1 dans la Loire).</p> <p>Du fait de données insuffisantes, l'état de conservation de l'espèce en Rhône-Alpes reste inconnu.</p>
Département	<p>En Ardèche, en dehors d'un site d'hivernage régulier pour moins de 10 individus, la Barbastelle est contactée chaque année, çà et là, généralement de façon isolée comme en 1994 où un individu était observé dans une cave d'une maison du hameau du Chastelas, commune de Grospierrres. Elle a été observée dans une grotte à Rumos en 2005.</p> <p>Du fait de la rareté de l'espèce et des observations faites sur celle-ci dans le département, il est difficile de statuer sur l'état de conservation et les tendances d'évolution des effectifs de la population ardéchoise.</p>

DISTRIBUTION DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Distribution détaillée

La Barbastelle a été contactée par détecteur d'ultrasons à plusieurs reprises sur le site sur les communes de Sampzon, Saint-André-de-Cruzières et Saint-Sauveur-de-Cruzières. L'espèce n'a jamais été observée en gîte durant les prospections de 2012. Il est donc difficile d'estimer son statut sur le site.

Toutefois, le recueil bibliographique a permis de mettre en évidence sa présence ponctuelle dans la grotte de la Cocalière à Saint-André-de-Cruzières.

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Présence de cavités souterraines Forêts climaciques	-
FACTEURS HUMAINS	Gestion sylvicole adaptée : conservation des vieux boisements. Conservation des linéaires arborés	Développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations de lépidoptères nocturnes). Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, vermifuges du bétail, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes). Modification des paysages induite par l'intensification de l'agriculture et se traduisant notamment par la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux ; Rajeunissement des peuplements forestiers (raccourcissement des cycles d'exploitation et diminution de l'âge d'exploitabilité des bois) Destruction des milieux boisés au profit des espaces urbains, industriels, agricoles ou autres. Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux

RECOMMANDATIONS GENERALES

Dans le cadre de la préservation de cette espèce protégée des mesures peuvent être envisagées :

- Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;
- Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles ;
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;
- Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ;
- Adapter et limiter les éclairages publics ;
- Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables ;
- Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; la recherche et la caractérisation des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par rapiopistage constituent des priorités fortes.

CODE N2000 : 1321	MURIN A OREILLES ECHANCREES <i>MYOTIS EMARGINATUS</i>		
Taxonomie	Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	372 sites en France	18 sites en Rhône-Alpes	7 sites en Ardèche
 <p>Photo: B. Allegrini-Naturalia</p>		 <p>Photo: F. Bastelica-Naturalia (<i>in situ</i>)</p>	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	DH2, DH4	Monde	Préoccupation mineure (UICN 2007)
Convention de Berne	DH2	France	Préoccupation mineure (UICN)
Protection nationale	PN	Région	Vulnérable (LR Rhône-Alpes) – Données insuffisantes en hibernation

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

Le Murin à oreilles échanquées est une chauve-souris de taille moyenne au pelage épais et laineux bien souvent de couleur rousse. Strictement cavernicole en hiver, l'espèce fait preuve d'un certain éclectisme en été en estivant aussi bien dans des cavités arboricoles qu'en bâti. Pour son alimentation, l'espèce recherche préférentiellement les milieux forestiers ou boisés.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

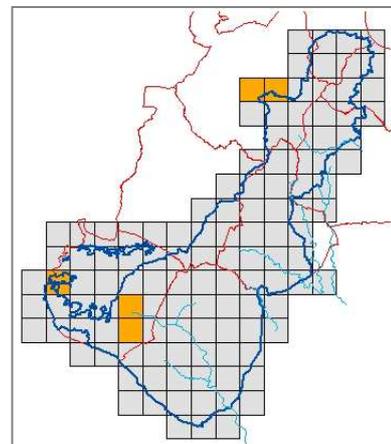
1 individu a été observé en période estivale en gîte sur la commune de Saint-André-de-Cruzières.

L'espèce a été contactée par détection acoustique vers la résurgence de la Claysse au moulin de Piechegru et sur le secteur de Peyrille. Il est probable qu'une ou plusieurs colonies existent sur le site ou à proximité.

Historiquement, elle est signalée en gîte dans la grotte de la Cocalière (St-André-de-Cruzières) et dans la grotte des Assiettes (communes des Vans).

L'espèce a été contactée en 2013 dans une cavité de Païolive avec la présence d'une vingtaine d'individus

Cette espèce reste vulnérable sur le site.

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
C'est une chauve-souris de taille moyenne : 4,1 à 5,3 cm, les oreilles possèdent une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon. Le tragus effilé atteint presque le niveau de l'échancrure. Le museau est marron clair assez velu, le pelage est épais et laineux, gris-brun ou gris-fumé, plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce. Les jeunes ont le pelage grisâtre. Les femelles sont semblables aux mâles, un peu plus grosse.	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de Diptères (<i>Musca</i> sp.) et d'Arachnides (<i>Argiopidés</i>) qu'elle capture dans le feuillage. L'un ou l'autre de ces deux groupes d'invertébrés dominant selon les milieux ou les régions d'études. Les autres proies (Coléoptères, Névroptères et Hémiptères) sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.
Activité	En période hivernale, l'espèce est essentiellement cavernicole. Les individus en hibernation peuvent être observés seuls ou rassemblés en petites grappes voire en essaims. Les individus sont généralement suspendus en évidence à la paroi, rarement enfoncés dans des fissures. Le Murin à oreilles échancrées est relativement sédentaire. Les déplacements entre les gîtes d'été et d'hiver n'excèdent habituellement pas 40 km. Les animaux ne prennent habituellement leur envol qu'à la nuit complète. En période estivale, ils peuvent s'éloigner jusqu'à 10 km de leur gîte. En chasse, l'espèce prospecte régulièrement le feuillage des feuillus comme l'atteste les résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano.
Reproduction	Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie. Les copulations sont notées en automne et peut être jusqu'au printemps. La durée de la gestation est de 50 à 60 jours. La mise-bas survient entre mi-juin à fin juillet en France. Les gîtes de parturition sont localisés dans des grottes chaudes ou des combles de bâtiments. Un seul petit est produit par les femelles matures qui est capable de voler à environ quatre semaine et devient indépendant au bout de 40 jours. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 500 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2000 adultes), régulièrement associées au Grand Rhinolophe. Des cas d'individus âgés de plus de 16 ans ont été signalés. L'espérance de vie de l'espèce se situerait néanmoins autour de 3 à 4 ans.
Capacités de régénération et de dispersion	Il n'existe pas de découverte liée à un comportement migratoire avéré malgré les fortes disparités entre les populations hivernantes et en estivage.
Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction	Une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge ; les femelles dans les gîtes de mise bas ou les mâles dans leur gîte d'estivage ou de transit supportent une faible luminosité. Hors région méditerranéenne, les colonies de mise bas sont généralement localisées dans les volumes chauds et inhabités de constructions humaines, notamment dans les combles et greniers de maisons, d'églises ou de forts militaires. Au sud, l'espèce occupe aussi les cavités souterraines.
Habitats d'alimentation	Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude, où il affectionne particulièrement les vallées alluviales et les massifs forestiers surtout s'ils sont composés de feuillus et entrecoupés de zones humides. Il fréquente aussi les vergers non intensivement cultivés, les milieux bocagers, les espaces boisés péri-urbains, les jardins... Il chasse régulièrement au-dessus des rivières et la proximité de l'eau est une constante environnementale dans le voisinage des colonies.
Habitats d'hivernage	Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vaste dimension aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	<p>L'aire de répartition du Murin à oreilles échancrées s'étend du Maghreb jusqu'au sud des Pays-Bas et de la Pologne et des îles britanniques à l'ouest jusqu'en Asie mineure à l'est. L'Europe centrale représente le barycentre de cette aire de présence ouest paléarctique.</p> <p>Effectif européen inconnu.</p>
France	<p>Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne).</p> <p>L'espèce peuple les 22 régions françaises mais avec de fortes disparités géographiques et saisonnières. Elle semble très rare en Ile-de-France, rare dans le sud de la France mais semble être ailleurs le myotis le plus commun comme par exemple dans la région Centre et Poitou-Charentes.</p> <p>Un total de d'environ 36 000 individus a été compté en été 2004. On observe depuis 1995 une augmentation constante des effectifs dans plusieurs régions.</p>
Région	<p>La région abrite 15 % de la population nationale connue. Cette importante population repose essentiellement sur 2 sites qui rassemblent 70 % de la population régionale. L'espèce a été observée dans tous les départements rhônalpins et se reproduit de façon certaine dans l'Ain, la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie. Dans la Drôme, d'importantes colonies de parturition sont connues dont une qui compte près de 700 individus.</p> <p>L'évolution des populations est inconnue dans la région.</p> <p>L'augmentation d'effectif entre 2000 et 2005 est due à des découvertes récentes.</p>
Département	<p>L'espèce reste rare en Ardèche où principalement des individus isolés sont contactés (comme sur le hameau du Chastelas à Gropsierres où un individu mâle avait été observé en 1991 dans une cave). Les observations semblent se concentrer dans le sud-est du département.</p> <p>Le Murin à oreilles échancrées semblait commun entre 1957 et 1966 en Ardèche. Depuis 1967, ses populations sont en régression et des colonies ont disparu çà et là dans le département.</p> <p>Une colonie d'un millier d'individus décrite par Tupinier en 1971 et présente à la Baume des Cloches, dans le sud du département aurait déserté le site en 1958 (Faugier et Issartel, 1993).</p> <p>Entre 1967 et 1989, seules trois observations d'individus isolés ont été rapportées.</p> <p>L'espèce a été contactée en 2013 dans une cavité de Païolive avec la présence d'une vingtaine d'individus</p>

DISTRIBUTION DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE
<p>Distribution détaillée</p> <p>Ce murin est connu pour être discret et comme pouvant trouver gîte dans des habitations en été. La présence d'un individu en période estivale dans une propriété sur la commune de St-André-de-Cruzières (moulin) corrobore ces dires.</p> <p>A cela s'ajoute, les enregistrements ultrasonores qui révèlent la présence d'individus en vol nocturne sur deux secteurs de la commune : à hauteur de la résurgence du Moulin de Saint-André-de-Cruzières et à proximité du secteur de Peyrille (Bessas). Des données historiques témoignent également de la présence de l'espèce en gîte dans la grotte des Conchettes, Gropsierres et dans la grotte de la Cocalière, Saint-André-de-Cruzières.</p>

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Présence de cavités souterraines	Fermeture des milieux ouverts
FACTEURS HUMAINS	Agriculture extensive et système de haies. Conservation des milieux ouverts (pastoralisme, fauche).	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement des colonies de reproduction ; - Disparition des gîtes épigés et hypogés (rénovation ou abandon du bâti, fermeture des sites souterrains) ; - Intoxication des individus par les pesticides, par les produits utilisés pour le traitement vermifuge du bétail ou pour les charpentes ; - Collision routière. - Modification des paysages par l'agriculture intensive (destruction des haies, des talus, etc...) ; - Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves ; - Conversion des forêts climaciques en peuplements monospécifiques de résineux ; - Destruction/dégradation des habitats de chasse consécutif à l'abandon du pastoralisme (fermeture des milieux) ou au développement des zones urbanisées ou industrielles ou des zones de monoculture intensives (agricoles ou sylvicoles).

RECOMMANDATIONS GENERALES

Dans le cadre de la préservation de cette espèce protégée des mesures peuvent être envisagées :

- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien de haies, des prairies permanentes, limitation de l'emploi de pesticides...) ;
- Protéger les gîtes de reproduction et d'hivernage (épigés ou hypogés) ;
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;
- Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ;
- Limiter les traitements chimiques (charpente, bords de route) ;
- Adapter et limiter les éclairages publics ;
- Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision avec les véhicules des animaux lors des travaux de construction ou d'aménagement routier ou les remembrements ;
- Sensibiliser les usagers du milieu souterrain, le public, les gestionnaires forestiers et les agriculteurs à l'utilité des chiroptères et à leur protection.

Code N2000 : 1324	GRAND MURIN <i>MYOTIS MYOTIS</i>		
Taxonomie	Mammifère, Chiroptère, Vespertilionidés		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	469 sites en France	21 sites en Rhône-Alpes	5 sites en Ardèche
			
Photo: B. Allegrini-Naturalia		Photo: B. Allegrini-Naturalia	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	DH2, DH4	Monde	Préoccupation mineure (UICN 2007)
Convention de Berne	DH2	France	Préoccupation mineure (UICN)
Protection nationale	PN	Région	Vulnérable (LR Rhône-Alpes) – Données insuffisantes en hibernation

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

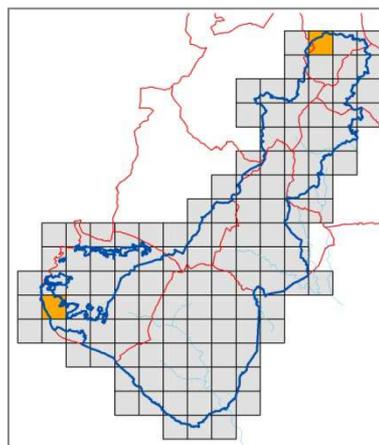
Le Grand murin est une des plus grandes et des plus robustes chauves-souris d'Europe. D'affinité préférentiellement atlantique, elle se rencontre à basse et moyenne altitude. De 35 à 45 centimètres d'envergure, son museau est clair et large et son pelage est contrasté, brun-roux sur le dos et blanc sur le ventre. Essentiellement forestière pour ses territoires de chasse, elle hiberne quasi-exclusivement en milieu cavernicole. En été, l'espèce pourra gîter en bâti ou dans les cavités souterraines.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

Détectée seulement à deux reprises durant les inventaires de 2012 et cela uniquement sur la commune de Sampzon dans le vallon de l'Aiguille, l'espèce semble peu importante pour le site (émissions sonores non différenciables de celles du Petit Murin).

Observé en gîte cavernicole dans la grotte de la Cocalière, Saint-André-de-Cruzières.

L'espèce a été contactée en 2013 dans une cavité de Païolive avec la présence de jeunes individus (CEN RA).

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
Le Grand murin fait partie des plus grands chiroptères français de taille 6.5 à 8 cm et d'envergure 35 à 43 cm. les oreilles sont longues (2.44 à 2.78 cm). Le museau, les oreilles et le patagium sont brun-gris. Le pelage est épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris. Le grand murin est un insectivore strict.	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	<p>Son régime alimentaire est principalement constitué de Coléoptères Carabidés (> 10 mm), auxquels s'ajoutent des Coléoptères Scarabéoïdes dont les Mélolonthidés (Hannetons), des Orthoptères, des Dermaptères (Perce-oreilles), des Diptères Tipulidés, des Lépidoptères, des Araignées, des Opilions et des Myriapodes.</p> <p>La présence de nombreux arthropodes non-volants ou aptères indique que le Grand Murin est une espèce glaneuse de la faune du sol. En région méridionale (Portugal, Corse, Malte, Maroc), des proies des milieux ouverts sont exploitées : Gryllotalpidés (Courtilière), Gryllidés (Grillons), Cicadidés (Cigales ; stades jeunes) et Tettigoniidés (Sauterelles).</p>
Activité	<p>Le Grand Murin est considéré comme un migrateur à l'échelle régionale, qui effectue des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Il entre en hibernation d'octobre à avril. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures.</p> <p>Les colonies de reproduction comportent quelques dizaines à quelques centaines voire quelques milliers d'individus, essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Les colonies d'une même région forment souvent un réseau au sein duquel les échanges d'individus sont possibles.</p> <p>Le Grand Murin quitte généralement son gîte environ 30 minutes après le coucher du soleil. Il le regagne environ 30 minutes avant le lever de soleil. Il utilise régulièrement des reposoirs nocturnes. La majorité des terrains de chasse se situe dans un rayon de 10 à 25 km autour de la colonie. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Les proies volantes peuvent aussi être capturées.</p>
Reproduction	<p>La maturité sexuelle intervient dès 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles. Les accouplements ont lieu dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation.</p> <p>Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an, exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit murin, et d'autres espèces.</p> <p>Les jeunes naissent généralement au début de mois de juin ou à partir de la mi-mai sur la plaine littorale méditerranéenne. La longévité de l'espèce est de 20 ans mais l'espérance de vie ne dépasse probablement pas en moyenne 4-5 ans.</p>
Capacités de régénération et de dispersion	Selon les observateurs, le Grand murin est considéré comme semi-sédentaire ou semi-migrateur. Il peut effectuer des déplacements record de 390 km, mais en général ne couvre que quelques dizaines de kilomètres entre ses gîtes d'été et d'hiver.
Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction	Hors régions méditerranéennes, les colonies se situent dans des sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C. Les combles d'églises et autres bâtiments, les greniers et les granges sont les gîtes de reproduction les plus couramment signalés.
Habitats d'alimentation	Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement des habitats où le sol est très accessible, comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, futaie de chêne, pinède, ...) et les secteurs à végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, pelouses, ...). Ces derniers seraient préférentiellement fréquentés dans les régions méridionales.
Habitats d'hivernage	Gîtes d'hibernation : cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de (3) 7-12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	<p>L'aire mondiale du Grand Murin s'étend depuis l'Afrique du Nord et l'Europe jusqu'en Asie du sud-est via l'Asie Mineure et Centrale. En Europe, l'espèce est absente dans le nord des îles britanniques, en Scandinavie et dans les Pays Baltes. En Pologne, elle remonte jusqu'aux côtes Baltiques.</p> <p>L'espèce semble encore bien présente dans le sud avec d'importantes populations dans les cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction de cette espèce n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse. En Allemagne, l'espèce semble être présente jusqu'à l'île de Rügen au Nord. Enfin, en Pologne, elle remonte jusqu'à la côte baltique.</p>
France	<p>Espèce présente dans pratiquement tous les départements français hormis en région parisienne. La répartition des effectifs n'est pas homogène : Le Grand Est (Champagne-Ardenne, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté et Alsace) se distingue nettement en accueillant près de 60% de l'effectif estival (se reproduisant essentiellement en bâtiment). Le sud de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées) accueille également d'importantes populations de plusieurs milliers d'individus (en association avec le Minioptère de Schreibers) dans les cavités souterraines. L'espèce reste rare dans le quart nord-ouest. En période hivernale, le centre de la France abrite de bonnes populations dans les anciennes carrières.</p> <p>Un recensement en 1995 a comptabilisé 15 000 individus en hivernage et 54 000 individus en reproduction. L'effort de prospection soutenu a fait revoir les effectifs de cette espèce à la hausse (794 sites étaient connus en 1995 contre 1735 en 2004). La population nationale est donc estimée à 78 000 individus en 2004.</p>
Région	<p>Le Grand murin est présent dans l'ensemble de la région Rhône-Alpes, l'Ardèche concentrant le plus grand nombre d'observations. Il se reproduit dans tous les départements de la région, excepté la Loire et le Rhône dans lesquels aucune colonie de reproduction n'est actuellement connue. En Drôme, les colonies de reproduction sont localisées dans le Diois et la Vallée du Rhône.</p> <p>Les populations sont globalement localisées dans la région et ont connu un fort déclin durant les 20 dernières années bien qu'elles semblent aujourd'hui stables.</p>
Département	<p>En 1980, diverses grottes du département comme celles de Rompon, Ruoms, Casteljau, Annonay ou encore Vesseaux abritaient d'importantes colonies estivales de Grand murin dont certaines connues depuis de longue date.</p> <p>Depuis plusieurs années, l'espèce jusqu'alors assez commune connaît un déclin en Ardèche. Ainsi, d'importantes colonies rassemblant parfois plus d'un millier d'individus ont disparues du département. Citons, par exemple, la colonie de la grotte de la Dame blanche (commune de Lagorce) où il fut observé plusieurs milliers de chauves-souris en 1944 par le Dr Vittet (Balazuc, 1956), la colonie de la Baume de Chabannes (colonie temporaire asphyxiée en masse en 1950 par une intervention humaine) et la colonie de l'ancienne galerie de recherches de Celles-les-Bains (un millier de <i>Myotis myotis</i> en 1948, Garnier in Balazuc, 1956).</p> <p>Une colonie mixte avec le Petit Murin est présente sur la commune de Lussas avec plus de 2000 individus recensés.</p> <p>L'espèce a été contactée en août 2013 dans une cavité de Païolive avec la présence de jeunes individus (CEN RA).</p>

DISTRIBUTION DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE
<p>Distribution détaillée</p> <p>Seuls quelques contacts de Grand Myotis ont été recensés dans le vallon de l'Aiguille (commune de Sampzon) lors des sessions d'écoutes ultrasonores menées en 2012.</p> <p>A cela s'ajoutent des mentions de l'espèce observée en gîte sans qu'une distinction formelle avec le Petit Murin puisse cependant être faite : dans la grotte de la Cocalière, Saint-André-de-Cruzières.</p>

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Forêts de feuillus	Fermeture des milieux ouverts
FACTEURS HUMAINS	Conservation des ouvertures donnant accès aux parties non occupées d'une habitation. Gestion forestière adaptée	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement dans les sites de reproduction ou destruction des gîtes (rénovation du bâti, condamnation des accès aux combles des églises...); - Raréfaction des disponibilités alimentaires résultant de l'emploi de pesticides ou de produits vermifuges du bétail, affectant les espèces-proies non cibles de ces traitements ; - Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas). - Modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus, etc...); - Drainage des zones humides et destruction des ripisylves ; - Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou cultures ; - Fermeture des milieux de chasse par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme ; - Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Le site constitue un territoire de chasse et de déplacement pour le Grand murin. Des mesures en faveur de la préservation de celui-ci ainsi que pour le développement d'habitats favorables au gîte sont souhaitables :

- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce (maintien des haies, des pâtures et prairies de fauche...);
- Protéger les sites de reproduction et d'hibernation ;
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers ;
- Maintenir et restaurer les habitats de chasse en diversifiant la structure et la composition forestière et en interdisant l'utilisation de traitements insecticides en forêt ;
- Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ;
- Limiter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ;
- Adapter et limiter les éclairages publics ;
- Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, le grand public, les professionnels de la rénovation et les acteurs du monde agricole à la préservation des chauves-souris ;
- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce. La recherche de colonies de reproduction (par radiopistage par exemple) est prioritaire. Les habitats de chasse de cette espèce en région méditerranéenne restent très mal connus et mériteraient d'être étudiés et caractérisés en vue d'affiner les mesures nécessaires à leur gestion conservatoire.

Code N2000 : 1307	PETIT MURIN <i>MYOTIS BLYTHII</i>		
Taxonomie	Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	154 sites en France	17 sites en Rhône-Alpes	7 sites en Ardèche
			
Photo: B. Allegrini-Naturalia		Photo: C. Honnorat-Naturalia	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	DH2, DH4	Monde	Préoccupation mineure (UICN 2007)
Convention de Berne	DH2	France	Quasi-menacé (UICN)
Protection nationale	PN	Région	Vulnérable (LR Rhône-Alpes) – En danger en hibernation

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

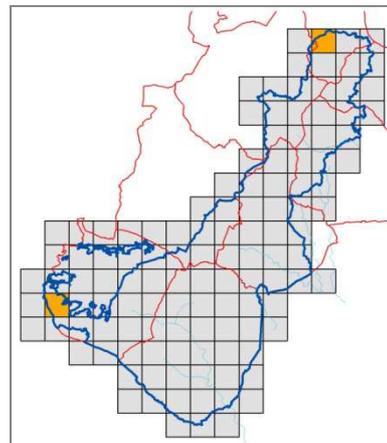
Le Petit murin est une chauve-souris de grande taille qui peut généralement se distinguer du Grand murin *Myotis myotis* par la présence d'une tache blanche entre les oreilles. De 35 à 40 centimètres d'envergure, cette espèce affectionne pour son alimentation les zones ouvertes soumises à un climat méditerranéen. Présent uniquement en régions méridionales, il occupe des sites souterrains anthropiques et/ou karstiques en hiver comme en été. En période estivale, il peut également être signalé en bâti.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

Détectée seulement à deux reprises durant les inventaires de 2012 et cela uniquement sur la commune de Sampzon dans le vallon de l'Aiguille, l'espèce semble peu importante pour le site (émissions sonores non différenciables de celles du Grand murin).

L'espèce est notée en gîte sur la commune de St-André-de-Cruzières.

L'espèce a été contactée en 2013 dans une cavité de Païolive avec la présence de jeunes individus (CEN RA).

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
Le Petit murin est une chauve-souris de grande taille, identifiable à son large museau et ses oreilles relativement grandes. Très semblable au Grand murin <i>Myotis myotis</i> , avec lequel il est très souvent confondu et s'hybride parfois, l'espèce possède une envergure pouvant aller jusqu'à 40 centimètres. Il se distingue généralement du Grand Murin par une face ventrale un peu plus claire et, sur certains individus, une tâche blanc clair sur le front.	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	Le Petit Murin consomme essentiellement les arthropodes de la faune épigée des milieux herbacés (près de 70%) comme les Tettigoniidés, Acrididés et Hétéroptères. Les proies dominantes (> 10% volume) sont les orthoptères de la famille des Tettigoniidés. Les proies telles que les Hannetons ayant des valeurs nutritionnelles et/ou une biomasse corporelle nettement plus avantageuses, sont exploitées majoritairement fin mai-début juin, à une période de faible abondance des proies principales (Sauterelles). Dès la mi-juin, les Tettigoniidés deviennent la ressource alimentaire principale jusqu'en septembre. Les larves de Lépidoptères, des Gryllidés (<i>Gryllus campestris</i>), Arachnidés, Scarabaeidés, Carabidés et Syrphidés peuvent aussi être consommés.
Activité	Le Petit Murin est considéré comme une espèce généralement sédentaire. Il effectue des déplacements de quelques dizaines de kilomètres entre les gîtes d'été et d'hiver. Il hiberne d'octobre à avril. Les individus sont généralement accrochés isolément et forment rarement des essaims importants. Les colonies de reproduction comptent de quelques dizaines à quelques centaines d'individus, majoritairement des femelles, dans des sites assez chauds où la température peut atteindre plus de 35°C. Ces sites sont occupés dès le début du mois d'avril et jusqu'en septembre. Il quitte son gîte pour toute la nuit (environ 30 minutes après le coucher du soleil jusqu'à environ 30 minutes avant le lever de soleil). La majorité des terrains de chasse se situe dans un rayon de 5 à 15 km autour de la colonie (jusqu'à 30 km constaté en Provence-Alpes-Côte-d'Azur). Le Petit Murin chasse généralement près du sol (30 à 70 cm de hauteur). Il saisit sa proie dans la bouche, puis décolle aussitôt. Apparemment, seules les plus grosses proies (Sauterelles) sont transportées sur un perchoir avant d'être dévorées.
Reproduction	Les accouplements ont lieu dès le mois d'août et peut-être jusqu'au printemps. Un mâle peut avoir un harem avec marquage territorial olfactif (larges glandes faciales). Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an, exceptionnellement deux. Elles forment des colonies de mise bas en partageant l'espace avec le Grand Murin, le Minioptère de Schreibers, le Rhinolophe euryale ou le Murin de Capaccini. Les jeunes naissent aux alentours de la mi-juin, jusqu'à la mi-juillet. La mortalité infantile est importante si les conditions météorologiques sont défavorables (forte pluviométrie, grands froids). La maturité sexuelle est précoce : 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles. La longévité de l'espèce est de 33 ans mais l'espérance de vie ne dépasse certainement pas en moyenne 4-5 ans.
Capacités de régénération et de dispersion	L'espèce est considérée comme sédentaire et dans le nord de son aire de répartition, le plus souvent, les déplacements ne dépassent pas plus d'une quinzaine de kilomètres entre le gîte d'hiver et celui d'été.
Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction	Gîtes d'estivage : en Europe orientale et méridionale, le Petit Murin occupe généralement des cavités souterraines surtout en période de reproduction. Dans ces gîtes, où il constitue souvent d'importantes colonies d'élevage, il s'associe avec d'autres chauves-souris cavernicoles. Dans le nord de son aire de répartition, ils forment également des colonies dans les combles et les greniers.
Habitats d'alimentation	D'après les proies identifiées dans les crottes de l'espèce et les quelques radiopistage réalisés en Languedoc-Roussillon et en PACA, les terrains de chasse de cette espèce sont des milieux herbacés ouverts tels que des prairies, pâturages, steppes, pelouses, garrigues, parcours à moutons, vignes enherbées ou encore les friches.
Habitats d'hivernage	Peu d'informations sont disponibles sur les gîtes d'hiver pour cette espèce : cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de 6 à 12°C et d'hygrométrie élevée).

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	<p>Le Petit Murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Asie mineure et le nord-ouest de l'Inde. Il manque dans les îles britanniques et en Scandinavie. La limite septentrionale de son aire de répartition passe par la Suisse, le sud de l'Allemagne et les pays d'Europe Centrale jusqu'aux rives de la Caspienne et de la Mer Noire. Il est absent en Afrique du Nord où il est remplacé par <i>Myotis punicus</i>, très proche morphologiquement.</p> <p>L'espèce semble encore bien présente dans le sud avec d'importantes populations dans des cavités. En raison de sa difficulté d'identification et de sa cohabitation régulière avec le Grand Murin, les populations sont très difficiles à chiffrer. Les données anciennes ont de ce fait été remises en cause. L'espèce semble en diminution dans le sud-ouest de l'Europe.</p>
France	<p>L'espèce est présente approximativement au sud d'une ligne reliant l'estuaire de la Gironde au Territoire de Belfort, à l'exclusion des départements auvergnats du Massif Central. Elle est absente en Corse.</p> <p>L'identification délicate de cette espèce, très ressemblante au Grand Murin, explique la mauvaise connaissance de son statut et de l'état de ses populations. Un recensement partiel en 1995 a totalisé 1 116 individus répartis dans 9 gîtes d'hibernation et 8 685 individus dans 32 gîtes d'été. En période estivale, les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon accueillent des populations importantes dans les cavités souterraines (plusieurs milliers d'individus souvent associés au Minioptère de Schreibers et au Grand Murin).</p>
Région	<p>En région Rhône-Alpes, il est connu de tous les départements en dehors de la Loire. La plupart des observations ont eu lieu en Ardèche et en Savoie, départements qui concentrent 9 des 10 sites de reproduction connus dans la région. En Drôme il est principalement signalé dans le secteur du Tricastin, où il se reproduit.</p> <p>Il semble très localisé en Rhône-Alpes mais cela peut être dû aux difficultés de détermination de l'espèce, ressemblant fortement au Grand Murin. Les populations de Petits Murins semblent toutefois très précaires dans la région.</p>
Département	<p>Le Grand et le Petit murin sont régulièrement associés en Ardèche. Toutefois, le Petit murin y semble nettement plus commun. Les sites rassemblant l'espèce sont répartis en Basse-Ardèche, sous les contreforts du Coiron, dans la Vallée du Rhône, les Cévennes et le Haut-Vivarais.</p> <p>Les difficultés d'identification de l'espèce engendrent un statut mal connu pour le Petit murin et surtout un état des populations très partiel.</p> <p>C. FAUGIER confie notamment une possible confusion entre les deux espèces et avoue n'avoir seulement découvert le Petit murin qu'en 1979 lors d'une capture à la grotte de Ruoms (Faugier, 1983).</p> <p>Présence observée d'individus estivants sous un pont à Montréal et dans une falaise de Labeaume. Une colonie mixte avec le Grand Murin est présente sur la commune de Lussas avec plus de 2000 individus recensés.</p> <p>L'espèce a été contactée en août 2013 dans une cavité de Païolive avec la présence de jeunes individus (CEN RA).</p>

DISTRIBUTION DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Seuls quelques contacts de Grand/Petit Myotis ont été recensés dans le vallon de l'Aiguille (commune de Sampzon) lors des sessions d'écoutes ultrasonores menées en 2012.

A cela s'ajoutent des mentions de l'espèce en gîte sans qu'une distinction formelle avec le Grand murin puisse cependant être faite dans la grotte de la Cocalière, Saint-André-de-Cruzières.

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Forêts de feuillus	Fermeture des milieux ouverts
FACTEURS HUMAINS	<p>Conservation des ouvertures donnant accès aux parties non occupées d'une habitation.</p> <p>Gestion forestière adaptée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement dans les sites de reproduction ou destruction des gîtes (rénovation du bâti, condamnation des accès aux combles des églises...); - Raréfaction des disponibilités alimentaires résultant de l'emploi de pesticides ou de produits vermifuges du bétail, affectant les espèces-proies non cibles de ces traitements ; - Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas). - Modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus, etc...); - Drainage des zones humides et destruction des ripisylves ; - Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou cultures ; - Fermeture des milieux de chasse par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme ; - Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Le site constitue un territoire de chasse et de déplacement pour le Petit murin. Des mesures en faveur de la préservation de celui-ci ainsi que pour le développement d'habitats favorables au gîte peuvent être envisagées comme suit :

- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce (maintien des haies, des pâtures et prairies de fauche...);
- Protéger les sites de reproduction et d'hibernation ;
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) ;
- Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ;
- Limiter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ;
- Adapter et limiter les éclairages publics ;
- Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, le grand public, les professionnels de la rénovation et les acteurs du monde agricole à la préservation des chauves-souris ;
- Approfondir les connaissances scientifiques : la recherche des colonies de reproduction et d'hibernation est une priorité pour la conservation des populations.

PIPISTRELLE DE NATHUSIUS – <i>Pipistrellus nathusii</i>	<i>Protection nationale, annexe IV de la Directive Habitats, annexe II de la Convention de Berne, catégorie « quasi-menacé » de la Liste Rouge Nationale</i>
<p><u>Description générale</u> : La plus grande des espèces du genre <i>Pipistrellus</i> en Europe centrale. Elle se distingue des autres espèces grâce à un uropatagium velu.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Espèce typiquement migratrice et arboricole, ses terrains de chasse se situent dans les forêts et en bordure, souvent près de l'eau (Dietz <i>et al.</i>, 2009).</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Niveau de vulnérabilité et dynamique inconnues. L'espèce n'est détectée que très occasionnellement et est rarement prise aux filets. Mais elle semble plus généralement menacée par les insecticides, les éoliennes, les infrastructures linéaires et la sylviculture.</p> <p><u>Répartition</u> : Occupe les grandes parties de l'Europe, mais les zones de reproduction sont majoritairement localisées dans le nord-est de l'aire de répartition. En France, jusqu'à très récemment, seuls des individus migrateurs ou des « leks » de mâles était connus. Depuis, une dizaine de nurseries comprenant entre 10 et 60 individus ont été relevée en Champagne-Ardenne, toutes dans des arbres (Harter <i>comm. pers.</i>). En région Rhône-Alpes, elle est mentionnée dans tous les départements, mais aucune colonie de parturition n'est connue (Issartel <i>et al.</i>, 2002).</p> <p><u>Situation au sein du site B24</u> : Contactée à une seule reprise en bordure de la Claysse, sur la commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières, lors des inventaires de 2012, l'espèce, clairement migratrice, fréquente le site Natura 2000 de manière occasionnelle. Détecté en août, il pourrait s'agir d'un migrateur automnal précoce ou printanier tardif.</p> <p>L'espèce est notée par le Groupe Chiroptères Rhône-Alpes sur les communes de Grospierres et Salavas. Peu de données existent dans la région.</p>	



Photo: B. ALLEGRIINI / Naturalia

MOLOSSE DE CESTONI – <i>Tadarida teniotis</i>	<i>Protection nationale, annexe IV de la Directive Habitats, annexe II de la Convention de Berne, catégorie « préoccupation mineure » de la Liste Rouge Nationale</i>
<p><u>Description générale</u> : Une des plus grandes chauves-souris européennes, reconnaissable à ses grandes oreilles et sa queue qui dépasse librement de l'uropatagium.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Habitant typique des zones méditerranéennes, du niveau de la mer jusqu'à 2 000 m d'altitude. Gîte en falaise ou en bâti (pont, château...).</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Niveau de vulnérabilité et dynamique inconnues. Localisée aux secteurs rupestres et de montagnes voire urbains, l'espèce reste menacée par l'aménagement de voies d'escalade et la mise en sécurité des falaises.</p> <p><u>Répartition</u> : Tout le bassin méditerranéen jusqu'aux îles Canaries et Madère. En France, il évolue de la côte méditerranéenne jusqu'en Haute-Loire et aux Alpes. En région Rhône-Alpes, il est contacté dans tous les départements. En Drôme, il est noté régulièrement dans les Baronnies, la région de Crest et la vallée de l'Herbasse (Ariagno, 2002).</p> <p><u>Situation au sein du site B24</u> : Contactée à trois reprises à hauteur du Col de la Serre, sur la commune de Bessas, en transit lors des inventaires de 2012, l'espèce exploite très vraisemblablement les secteurs rupestres du site Natura 2000 pour son gîte.</p> <p>L'espèce est notée par le Groupe Chiroptères Rhône-Alpes (au détecteur d'ultrasons) sur les communes de Grospierres, Salavas et Vagnas. Contactée à St-André-de-Cruzières par Charles FAUGIER en 2009 dans le secteur de la grotte du mas de la Baume (Chazelles). Il s'agit d'une espèce spécialisée en termes de gîte, notée en chasse et/ou transit sur le site.</p>	



Photo: B. ALLEGRIINI / Naturalia

NOCTULE COMMUNE – <i>Nyctalus noctula</i>	<i>Protection nationale, annexe IV de la Directive Habitats, annexe II de la Convention de Berne, catégorie « quasi-menacé » de la Liste Rouge Nationale</i>
<p><u>Description générale</u> : Grande chauve-souris sombre aux oreilles arrondies et au tragus en forme de champignon.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : C'est une espèce que l'on peut qualifier de forestière puisqu'elle loge essentiellement dans des cavités arboricoles (ripisylves, chênaie, hêtraie...). Elle utilise aussi parfois le bâti et les cavités karstiques comme gîte. Il s'agit également d'une véritable migratrice pouvant parcourir plus de 1 000 km pour rejoindre ses quartiers d'hiver (Dietz <i>et al.</i>, 2009).</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Niveau de vulnérabilité et dynamique inconnues. Menacée par la perte de gîtes lors de la rénovation des bâtiments ou par une exploitation sylvicole intensive. En migration, elle est très menacée par les éoliennes. En l'état des connaissances, l'espèce est considérée comme localisée dans la région et présente en faibles, voire très faibles effectifs.</p> <p><u>Répartition</u> : Présente dans une bonne partie de l'Europe, mais aussi en Afrique du nord (très rare) et au Proche-Orient. En France, elle est commune, mais en plus faibles effectifs dans le bassin méditerranéen où elle semble se cantonner aux grands massifs forestiers et systèmes fluviaux. En région Rhône-Alpes elle est notée dans tous les départements, mais aucune colonie de parturition n'est connue (Noblet, 2002). Dans la Drôme, elle est suspectée en reproduction dans la ripisylve de la Réserve Naturelle des Ramières.</p> <p><u>Situation au sein du site B24</u> : Du fait de son caractère arboricole, l'espèce est difficile à détecter mais a toutefois fait l'objet d'un contact dans le Vallon de l'Aiguille (commune de Sampzon) en août 2012.</p> <p>L'espèce est également notée par le Groupe Chiroptères Rhône-Alpes sur la commune de Saint-André-de-Cruzières. Il s'agit d'une espèce notée en chasse et/ou transit sur le site pour laquelle peu de données existent dans la région.</p>	

GRANDE NOCTULE – <i>Nyctalus lasiopterus</i>	<i>Protection nationale, annexe IV de la Directive Habitats, annexe II de la Convention de Berne, catégorie « données insuffisantes » de la Liste Rouge Nationale</i>
<p><u>Description générale</u> : Une des plus grandes chauves-souris européennes, massive et puissante, reconnaissable à sa large gueule, son museau court, au lobe inférieure des oreilles présentant un repli charnu atteignant les commissures des lèvres et au fait que les mâles présentent une crinière.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Essentiellement arboricole mais pas toujours forestière, l'espèce peut également être rencontrée dans des nichoirs ou en fissure rocheuse.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Niveau de vulnérabilité et dynamique inconnues. Difficile à déceler, l'espèce a été mentionnée en région aux cols de Haute-Savoie à trois reprises dans les années 1960. Elle reste dépendante de la gestion sylvicole.</p> <p><u>Répartition</u> : Les populations morcelées sont centrées sur la zone méditerranéenne. L'espèce est présente à l'est jusqu'en Russie et en Iran. Il existe bien peu de données sur l'essentiel de la zone européenne mais des populations régionales significatives sont localisées en Grèce, en Slovaquie, en Italie et en Espagne. Récemment des populations sédentaires et/ou estivantes ont été découvertes en France (Lozère, Corse, Landes). En Rhône-Alpes, aucune preuve de reproduction n'est actuellement connue. Les colonies les plus proches se situent en Espagne.</p> <p><u>Situation au sein du site B24</u> : Le site d'étude semble fréquenté par l'espèce comme en témoignent les enregistrements ultrasonores menés en 2012 révélant un contact de Grande Noctule dans le secteur des Marais des Agusas (commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières). Il s'agit d'une espèce notée en chasse et/ou transit sur le site Natura 2000 pour laquelle très peu de données existent dans la région.</p> <p>Il apparaît très intéressant de mettre en place des inventaires complémentaires à plusieurs périodes de l'année afin d'optimiser l'observation de l'espèce et de statuer sur sa situation.</p>	

VESPERE DE SAVI – <i>Hypsugo savii</i>	<i>Protection nationale, annexe IV de la Directive Habitats, annexe II de la Convention de Berne, catégorie « préoccupation mineure » de la Liste Rouge Nationale</i>
<p><u>Description générale</u> : Seul représentant du genre <i>Hypsugo</i> en Europe, c'est une chauve-souris très colorée, facilement identifiable à son masque noir.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Ses habitats sont en général situés dans les zones karstiques, de la plupart des biotopes méditerranéens dans lesquels il gîte.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Niveau de vulnérabilité et dynamique inconnues. Pas de menace directe identifiée, en dehors de la mise en sécurité des falaises et de l'exploitation des zones rupestres comme lieu de loisir.</p> <p><u>Répartition</u> : Principalement localisé sur le pourtour méditerranéen jusqu'en Asie mineure et au Proche-Orient. En France, il occupe toute la moitié du pays. En région Rhône-Alpes, elle fréquente tous les départements, avec un maximum de données en Ardèche.</p> <p><u>Situation au sein du site B24</u> : L'ensemble du site Natura 2000 semble être exploité par l'espèce en chasse et/ou en transit dans des effectifs restreints (max. 3 contacts recensés par nuit).</p> <p>L'espèce est également notée par le Groupe Chiroptères Rhône-Alpes sur les communes de Saint-André-de-Cruzières, Grospièrres et Salavas. Il s'agit d'une espèce relativement commune pour le secteur notée en chasse et/ou transit sur le site Natura 2000.</p>	



Photo: B. ALLEGRINI / Naturalia

MURIN DE DAUBENTON - <i>Myotis daubentonii</i>	<i>Protection nationale, annexe IV de la Directive Habitats, annexe II de la Convention de Berne, catégorie « préoccupation mineure » de la Liste Rouge Nationale</i>
<p><u>Description générale</u> : Murin de petite taille au pelage dorsal brun à gris, reconnaissable à ses grands pieds, caractéristiques des espèces « pêcheuses ».</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Espèce principalement liée aux zones aquatiques, dont les gîtes de reproduction sont principalement situés dans les cavités arboricoles, les fissures en voûte ou joints de dilatation des ponts (Dietz <i>et al.</i>, 2009).</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Dynamique de l'espèce inconnue, mais vraisemblablement stable. Espèce très commune et apparemment abondante en Rhône-Alpes.</p> <p><u>Répartition</u> : Il est présent dans toute l'Europe jusqu'en Asie, mais est absent d'Afrique du nord. En France, il est commun à très commun et ses populations ne semblent pas menacées actuellement.</p> <p>En région Rhône-Alpes il s'agit d'une des espèces les plus fréquentes et répandues, dont une majorité de gîtes connus sont situés sous des tabliers de ponts (Noblet, 2002).</p> <p><u>Situation au sein du site B24</u> : L'espèce a été observée en gîte sur la commune de Saint-André-de-Cruzières à hauteur de la résurgence du Moulin dans une fissure en voûte et a fait l'objet de nombreux contacts lors des sessions d'écoutes de 2012 en bordure de la Claysse sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Sauveur-de-Cruzières. Un contact a également été recensé au Col de la Serre, sur la commune de Bessas. L'espèce est notée par le Groupe Chiroptères Rhône-Alpes sur les communes de Beaulieu, Salavas, Saint-André-de-Cruzières et Sampzon. Il s'agit d'une espèce commune dans la région essentiellement notée en chasse et/ou transit sur le site Natura 2000.</p>	

Photo *in situ* – F. BASTELICA / Naturalia

PIPISTRELLE COMMUNE – <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	<i>Protection nationale, annexe IV de la Directive Habitats, annexe III de la Convention de Berne, catégorie « préoccupation mineure » de la Liste Rouge Nationale</i>
<p>Description générale : Petite chauve-souris synanthropique, brune, aux oreilles triangulaires. Elle se différencie principalement des autres espèces du même genre par son morphotype dentaire caractéristique et ses cris d'écholocation.</p> <p>Ecologie et fonctionnalité : Ses habitats sont très variés, allant des villages, aux campagnes jusqu'en altitude. Elle apprécie la proximité de l'eau.</p> <p>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce : Globalement très peu menacée en raison de sa grande plasticité écologique. L'espèce se reproduit dans tous les départements de la région. Dynamique inconnue.</p> <p>Répartition : Partout en Europe, en Afrique du Nord jusqu'au Moyen-Orient et en Asie Mineure. En France, elle est très commune dans la plupart des villes et villages de l'ensemble des départements.</p> <p>En région Rhône-Alpes, elle est présente dans tous les départements où elle semble omniprésente (Issartel <i>et al.</i>, 2002). Elle a même été enregistrée à 2 190 mètres d'altitude en Haute-Savoie.</p> <p>Situation au sein du site B24 : Couramment contactée en chasse et/ou transit lors des inventaires menés en 2012 sur le secteur, l'espèce est présente sur l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000.</p> <p>Deux mentions de l'espèce ont également été rapportées par C. Faugier (1983) sur les communes de Privas et Saint-Priest, hors du périmètre du site. L'espèce est notée par le Groupe Chiroptères Rhône-Alpes sur les communes de Grospièrres, Salavas, Saint-André-de-Cruzières et Vagnas. Il s'agit d'une espèce commune dans la région essentiellement notée en chasse et/ou transit sur le site Natura 2000.</p>	



Photo: B. ALLEGRINI / Naturalia

PIPISTRELLE PYGMÉE – <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	<i>Protection nationale, annexe IV de la Directive Habitats, annexe II de la Convention de Berne, catégorie « préoccupation mineure » de la Liste Rouge Nationale</i>
<p>Description générale : Petite chauve-souris synanthropique, proche de la Pipistrelle commune de laquelle elle a été distinguée il y a une dizaine d'années grâce à ses cris d'écholocation et à l'utilisation de la génétique.</p> <p>Ecologie et fonctionnalité : Beaucoup plus notée dans les habitats forestiers et ripisylvatiques que la Pipistrelle commune.</p> <p>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce : Sa préférence pour les ripisylves la rend vulnérable à la gestion forestière et aux coupes d'entretien. Toutefois, l'espèce ne semble a priori pas particulièrement menacée dans la région. Dynamique inconnue du fait notamment de sa très récente distinction effective d'avec la Pipistrelle commune.</p> <p>Répartition : En sympatrie avec la Pipistrelle commune en Europe centrale et méridionale (Dietz <i>et al.</i>, 2009). Absente d'Afrique du Nord. En France, elle occupe tout le territoire avec des densités plus faibles dans le Nord et l'extrême Sud-Ouest.</p> <p>En région Rhône-Alpes, elle reste très peu connue à l'heure actuelle avec seulement une dizaine de données enregistrées entre 2000 et 2006.</p> <p>Situation au sein du site B24 : Couramment enregistrée en chasse et/ou transit lors des inventaires menés en 2012 sur le secteur, la Pipistrelle pygmée est présente sur l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000. En altitude (Col de la Serre (commune de Bessas) et Vallon de l'Aiguille (commune de Sampzon), le nombre de contacts recensé pour ce taxon reste moindre que dans les milieux ripisylvatiques où l'espèce est abondante.</p> <p>L'espèce est notée par le Groupe Chiroptères Rhône-Alpes sur les communes de Salavas et Vagnas. Il s'agit d'une espèce commune dans la région essentiellement notée en chasse et/ou transit sur le site Natura 2000.</p>	



Photo: B. ALLEGRINI / Naturalia

PIPISTRELLE DE KUHL – *Pipistrellus kuhlii*

Protection nationale, annexe IV de la Directive Habitats, annexe II de la Convention de Berne, catégorie « préoccupation mineure » de la Liste Rouge Nationale

Description générale : Petite chauve-souris assez similaire aux autres espèces de Pipistrelle, elle s'en distingue généralement par un liseré blanc net le long du plagiopatagium.

Ecologie et fonctionnalité : Synanthropique comme la Pipistrelle commune, elle gîte facilement dans les maisons et les ouvrages d'art.

Dynamique et vulnérabilité de l'espèce : Niveau de vulnérabilité et dynamique inconnues. Plus généralement menacée par la restauration des bâtiments, l'espèce semble cependant largement répandue et est parfois plus commune que la Pipistrelle commune comme dans le Rhône.

Répartition : Distribuée dans tout le bassin méditerranéen, jusqu'en Asie Mineure et au Proche-Orient. En France, elle est en expansion vers le nord, jusqu'en Normandie. En région Rhône-Alpes, elle est audible dans l'ensemble des départements (Issartel *et al.*, 2002).

Situation au sein du site B24 : Détectée en chasse et/ou transit lors des inventaires menés en 2012 sur le secteur, l'espèce est présente sur l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 avec des effectifs plus importants en bordure de la Claysse et dans les Marais des Agusas (commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières).

L'espèce est notée par le Groupe Chiroptères Rhône-Alpes sur les communes de Vagnas, Salavas, Saint-André-de-Cruzières et Sampzon. Il s'agit d'une espèce commune dans la région essentiellement notée en chasse et/ou transit sur le site Natura 2000.



Photo: B. ALLEGRINI / Naturalia

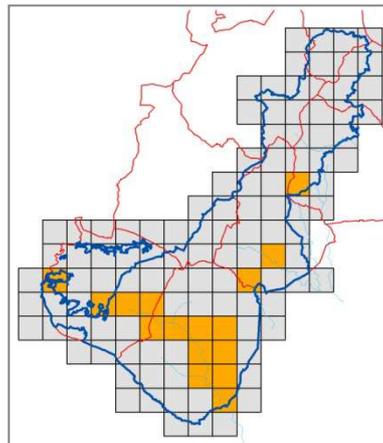
Code N2000 : 1337	CASTOR D'EUROPE <i>CASTOR FIBER</i>		
Taxonomie	Mammifères, Rongeurs, Castoridés		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	105 sites en France	35 sites en Rhône-Alpes	11 sites en Ardèche
			
	Photo: J. RIGAUX	Photo: G. Schmitt	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	DH2, DH4, DH5	Monde	Préoccupation mineure (UICN 2007)
Convention de Berne	DH3	France	Préoccupation mineure (UICN)
Protection nationale	PN	Région	Préoccupation mineure (LR Rhône-Alpes)

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

Le Castor d'Europe est le plus gros rongeur d'Europe avec un poids moyen de 21 kg pour 1m20 de long. Les plus gros individus observés atteignent les 30 kg. Le milieu de vie type de l'espèce est constitué par le réseau hydrographique de plaine et de l'étage collinéen qu'il s'agisse de fleuves ou de ruisseaux. Son gîte est constitué d'un terrier creusé dans les berges meubles des cours d'eau. L'entrée, en principe toujours inondée, est fréquemment « masquée » par un auvent de branches disposées en éventail sur l'eau.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

La présence du Castor est potentielle sur plusieurs ruisseaux avec notamment du bois coupé sur pied détecté à de nombreux endroits (sur les ruisseaux des Lauzettes, du Gramenet, du Clos Blanc, de Soulas ou du Condoubrie), elle n'est certaine que sur la Claysse. En effet, sur cette rivière, plusieurs barrages entretenus et des garde-mangers récemment exploités ont été recensés à plusieurs reprises lors des inventaires de 2012.

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
<p>Le Castor est le plus gros rongeur d'Europe.</p> <p><u>Corps</u> : longueur supérieure à 1 m chez l'adulte dont 29 à 31 cm pour la queue (partie écaillée). Queue aplatie, de 13 à 16 cm de large, recouverte d'écaillés ou de pseudo-écaillés sur les 2/3 de sa longueur, musculeuse et recouverte de poils à sa base. Pelage très dense (12 000 à 23 000 poils/cm²), blond avec des reflets roux (plus foncé dans le nord et l'est de l'Europe). Forme fuselée dans l'eau, totalité du corps quasi immergée sauf tête et nuque ; forme ramassée sur le sol.</p> <p><u>Pied</u> : 15 cm de long, 5 doigts avec palmure complète, le deuxième possède un ongle double (peigne). Membre antérieur terminé par 5 doigts munis de griffes (fouissage) avec l'un de ceux-ci en opposition aux quatre autres (préhension).</p> <p><u>Poids</u> : 16 à 28 kg chez l'adulte, moyenne : 21 kg (données provenant des captures réalisées en France), 300 à 500 g à la naissance.</p> <p><u>Formule dentaire</u> : 1 incisive, 1 prémolaire et 3 molaires par demi-machoire.</p> <p>Pas de caractère sexuel secondaire. Deux paires de mamelles, orifices uro-anaux et génitaux débouchant dans la même cavité (pseudo cloaque).</p> <p>Fèces de forme oblongue (2 x 3cm), déposés dans l'eau et constitués principalement de matière ligneuse.</p> <p><u>Confusion</u> : Le Castor peut être confondu à la nage avec le Ragondin <i>Myocastor coypus</i> : Le Castor a une nage très coulée, le corps est presque immergé sauf la nuque et la moitié supérieure de la tête ; le Ragondin nage en surface, la totalité de la tête et le haut du dos émergent. Par ailleurs, le rapport de la longueur de la tête sur celui du corps (sans queue) est d'environ 1/5 pour le Castor et d'1/3 pour le Ragondin.</p>	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	<p>Le Castor est strictement végétarien. Les besoins quotidiens d'un adulte s'élèvent à 2 kg de matière végétale ou 700 g d'écorce. Il est très éclectique dans ses choix alimentaires : écorce, feuilles et jeunes pousses des plants ligneux, hydrophytes, fruits, tubercules et végétation herbacée terrestre. Les plants ligneux constituent l'essentiel de l'alimentation hivernale. Environ une trentaine d'espèces d'arbres peuvent être consommées, mais ce sont les salicacées (Saules, <i>Salix spp.</i>, et Peupliers, <i>Populus spp.</i>) qui sont les plus recherchées. Localement, d'autres espèces peuvent être fortement consommées : Cornouiller sanguin <i>Cornus sanguinea</i>, Noisetier <i>Corylus avellana</i>, Orme champêtre <i>Ulmus minor</i> et Aulne glutineux <i>Alnus glutinosa</i>.</p> <p>L'essentiel des coupes concerne des troncs et des branches de 3 cm à 8 cm de diamètre. De fait, les strates arborées rivulaires basses revêtent une grande importance pour le Castor. Pour la végétation herbacée, l'Armoise vulgaire <i>Artemisia vulgaris</i> est très appréciée.</p>
Activité	<p>L'activité du Castor s'accomplit principalement à l'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. L'eau lui permet d'assurer ses déplacements et joue le rôle d'élément tutélaire, l'entrée d'un gîte occupé est toujours immergée. Le domaine terrestre lui procure l'essentiel de sa nourriture <u>jusqu'à une distance de 20 m de l'eau</u>.</p> <p>Ses mœurs sont nocturnes, il est principalement actif en début et fin de nuit. Il consacre environ les 2/3 de son activité nocturne au milieu aquatique (déplacement, consommation de végétaux) et 1/3 de celle-ci sur le sol (recherche de nourriture, abattage d'arbustes, toilettage, marquage du territoire).</p> <p>Il est sociable, les 2/3 des castors vivent en groupes familiaux composés de deux adultes, des jeunes de plus d'un an et des jeunes de l'année. La taille d'une famille varie de 4 à 6, elle est en moyenne de 3,8 en Europe. Les individus isolés peuvent constituer une population « flottante » représentant près de 40% des effectifs totaux.</p> <p>L'activité d'un groupe familial s'effectue sur un territoire d'environ 1 à 3 km de cours d'eau, elle est matérialisée par de nombreux indices.</p> <p><u>Sur le sol</u> : des chantiers de coupes d'arbres et d'arbustes pour satisfaire les besoins alimentaires, ainsi que des coulées d'accès aux chantiers.</p> <p><u>Sur la berge</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des gîtes qui peuvent en fonction de la texture et de la hauteur de berge se présenter soit sous la forme de terrier, soit sous la forme de hutte de branches avec des variantes intermédiaires (terrier-hutte). Localement, les gîtes peuvent être établis dans des embâcles (exemples sur la Drôme), dans le réseau karstique (exemples dans les gorges du Gardon) et dans des ouvrages artificiels (exemples de vieux moulins en Ardèche) ;

	<p>- des dépôts de castoréum placés généralement sur des monticules de terre situés à moins d'un mètre de l'eau.</p> <p><u>Dans l'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des réfectoires (sites de consommation) situés sur des hauts fonds (10 à 20 cm d'eau) abrités du courant ; - présence de garde-manger constitués d'amas de branches immergées à proximité du gîte ; - si nécessité et sur les petits cours d'eau, présence de barrages constitués de branchages mais aussi parfois de galets ou d'argile, leur fonction étant de limiter les étiages et de conserver l'immersion de l'entrée du gîte. <p>D'autres indices plus rares peuvent être relevés, tels les canaux creusés par les castors pour relier deux points d'eau ou l'édification « d'échelle » de branches pour franchir un obstacle.</p> <p>Tous ces indices témoignent de l'aptitude d'aménageur du Castor pour satisfaire ses besoins alimentaires, de déplacements et de sécurité.</p>
Reproduction	<p>Espèce territoriale, marquage olfactif du territoire par une sécrétion musquée : le castoréum.</p> <p>Monogame, maturité sexuelle à 2 ans pour la femelle et à 3 ans pour le mâle.</p> <p>Plusieurs œstrus, rut de janvier à mars. L'accouplement a lieu dans l'eau.</p> <p>Durée moyenne de la gestation : 107 jours, une seule portée par an.</p> <p>Naissance entre le 15 mai et le 15 juin, jusqu'à 5 jeunes par portée, en moyenne moins de 2. Ils sont nidicoles, mais naissent les yeux ouverts et couverts d'un fin duvet.</p> <p>Sevrage à 6-8 semaines, émancipation au cours de leur deuxième hiver.</p>
Capacités de régénération et de dispersion	<p>Le Castor d'Europe a une capacité de dispersion relativement importante puisqu'il est capable de parcourir jusqu'à 60 km en 1 an. En moyenne, il réalise deux types de déplacements : ceux réguliers de 8 km environ (Fryxell, 2001) et ceux de colonisation d'environ 25 km pouvant s'étendre jusqu'à 170 km (Heidecke, 1984). Cela permet ainsi à la population de s'étendre rapidement sur le réseau hydrographique et de s'y installer. En voie terrestre, les individus sont susceptibles d'explorer des secteurs sur des distances d'environ 20-30 m de part et d'autre des cours d'eau pour s'alimenter.</p>
Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction et d'hivernage	<p>Le territoire d'un couple ou d'une famille de castors englobe une section de cours d'eau ou de plan d'eau avec les berges attenantes. Celui-ci est délimité de manière olfactive par dépôt sur le sol, à proximité de l'eau, d'une substance odorante : le castoréum. Sur cette zone, la composante aquatique permet les déplacements et constitue l'élément de prédilection de l'animal. La composante terrestre fournit l'essentiel de la nourriture et accueille, très généralement, le gîte. Le gîte du castor peut prendre différentes formes en fonction de la texture et de la structure des berges : cavité naturelle, notamment dans les réseaux karstiques, terrier, terrier-hutte, hutte de berge ou plus rarement hutte en île. Il dispose d'entrée(s) sous l'eau, sous forme d'un court boyau oblique débouchant dans une chambre obscure hors d'eau, aérée et tapissée d'une litière constituée de bois effiloché par le castor.</p>
Habitats d'alimentation	<p>Le milieu de vie type du Castor est constitué par le réseau hydrographique de plaine et de l'étage collinéen. Il peut s'installer aussi bien sur les fleuves que les ruisseaux ; les plans d'eau peuvent être colonisés lorsqu'ils sont reliés au réseau hydrographique ou bien lorsqu'ils sont très proches de celui-ci.</p> <p>Les conditions nécessaires à son implantation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence permanente de l'eau même si la surface de celle-ci est temporairement faible ; la profondeur doit être par place au minimum de 60 cm ; - la présence significative de formations boisées rivulaires avec prédominance de jeunes salicacées ; - une faible pente du cours d'eau, généralement inférieure à 1% ; - l'absence d'une vitesse permanente élevée du courant ; - l'absence d'ouvrages hydroélectriques infranchissables et incontournables. <p>L'occupation humaine et la pollution organique des eaux ne sont pas des facteurs limitant.</p> <p>Actuellement le Castor n'a pas de prédateur notable, historiquement la Loutre (<i>Lutra lutra</i>) a été citée comme prédateur des jeunes castors. Parmi les pathologies, la pseudo-tuberculose à <i>Yersinia pseudotuberculosis</i> est la plus fréquemment citée ou rencontrée.</p>

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	<p>L'aire de répartition du Castor d'Europe s'inscrit entre 40° et 65° de latitude Nord. Les populations se distribuent de manière discontinue de l'Europe de l'Ouest au nord-est de la Mongolie.</p> <p>Il était répandu dans toute l'Eurasie mais la chasse et la destruction de ses habitats ont fortement réduit sa distribution, notamment en Europe occidentale. Au début du XX^{ème} siècle, il n'existait plus que cinq populations reliques dont une qui occupait la basse vallée du Rhône et ses affluents méridionaux (Gardon, Cèze et Durance). Actuellement le Castor évolue dans le bassin du Rhône, de l'Aulne en Bretagne, du Rhin et du Tarn, de la Loire, de la plaine du Forez.</p>
France	<p>Le Castor occupait autrefois la majorité du territoire. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, la chasse, le piégeage (pour sa chair, sa fourrure, les primes de destruction versées par des syndicats de digue, ...) et la destruction de ses milieux de vie ont entraîné une forte régression de l'espèce. Une centaine d'individus subsistait alors dans la Basse vallée du Rhône. En 1909, le Castor fut protégé dans les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse. L'espèce entamait alors une lente recolonisation du bassin rhodanien, de l'aval vers l'amont, et atteignit Lyon vers 1960. Des réintroductions eurent lieu en France à partir de 1950. L'espèce fut protégée sur l'ensemble du territoire en 1968. La population française était estimée à 3 000 – 5 000 individus en 1986, et à 8 000 - 10 000 en 2002.</p> <p>38 départements métropolitains sont concernés par la présence du Castor, essentiellement dans le Sud-Est, le Centre et le Nord-Est. La limite de répartition altitudinale est de l'ordre de 700 m (exemples : hautes vallées de l'Arve, de la Doller, de la Drôme, de la Moselle et gardons cévenols...).</p> <p>Le Bassin rhodanien constitue le berceau originel de l'espèce à partir duquel de nombreuses réintroductions ont pu être engagées et réussies.</p> <p>De nos jours, le Castor d'Europe n'est pas menacé sur le territoire national. Il est même en expansion notamment dans le centre, le Nord-est et la Bretagne. Néanmoins, des menaces peuvent localement peser sur le maintien des populations. Ces menaces sont essentiellement liées aux aménagements des cours d'eaux et de leurs berges qui engendrent le cloisonnement des populations et la destruction de l'habitat de cette espèce.</p>
Région	<p>En région Rhône-Alpes, l'espèce est essentiellement localisée sur le bassin du Rhône. Ses effectifs semblent actuellement stables, mais l'espèce reste menacée par l'endiguement, la diminution des cordons ripisylvatiques et les conflits avec les agriculteurs.</p>
Département	<p>Il est présent sur tous les cours d'eau de Basse-Ardèche et des Cévennes. Il remonte l'Eyrieux très haut jusqu'à son confluent avec l'Eysse (Vivarais). Il est présent également en Haut-Vivarais où il colonise le Doux jusqu'à La Batie d'Andaure à la faveur de sites favorables (Penel <i>et al.</i>, 1984). Les rivières de l'Ardèche, la Beaume et la Bezorgue sont également habitées par cet animal sur des secteurs dont la pente dépasse les 4% (alors que la bibliographie indique généralement que le castor s'installe sur des cours d'eau dont la pente n'excède pas les 1%).</p> <p>L'ONCFS mentionne la présence certaine du Castor au sud du site d'étude sur la Claysse, le Ruisseau de Fosse, et au nord sur le Ruisseau de Tégoul, le Chassezac, l'Ardèche, le Ruisseau de Vébron, le Ruisseau de Régourdet, le Ruisseau de Basset.</p> <p>Concernant la population ardéchoise, elle se scinde en deux : celle du bassin de la Loire et celle du bassin du Rhône.</p> <p>Le castor a disparu du bassin de la Loire depuis plusieurs siècles et malgré les prospections, aucun indice ne permet d'affirmer la présence de l'espèce sur les affluents du bassin de la Loire en Ardèche. En raison du relief très accentué, la seule possibilité de colonisation à suivre est celle par le Lignon (cours d'eau situé en Haute-Loire, limitrophe avec l'Ardèche sur la commune de Mars) à partir de l'Eyrieux. Cette dernière est une rivière de plateau dans sa partie amont. Les castors l'ont colonisée jusqu'à sa source au lac de Devesset à 1075 m d'altitude. La distance et le relief à franchir pour passer sur le bassin de la Loire sont faibles. Ce point est sous surveillance pour rechercher une trace de passage éventuel.</p> <p>Le castor occupe quasiment tout le bassin du Rhône présent sur le département. Le fleuve Rhône est entièrement colonisé, ainsi que ses principaux affluents : Le Doux jusqu'à Roche-paule, la Cance jusqu'à Annonay, la Daronne jusqu'à St Félicien, le Glueyre jusqu'à St Perreville, l'Eyrieux jusqu'à Intres ainsi que l'Ardèche et tous ses affluents (le Chassezac, le Lignon, l'Auzon, la Drobie, la Beaume...). Fin 2010, des indices de présence sont relevés sur le Rieu-Grand, affluent de la Beaume, en Cévennes ardéchoises à 1387 m d'altitude ! (record national).</p>

DISTRIBUTION DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Des indices de présence du Castor d'Europe ont été observés sur tout le linéaire de la Claysse compris dans le périmètre Natura 2000. Quelques terriers ont pu y être observés ainsi que des garde-mangers et des barrages entretenus signalant la présence certaine de l'espèce sur cette rivière.

De nombreux sites d'alimentation ont également été identifiés aux abords de divers ruisseaux présents au sein du site impliquant une présence probable de l'espèce sur ces cours d'eau. Il s'agit notamment des ruisseaux des Lauzettes, du Gramenet, du Clos Blanc, de Soulas et du Condoubrie. A cela, s'ajoutent des données de l'ONCFS mentionnant la présence de l'espèce sur le ruisseau de Fosse, un affluent de la Claysse.

Ainsi, le Castor d'Europe est établi sur le site mais l'utilise principalement pour son alimentation. Seule la Claysse héberge une population durable composée d'une à plusieurs cellules familiales.

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Crues morphogènes Présence de Saules et peupliers (ressource alimentaire)	-
FACTEURS HUMAINS	Communication auprès des riverains des cours d'eau occupés Conservation d'une ressource alimentaire suffisante (forêts de bord de cours d'eau) afin de limiter l'impact sur les cultures avoisinantes.	<ul style="list-style-type: none"> - Cloisonnement des populations ; - Risque d'empoisonnement par les rodenticides (anticoagulants utilisés dans le cadre de la lutte contre le Ragondin et du Rat musqué) ; - Piégeage accidentel (dans le cadre de la lutte contre le Ragondin) ; - Mortalité routière. - Endiguement et canalisation des fleuves et de leurs principaux affluents ; - Débroussaillages et rectification des berges ; - Assèchement de marais et cours d'eau ; - Modification du régime hydraulique ; - Développement d'espèces végétales exotiques, telle la Renouée du Japon sur le bord de certains cours d'eau.

RECOMMANDATIONS GENERALES**Propositions relatives à l'habitat de l'espèce :**

- Réhabiliter les cours d'eau dégradés et développer une gestion soucieuse des équilibres écologiques prenant en compte la présence du Castor.
- Dans le cadre du traitement de la végétation des lits mineurs, conserver une bande arbustive d'au moins 5 m de large au contact de l'eau pour préserver les gîtes et les ressources alimentaires (Rouland et Migot, 1997).
- Acquérir les habitats rivulaires les plus intéressants (par les conservatoires régionaux des espaces naturels ou autres), étendre les expérimentations contractuelles de gestion dans le cadre des mesures agro-environnementales et des futurs contrats territoriaux d'exploitation (ex. : Opération locale agri-environnementale « Loutres, castors et visons d'Europe » (1998-2003) dans le Finistère, contact L. LAFONTAINE, Conservatoire des espaces naturels de Bretagne).

Propositions concernant les populations :

- Favoriser les possibilités de franchissement ou de contournement des ouvrages d'art. Pour les petits ouvrages, l'installation d'une rampe de franchissement est possible (Laydier et Rouland, 1998).
- Ménager des « corridors verts » le long des cours d'eau en milieu urbain avec plantations de salicacées et gîtes artificiels (Doller, contact J.C. JACOB, conseil général du Haut-Rhin).
- Aménager et protéger les passages busés où les écrasements sont régulièrement constatés (cas en Alsace, plan environnement de la Compagnie nationale du Rhône).

- Adapter les luttes collectives par toxiques contre les rongeurs nuisibles sur les sites à castors en éloignant les appâts à plus de 20 m de l'eau ou choisir des méthodes de capture sélectives (cage-piège).
 - Suivre l'évolution des dégâts et conseiller des protections adaptées aux plaignants (missions du réseau « Castor » de l'ONC), trouver localement des moyens financiers d'aide à la protection (ex. : département de l'Indre-et-Loire).
- Les dégâts concernent d'abord les arbres fruitiers puis les arbres d'agrément et les peupliers de production. Les dégâts sur culture sont généralement faibles. Dans huit cas sur dix, ils interviennent à moins de 10 m de l'eau. Lorsqu'une protection permanente est bien installée (manchon, palissade en grillage...), les dégâts cessent.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHET M., 1977 (rééd. 1994).- Le castor et son royaume. Delachaux & Niestlé, Lausanne, 311 p.
- CORDIER-GONI P., 1947.- Castors du Rhône. Albin Michel, Paris, 249 p.
- DIREN Rhône-Alpes. 2007.- Castor d'Europe (*Castor fiber*) - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de la région Rhône-Alpes (guide méthodologique régional, C.S.R.P.N. Rhône-Alpes). Fiches descriptives des habitats et espèces.
- EROME G., 1982.- Contribution à la connaissance éco-éthologique du castor dans la vallée du Rhône. Thèse université Claude Bernard, Lyon, 284 p.
- EROME G. 1983.- Le Castor dans la vallée du Rhône - son écologie, sa distribution. Le Bièvre, Tome 5 n°2 pp 171-195.
- LAFONTAINE L., 1995.- Gestion des zones humides et des habitats rivulaires en faveur des mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire (Loutre d'Europe, Castor, Vison d'Europe) : mesures agrienvironnementales, fonds de gestion de l'espace rural, loi sur l'eau (SAGEs), directive « Habitats » (réseau Natura 2000). Rapport Programmes européens objectif 5b/PNR d'Armorique/Conseil général du Finistère, 53 p.
- LAFONTAINE L., 1998.- Protection des espèces et/ou stratégies conservatoires des milieux : vers une approche fonctionnelle à travers l'exemple des mammifères semi-aquatiques remarquables durant la gestion des cours d'eau et zones humides. In Actes du 22e colloque francophone de mammalogie, SFPEM, Vannes, sept. 1998 (à paraître).
- LAYDIER H. & ROULAND P., 1988.- Un exemple d'aménagement favorable au castor : la rampe de sauvetage du siphon du Sérán (Ain). Bulletin mensuel de l'ONC, 237 : 32-37.
- NOLET B.A., 1997.- La gestion du castor (*Castor fiber*) : vers la restauration de son ancienne répartition et de sa fonction écologique en Europe. Coll. Sauvegarde de la Nature n°86. Conseil de l'Europe, Strasbourg, 34 p.
- DUBRULLE P.-M. et CATUSSE M. 2010.- Synthèse Nationale Annuelle de l'Activité du Réseau Castor. ONCFS. 61 p.
- PENEL H., FAUGIER C. ET FAUGIER F. 1984.- Synthèse sur les mammifères sauvages de l'Ardèche. Le Bièvre Tome 6 n°2 pp 87-116.
- RICHARD P.B., 1965.- Statut actuel du castor en France. Acta Thériologica, 10 (7) : 97-106.
- RICHARD P.B., 1986.- The statut of the beaver in France. Zoologische Abhandlungen Museum Tierkunde Dresden, 10 : 121-130.
- ROULAND P., 1983.- Le Castor (*Castor fiber* L.). Bulletin mensuel de l'ONC, 75 : 26-37.
- ROULAND P., 1985.- Les castors canadiens (*Castor canadensis*) de la Puisaye. Bulletin mensuel de l'ONC, 91 : 35-40.
- ROULAND P., 1992.- Essai de synthèse nationale sur la réintroduction du castor en France et perspectives. p. : 32-57. In Actes du XIVe colloque francophone de mammalogie de la SFPEM, Orléans.
- ROULAND P. & MIGOT P., 1990.- La réintroduction du Castor (*Castor fiber* L.) en France. Essai de synthèse et réflexions. Terre et Vie, supplément 5 : 145-158.
- ROULAND P. & MIGOT P., 1997.- Le castor dans le Sud-Est de la France. Brochure ONC, 52 p.
- VERON G., 1992.- Histoire biogéographique du castor d'Europe. Mammalia, 56 (1) : 87-108.
- ZUROWSKI W., 1983.- Reconstitution de la population de castors européens en Pologne. Carnets Zool., 43 : 59-62.

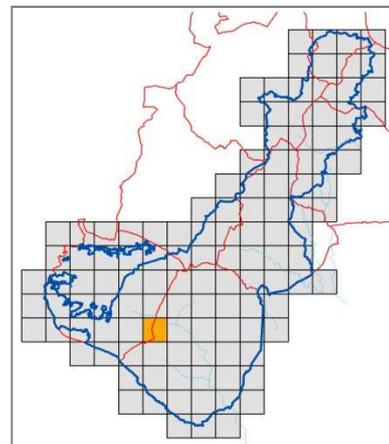
CODE N2000 : 1355	LOUTRE D'EUROPE <i>LUTRA LUTRA</i>		
Taxonomie	Mammifères, Carnivores, Mustélidés		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	200 sites en France	11 sites en Rhône-Alpes	6 sites en Ardèche
			
Photo: S. Raymond		Photo: F. Bastélica-Naturalia (Epreintes <i>in situ</i>)	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	DH2, DH4	Monde	Quasi-menacé (UICN 2007)
Convention de Berne	DH2	France	Préoccupation mineure (UICN)
Protection nationale	PN	Région	En grave danger (LR Rhône-Alpes)

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

Solitaire et territoriale, la Loutre d'Europe est un carnivore semi-aquatique de 1 m à 1,25 m de long pour un poids de 5 à 11 kg. Son caractère ubiquiste l'amène à fréquenter une très grande variété de milieux aquatiques : fleuves, rivières, lacs, marais, étangs, des côtes marines jusqu'à plus de 2000 m d'altitude. Discrète et de fait relativement difficile à observer, elle peut toutefois être détectée grâce aux traces qu'elle laisse sur son passage, essentiellement des empreintes et/ou des fèces appelés « épreintes ».

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

Lors des prospections de 2012, une épreinte a été trouvée sur la Claysse signalant la recolonisation de ce cours d'eau par la Loutre d'Europe. Toutefois, cette mention ne trouve aucun antécédent dans les données historiques et la littérature. Il semble donc que cette reconquête soit très récente et essentiellement réalisée à des fins alimentaires.

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
<p>La Loutre est l'un des plus grands mustélidés d'Europe : les adultes mesurent en moyenne 1 m à 1 m 35 de long (dont 30 à 45 cm pour la queue) et pèsent de 5 à 12 kg. La queue est longue et épaissie à la base. Le pelage est très dense et de couleur brunâtre à marron foncé, avec des zones grisâtres plus claires, sur la gorge, la poitrine et le ventre. Les lèvres peuvent présenter des taches blanchâtres permettant une identification des individus. Les 5 doigts des pattes antérieures et postérieures sont reliés par une palmure large et épaisse qui lui permet de maîtriser parfaitement la nage en surface et en plongée. Les membres antérieurs servent à la préhension. Chez cette espèce, il existe un dimorphisme sexuel bien marqué ; les mâles sont plus corpulents que les femelles et ont des caractères faciaux bien typés comme un front plus proéminent chez le mâle que chez la femelle.</p> <p>La Loutre peut être confondue avec le Ragondin ou le Castor d'Europe, notamment pendant la nage, ou encore avec le Vison d'Europe et le Vison d'Amérique qui fréquentent les mêmes milieux qu'elle. Cependant, ces deux derniers mammifères sont de plus petite taille tandis que le Ragondin a des moustaches blanches et les incisives oranges et le Castor d'Europe possède une large queue aplatie et écailleuse.</p>	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	Opportuniste, la Loutre adapte son régime alimentaire aux disponibilités locales. Super-prédateur, elle domine les réseaux trophiques aquatiques. Essentiellement ichtyophage (50 à 90 % de la biomasse de nourriture ingérée est en effet constituée par du poisson), son alimentation peut aussi se composer d'insectes (environ 2 %), d'oiseaux (environ 5 %), de reptiles (environ 3 %), d'amphibiens (environ 15 %), de crustacés (environ 5 %) ou encore de mammifères (rarement plus de 20 % et généralement en hiver, quand le gel limite l'accès aux poissons) fréquentant les milieux aquatiques (Lemarchand et Bouchardy, 2010). Sa consommation quotidienne représente 10 à 15 % de son poids corporel, soit environ 500g à 1kg de nourriture par jour (Lemarchand et Bouchardy, 2010, <i>op cit</i>). Le régime alimentaire de l'espèce se caractérise par des variations selon la saison et le secteur géographique (Lemarchand et Bouchardy, 2010, <i>op cit</i>).
Activité	La Loutre d'Europe a adopté un mode de vie essentiellement nocturne et crépusculaire, probablement en raison du dérangement humain car l'espèce ne dispose d'aucune adaptation particulière à la vie nocturne. Par ailleurs, la Loutre est majoritairement diurne dans de nombreux secteurs côtiers, notamment dans les îles britanniques et en Irlande. En France, l'espèce est de plus en plus souvent observée en plein jour.
Reproduction	<p>Les rencontres entre les deux sexes sont sporadiques et brèves puisque mâles et femelles ne passent que quelques jours ensemble. Lors de la reproduction, un mâle peut s'accoupler avec une ou plusieurs femelles selon les densités en partenaires au sein de son domaine vital (Bouchardy et Hainard, 1986). Les accouplements et les mises-bas ont lieu en toute saison. Dans de nombreuses régions d'Europe tempérée, des pics de naissance sont observés au printemps. Il a été démontré que ces pics intervenaient généralement deux mois avant la période durant laquelle la biomasse de proies disponibles est la plus importante et c'est justement à l'âge de deux mois que les loutrons consomment le plus de lait et commencent à manger du poisson, donc que leurs besoins énergétiques sont les plus élevés.</p> <p>Après une période de gestation qui dure une soixantaine de jours, les femelles mettent bas de 1 à 3 petits (rarement 4) dans un terrier de reproduction appelé catiche. Les loutrons nagent à l'âge de 3 mois, sont sevrés à 4 mois et émancipés vers 8-9 mois, parfois seulement à l'âge d'1 an. Ils mettront alors encore au moins 6 mois avant de devenir des pêcheurs aussi efficaces que leurs parents. La maturité sexuelle est atteinte vers l'âge de 2-3 ans.</p> <p>Si, en captivité, les loutres d'Europe peuvent atteindre 15 ans ou plus, il est très rare qu'elles dépassent l'âge de 10 ans dans la nature. Le taux de mortalité des juvéniles est élevé et l'espérance de vie moyenne des loutres est d'environ 4-5 ans. En raison de cette combinaison de facteurs (mortalité élevée, maturité sexuelle relativement tardive, faible nombre de petits, longue période d'apprentissage des jeunes) les loutres d'Europe ont en moyenne très peu de descendants.</p>
Capacités de régénération et de dispersion	La Loutre d'Europe peut parcourir d'importantes distances à pied et on peut la rencontrer à plusieurs kilomètres de tout point d'eau. En montagne, elle est présente jusqu'à 2000 m, parfois même au-delà, mais les densités tendent à diminuer avec l'altitude, surtout à partir de 800 m.

Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction et d'hivernage	La femelle choisit une cavité naturelle (arbres creux, abris sous roche...) et prépare sa catiche (gîte) loin des regards, pour mettre bas les 1 à 3 loutrons de sa portée annuelle qu'elle élèvera seule.
Habitats d'alimentation	La Loutre d'Europe est une espèce semi-aquatique. Elle fréquente aussi bien des eaux courantes que stagnantes et peut ainsi être rencontrée sur des rivières de toute taille, des ruisseaux, des torrents de montagne, des lacs, des étangs, des marais, ou encore des canaux. Il arrive également que les loutres d'Europe qui vivent en zone littorale aillent se nourrir en mer, mais elles ont tout de même besoin d'eau douce pour boire et pour la toilette de leur pelage. La présence de végétation sur les berges est très importante, bien qu'elle ne s'en nourrisse pas, contrairement au castor. Au sein d'un domaine vital qui peut s'étendre sur plus de 40 km de linéaire aquatique, elle défend un territoire individuel plus restreint, qu'elle marque régulièrement en déposant des épreintes (fèces) à des endroits stratégiques : piles de pont, écluses, rochers saillants... Les gîtes de repos de la Loutre peuvent être des terriers ou des couches à l'air libre. Les terriers se trouvent généralement dans la berge des cours d'eau (l'espèce apprécie les systèmes racinaires des arbres rivulaires) et leur entrée est souvent immergée. La Loutre gîte également dans les terriers d'autres animaux ou dans des cavités de toute sorte, même artificielles. Les couches à l'air libre se trouvent essentiellement dans des zones boisées impénétrables, des ronciers ou dans des formations d'hélophytes et elles ne sont jamais occupées à plus d'une reprise. Le choix des gîtes est influencé par la fluctuation des niveaux d'eau et par la tranquillité des lieux.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	<p>Dans l'Ouest et le centre européen, elle est abondante en Grande-Bretagne, en Espagne, au Portugal, en Suède, en Norvège, en Albanie, et en Grèce (Rosoux et Green, 2004).</p> <p>Autrefois présente dans toute l'Europe, la Loutre d'Europe s'est considérablement raréfiée et a même disparu de Suisse et des Pays-Bas, pays où une petite population a été récemment réintroduite. Même si des mouvements de recolonisation sont observés dans la plupart des pays, la Loutre reste absente d'une importante partie de son aire de répartition originelle et un très large fossé sépare les populations existantes, la population italienne étant particulièrement isolée (Kuhn, 2009).</p>
France	<p>La répartition actuelle de la Loutre fait apparaître deux noyaux de population distincts, l'un occupant la façade atlantique (Bretagne, Pays de la Loire) et l'autre centré sur le massif central et le réseau hydrographique du sud-ouest du pays. Plusieurs petites populations fragmentaires localisées dans l'est de la France témoignent aujourd'hui de l'étendue de l'aire de répartition originelle de l'espèce, qui couvrait encore au début du XX^{ème} siècle la grande majorité du territoire national. A partir de la fin du XX^{ème} siècle, l'espèce connaît une situation démographique favorable : de nouveaux indices de présence sont relevés aux alentours des noyaux de population connus, traduisant une dynamique de reconquête sur plusieurs bassins hydrographiques et des mouvements d'individus entre les populations du centre et de l'ouest.</p> <p>Autrefois, omniprésente et relativement abondante sur la plupart des réseaux hydrographiques et zones humides de France (excepté en Corse), la Loutre d'Europe commence à régresser dans le nord et l'est de la France à partir des années 1930. Ce mouvement s'amplifie jusque dans les années 1970 où l'espèce ne se maintient correctement que sur la façade atlantique et dans le Limousin (soit dix départements). Depuis une dizaine d'années, elle recolonise progressivement quelques réseaux hydrographiques désertés depuis près d'un siècle. La reconquête progressive de certains réseaux hydrographiques s'effectue à partir de noyaux de population importants, particulièrement au sud et à l'ouest du Massif central, dans le Finistère, en Loire-Atlantique et dans le Lot-et-Garonne. En 1993, la Loutre est notée en présence régulière dans plus de 20 départements de la façade atlantique à l'ensemble du Massif Central ainsi que du sud de Midi-Pyrénées. Dans le Massif central, le processus de recolonisation laisse espérer des connexions entre populations atlantiques et continentales.</p>
Région	<p>En région Rhône-Alpes, elle est connue de la Drôme (département totalisant le maximum de données récentes sur cette espèce), l'Ain, l'Isère, l'Ardèche et le Rhône.</p> <p>Jusque dans les années 1930, la Loutre est présente sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes. Ensuite, sa population commence à se morceler. J. BROYER et G. EROME montrent entre 1977 et 1981 que la répartition de la Loutre se résume à trois isolats sûrs : Les Usses (affluent du haut Rhône), la confluence Ain-Rhône et la Drôme (Broyer et Erome, 1983). Entre 1982 et 1992, dans une étude CORA menée sur le bassin du Rhône, J.L. MICHELOT</p>

	indique l'existence de quelques noyaux de présence sûre : sur la moyenne Drôme et le Bez, sur le Rhône au sud de la confluence avec la Drôme et sur la Borne et le Luech à la frontière sud-ouest du département de l'Ardèche. Quelques sites sur le Rhône et ses affluents comme l'Arve, le Séran, l'Ain, la Varèze et la Cance semblent encore accueillir quelques loutres, de même que la Vernaison et la Lyonne dans le bassin aval de l'Isère (Michelot, 1992). Notons aussi la découverte par J.J. THOMAS-BILLOT (donnée Lo Parvi, 1990) de traces de pas dans l'Isle Crémieu (Nord Isère).
Département	C'est en Ardèche que la répartition de la Loutre est la plus importante et la plus continue. Une répartition départementale récente a été établie suite aux prospections réalisées par R. BENDELE entre 1994 et 2001. Pour le bassin versant atlantique, les têtes de bassin de la Loire et les bassins de l'Espézonnette et du Masméjan (affluents de l'Allier) et sur le bassin versant Rhône-Méditerranée, les bassins de l'Ardèche et du Chassezac, accueillent la Loutre sur pratiquement l'ensemble du linéaire de ces cours d'eau. Dans le nord du département, la Loutre est notée comme présente dans certains cours d'eau du PNR des Monts d'Ardèche comme les rivières Thines, Drobie, Beaume, Lignon, Fontaulière, Sandron, Boulogne. Des épreintes ont également été découvertes sur six rivières du bassin de l'Eyrieux (Boyon, Auzène, Glueyre, Talaron, Dorne et Eyrieux) (Dupieux, 2006). A l'extérieur du PNR, les observations de nombreux sites marqués par des épreintes attestent toujours de la présence régulière de la Loutre, en particulier sur la basse Ardèche et le bas Chassezac (nombreuses données de F. VEAU notamment) (Bouche, 2009).

DISTRIBUTION DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE**Distribution détaillée**

Les mœurs essentiellement nocturnes de la Loutre d'Europe contribuent à sa grande discrétion. En outre, les densités observées sur des secteurs favorables demeurent très faibles : l'espèce est solitaire en dehors de la saison de reproduction et occupe un domaine vital très étendu qui peut englober, selon les disponibilités alimentaires locales, plusieurs dizaines de kilomètres de cours d'eau. Ainsi, au sein du site Natura 2000, l'espèce n'a été contactée que sur la Clysse au travers d'une unique épreinte laissée sur le cours d'eau. Des observations ponctuelles ont été mentionnées par les locaux sur Saint-Sauveur-de-Cruzières.

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Crues morphogènes	
FACTEURS HUMAINS	Conservation de la continuité écologique des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Cloisonnement des populations ; - Risque d'empoisonnement par les rodenticides (anticoagulants utilisés dans le cadre de la lutte contre le Ragondin et du Rat musqué) ; - Piégeage accidentel (dans le cadre de la lutte contre le Ragondin) ; Mortalité routière. - Endiguement et canalisation des fleuves et de leurs principaux affluents ; - Pollution des eaux courantes et stagnantes (PCB, métaux lourds...) ; - Assèchement de marais et cours d'eau ; - Modification du régime hydraulique (drainage, bétonnage, curage, calibrage des cours d'eau) ; - Dégradation des cours d'eau (moins d'espèces proies, disparition des habitats refuges en marge des milieux aquatiques) ; <p>Morcellement des habitats favorables par les routes et les zones urbanisées, et par les barrages infranchissables qui sont un frein à l'expansion de l'espèce.</p>

RECOMMANDATIONS GENERALES**Propositions relatives à l'habitat de l'espèce :**

- Réhabiliter les cours d'eau dégradés et développer une gestion soucieuse des équilibres écologiques prenant en compte la présence de la Loutre.
- Dans le cadre du traitement de la végétation des lits mineurs, conserver autant que faire se peut la ripisylve au contact de l'eau pour préserver les gîtes et les zones de quiétude recherchées par l'espèce.
- Acquérir les habitats rivulaires les plus intéressants (par les conservatoires régionaux des espaces naturels ou autres), étendre les expérimentations contractuelles de gestion dans le cadre des mesures agri-environnementales et des futurs contrats territoriaux d'exploitation (ex. : Opération locale agri-environnementale « Loutres, castors et visons d'Europe » (1998-2003) dans le Finistère, contact L. LAFONTAINE, Conservatoire des espaces naturels de Bretagne).
- Maintenir une bonne qualité des eaux en réalisant des contrôles réguliers et en limitant la pêche sur les secteurs où la présence de l'espèce est avérée.

Propositions concernant les populations :

- Favoriser les possibilités de franchissement ou de contournement des ouvrages d'art. Pour les petits ouvrages, l'installation d'une rampe de franchissement est possible.

BIBLIOGRAPHIE

- BENDELE (R), 2001 - Répartition de la loutre (*Lutra lutra* L.) dans le département de l'Ardèche. Actualisation. CORA/Région Rhône-Alpes, 66 p.
- BOUCHARDY (C) et BOULADE (Y), 2005 - Recherche de la loutre sur la rivière Ain. Action A61 : plan de préservation. Programme Life Nature, 26 p.
- BOUCHE (J), 2009 - Loutre d'Europe *Lutra lutra* en Rhône-Alpes : point sur les observations 2008 et contribution à l'actualisation de sa répartition en 2003-2007. CORA Faune Sauvage, Le Bièvre tome 22 : pp. 5-15.
- BROYER (J.), EROME (G.) 1983 - La Loutre, *Lutra lutra* L., dans le bassin rhodanien. Bièvre, 5 (1 |), 97 -118.
- DESMET (JF), 2004 - Données récentes de loutre, *Lutra lutra*, en Haute-Savoie. SFEPM, ARVICOLA tome XVI n°2 : pp. 40-41.
- DE THIERSANT (MP) et DELIRY (C) (coord), 2008 - Liste Rouge résumée des Vertébrés Terrestres de la région Rhône-Alpes. Version 3 (14 mars 2008). CORA Faune Sauvage, 22 p.
- DIREN Rhône-Alpes. 2007.- Loutre (*Lutra lutra*) - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de la région Rhône-Alpes (guide méthodologique régional, C.S.R.P.N. Rhône-Alpes). Fiches descriptives des habitats et espèces.
- DUPIEUX (N), 2006 - La loutre d'Europe dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (07) : le retour d'un témoin des rivières vivantes. Courrier des Epines Drômoises, numéro spécial loutre.
- ETIENNE (P), 2005 - La loutre d'Europe. Delachaux et Niestlé, 192 p.
- GRILLO (X) (coord), 1997 - Atlas des mammifères sauvages de Rhône-Alpes. FRAPNA, pp. 122-125.
- KUHN R. (2009). Plan National d'Actions pour la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), 2010-2015. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères/Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.
- LEMARCHAND C. et BOUCHARDY C. 2010.- Etat de l'art de la Loutre d'Eurasie - Catiche Production. Dans le cadre de l'élaboration des sites Natura 2000 « Rivières à Moules perlières » (FR83301094), « Lacs et rivières à Loutres » (FR8301095) et « Rivières à Ecrevisse à pattes blanches » (8301096). 43p.
- MICHELOT (JL), 1992 - Le statut de la loutre dans le bassin du Rhône 1982-1992. Eléments en vue d'une réintroduction. CORA/CNR, 123 p.
- PENEL H., FAUGIER C. ET FAUGIER F. 1984.- Synthèse sur les mammifères sauvages de l'Ardèche. Le Bièvre Tome 6 n°2 pp 87-116.

<p>GENETTE COMMUNE – <i>Genetta genetta</i></p>	<p><i>Directive Habitats : Annexe V</i> <i>Protection nationale : Art 3</i> <i>Liste rouge régionale : LC</i></p>
<p><u>Description générale</u> : Seul représentant des viverridés en Europe. La Genette est un mammifère carnivore rappelant vaguement un chat à cause de son pelage gris-jaune et de sa silhouette élancée.</p> <p><u>Écologie et fonctionnalité</u> : Introduite dans la péninsule ibérique via l’Afrique du Nord, elle a rapidement conquis une grande diversité d’habitats (forêt, bocage, éboulis, maquis, taillis, pentes rocheuses) où elle se nourrit de petits vertébrés et invertébrés.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l’espèce</u> : Espèce actuellement en expansion, et dont les causes de vulnérabilité ne sont pas connues à l’exception des collisions routières. Si les populations de la région sont relativement faibles, elles ne montrent pas de signes de fragilité.</p> <p><u>Répartition</u> : Péninsule Ibérique, France et Afrique du Nord. En France, elle peut être rencontrée jusqu’en Champagne-Ardenne mais son aire de distribution est principalement identifiée dans le quart sud-est du pays (Gaubert <i>et al.</i>, 2008). En région Rhône-Alpes, elle est régulière en Ardèche, dans la Drôme, la Loire et le Rhône ; plus rarement en Isère (Grillo, 1997). En Ardèche, l’espèce occupe principalement la Basse Ardèche, mais également la Cévenne ardéchoise, les Boutières et le Coiron et, dans une moindre mesure, la Montagne Ardéchoise et le Haut Vivarais (Faugier, 2010 ; Leger et Ruette, 2010). Dans ce département, l’animal a pu être observé 44 fois dans la nature, 15 individus ont été piégés, 27 crottiers ont été référencés et 19 cadavres ont été trouvés.</p> <p><u>Situation au sein du site B24</u> : L’espèce fréquente régulièrement les milieux fermés et rocailleux du site Natura 2000. Un individu écrasé victime de la circulation routière a été recensé à Aloha Plage, sur la commune de Sampzon (C. Faugier, <i>comm. pers.</i>). Un individu dans la nature sur la commune de Grospierres et la présence de crottiers sur les communes de Beaulieu, Bessas, Vagnas, Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Sauveur-de-Cruzières ont également été signalés (C. Faugier, <i>comm. pers.</i>). En 2005, une observation d’indices de présence de l’espèce était également rapportée sur la commune de Salavas <i>via</i> CORA Faune Sauvage.</p>	



PELODYTE PONCTUE - <i>Pelodytes punctuatus</i>	<i>Protection nationale : Art 3</i> <i>Liste rouge régionale : VU</i>
<p><u>Description générale</u> : Ce petit crapaud élané est doté d'une peau granuleuse aux teintes souvent persillées sur les verrues.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Il utilise une grande variété d'habitats avec toutefois un sol peu profond et toujours quelques points d'eau, même artificiels ou temporaires (prairies, garrigues, landes, pelouses) ou plus fermés (forêts alluviales par exemple).</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : La tendance à la fermeture des zones humides et l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles expliquent le recul général de l'espèce. Le développement du couvert végétal (notamment arboré) limite ainsi l'attractivité des sites de reproduction pour le pélolyte.</p> <p><u>Répartition</u> : Circonscrit à la France et à l'est de la péninsule Ibérique, sa distribution peut être qualifiée de méridionale étendue. En France, il n'est commun qu'en zone méditerranéenne et sur le littoral atlantique. En Rhône-Alpes, il n'est réellement présent que dans les départements sous influence méditerranéenne (Ardèche et Drôme). En Ardèche, sa distribution est centrée sur le quart sud-est où elle s'inscrit dans la continuité des populations de la frange méditerranéenne. Elle bénéficie des zones humides anthropiques pour se maintenir. Plusieurs configurations peuvent lui convenir pour sa reproduction : canaux agricoles, mares cynégétiques, exploitations alluvionnaires,...</p> <p><u>Situation au sein du site B24</u> : Sa présence en reproduction est avérée dans le marais des Agusas et sur la commune de Vagnas. Le premier site abrite une population avec reproduction notable à la faveur des pièces d'eau temporaires et dépourvues de prédateurs (poissons,...).</p>	



CRAPAUD CALAMITE – <i>Bufo calamita</i>	<i>Directive Habitats : Annexe IV</i> <i>Protection nationale : Art 3</i> <i>Liste rouge régionale : VU</i>
<p><u>Description générale</u> : Ce crapaud se reconnaît rapidement à sa ligne médio-dorsale claire.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Il apprécie particulièrement les milieux ouverts xériques, notamment au stade de développement pionnier, les sols meubles sur lesquels se trouvent des abris superficiels. Pour ce qui est de l'habitat aquatique, une mare temporaire ou une ornière inondée peuvent suffire et plus rarement un bras mort de rivière ou une prairie humide.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : A l'exception de la frange littorale méditerranéenne, l'espèce accuse un sérieux déclin. Elle est sensible à la raréfaction des zones humides temporaires de faible profondeur et à bon ensoleillement. La multiplication des voies de circulation aux abords des sites de ponte est la cause d'une mortalité importante.</p> <p><u>Répartition</u> : De la Péninsule Ibérique à la Suède au nord et de l'Irlande à la Russie vers l'est. En France, la répartition est ponctuelle sur tout le territoire mais des densités très importantes dans les départements méditerranéens. En Ardèche, l'espèce présente une distribution hétérogène centrée sur quelques îlots situés en plaines alluviales le plus souvent (Vallée de l'Ardèche, Chassezac, sillon rhodanien, Coiron, pays d'Annonay)</p> <p><u>Situation au sein du site B24</u> : sa présence est avérée dans le marais des Agusas avec de nombreux chanteurs puis têtards et imagos observés dans les différentes pièces d'eau à régime temporaire (et dépourvues de poissons). Bien qu'artificielles et ayant un caractère récent, ces zones humides répondent aux exigences écologiques de cette espèce pionnière.</p>	



RAINETTE MERIDIONALE - <i>Hyla meridionalis</i>	<i>Directive Habitats : Annexe IV</i> <i>Protection nationale : Art 2</i> <i>Liste rouge régionale : LC</i>
<p><u>Description générale</u> : Cet anouère de petite taille se reconnaît aisément à sa peau non verruqueuse de couleur vert pomme, à une bande noire en arrière de l'œil et ses longs membres postérieurs. L'absence de bande brun noir sur le flanc la distingue de la Rainette arboricole.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Localement abondante dans les marais littoraux, elle est relativement fréquente à l'intérieur des terres, autour des points d'eau en garrigue, en zone agricole ou encore dans les zones urbanisées par exemple. L'espèce est en zone méditerranéenne assez peu exigeante sur ses habitats de reproduction.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : L'espèce est à minima stable dans l'ensemble de l'aire méditerranéenne. En Rhône-Alpes, sa situation en limite d'aire peut impliquer une plus grande précarité des populations. La disparition d'un réseau de zones humides non empoisonnées et bien ensoleillées peut localement affecter la survie de certaines populations.</p> <p><u>Répartition</u> : Son aire de distribution est assez réduite puisqu'elle n'est visible qu'en Europe, dans le sud de la péninsule Ibérique et en France (frange littorale méditerranéenne, Aquitaine et littoral atlantique). En marge de son aire de répartition, de faibles populations sont notées dans le sud de la région Rhône-Alpes. En Ardèche, son aire d'occurrence est scindée en deux entités : bassin versant de l'Ardèche et bassin versant aval de l'Eyreux.</p> <p><u>Situation au sein du site B24</u> : Contactée sur la zone humide des Agusas. Si les points observations sont relativement peu nombreux, ils sont mettre à mettre en relation avec l'effort de prospection. Ces données montrent tout de même une relative bonne distribution dans l'aire considérée. Les plaines agricoles et leurs pièces d'eau artificielles conviennent parfaitement à la reproduction cette espèce à large valence écologique. En contexte urbain ou périurbain, l'espèce peut localement se rencontrer et se reproduire à la faveur de divers bassins (cas de Saint Sauveur de Cruzières). Elle est également notée sur la commune de Grospierres dans l'étude CORA de 2009.</p>	



ALYTE ACCOUCHEUR - <i>Alytes obstetricans</i>	<i>Directive Habitats : Annexe IV</i> <i>Protection nationale : Art 3</i> <i>Liste rouge régionale : NT</i>
<p><u>Description générale</u> : Ce crapaud possède des yeux aux pupilles verticales qui permettent son identification. La particularité de cette espèce est l'absence de sac vocal. Ainsi, son chant est caractéristique avec une note flûtée proche du champ du hibou petit-duc, confusion possible pour les non avertis.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : L'écologie de cette espèce est singulière puisque c'est le mâle qui s'occupe des œufs en les déplaçant régulièrement à la mare. Ubiquiste, elle occupe tout type de milieux pourvu qu'elle y trouve un point d'eau dont la mise en eau est suffisante pour le développement de ses têtards.</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Au regard de sa large aire de distribution, sa situation ne paraît pas ou peu préoccupante.</p> <p><u>Répartition</u> : Ce petit crapaud dont le mâle est connu pour transporter un temps les œufs de la femelle sur son dos pour les faire incuber, est une espèce assez répandue en France. Elle fréquente aussi bien les plaines agricoles, le bocage, les garrigues que les plateaux et dans les habitats de moyenne montagne jusqu'à 1600 m dans les Alpes. En Ardèche, l'espèce présente une aire de distribution qui recoupe la quasi-totalité du département. Seules les pentes des plus hauts massifs sont délaissées.</p> <p><u>Situation au sein du site B24</u> : une mention sur le site lors des inventaires 2012 dans le secteur Saint-André-de-Cruzières. Les cours d'eau temporaires situés sur les marnes des pentes des différentes serres sont compatibles avec la reproduction de l'espèce pour peu que des gouilles se maintiennent en charge durant la période de développement larvaire. L'espèce a été notée à deux reprises lors de sessions d'écoute réalisées dans le cadre de l'étude de la FRAPNA 07 en 2003, à quelques centaines de mètres de l'aire d'étude à Grospierres dans le secteur de Font-Vive.</p>	



LEZARD OCELLE - <i>Timon lepidus</i>	<i>Directive Habitats : -</i> <i>Protection nationale : Art 3</i> <i>Liste rouge régionale : CR</i>
<p><u>Description générale</u> : plus grand lézard d'Europe, il se distingue des autres lézards verts par la présence d'ocelles bleus sur les flancs qui contrastent avec son corps vert-brun très vermiculé.</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Hôte des milieux secs et dégagés, il se rencontre dans des habitats variés (steppe, pelouses sèches, restanques,...)</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : Il accuse un net déclin de ses populations, un phénomène accentué sur les marges de son aire de répartition comme dans le sud de la région Rhône-Alpes. La déprise agricole et l'intensification des pratiques agricoles nuisent gravement à la disponibilité en habitats et en ressources trophiques. La raréfaction de ces biotopes de prédilection couplée à la multiplication des voies de circulation conduisent à la fragmentation de certaines populations.</p> <p><u>Répartition</u> : Espèce ibéro-française, il trouve dans le centre de la Ligurie italienne sa limite orientale. En France, sa distribution suit une large frange méditerranéenne pour rejoindre le littoral atlantique depuis la région Midi-Pyrénées. En Rhône-Alpes, sa répartition est réduite à l'Ardèche et au sud de la Drôme. (< 10 stations connues en Drôme). En Ardèche, l'espèce est représentée dans les contreforts ardéchois du Rhône ainsi que sur les pentes exposées des affluents du Rhône. Dans le tiers sud, l'affinité méditerranéenne justifie d'une plus forte représentativité.</p> <p><u>Situation au sein du site B24</u> : l'espèce est mentionnée en différents points du site d'étude. Les coteaux exposés et dotés d'une végétation clairsemée sur les marnes favorisent un biotope adapté à l'espèce. Les données collectées en 2012 sur les communes de Bessas et de Saint André de Cruzières confirment l'intérêt des pentes des différentes serres avec l'intrication d'habitats semi-ouverts et diversifiés. Historiquement, l'espèce est recensée à Grospierres en 1979 et vers la grotte de la Cocalière à St-André-de-Cruzières en 1998 par Charles FAUGIER.</p>	



LEZARD VERT- <i>Lacerta bilineata</i>	<i>Directive Habitats : DH IV</i> <i>Protection nationale : Art 3</i> <i>Liste rouge régionale : LC</i>
<p><u>Description générale</u> : lézard de grande taille avec une queue qui représente deux tiers de la taille. Sa couleur varie avec l'âge et le sexe (brun uniforme à ventre jaune, dos vert ponctué de noir et jaune et parfois chez les femelles 2 à 4 lignes blanches sur les côtés du dos).</p> <p><u>Ecologie et fonctionnalité</u> : Espèce thermophile, il affectionne les milieux à végétation buissonnante bien exposés au soleil (bordure de ripisylve, haie, clairière, zone péri-urbaine...).</p> <p><u>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce</u> : l'espèce n'est globalement pas menacée bien que sa distribution limitée implique une certaine précarité. La fermeture des milieux et la multiplication des voies de circulation sont deux paramètres régulateurs des populations.</p> <p><u>Répartition</u> : le Lézard vert a une distribution limitée à la péninsule Ibérique et à la France où il n'est absent que d'une partie du Pas de Calais et des Ardennes.</p> <p><u>Situation au sein du site B24</u> :</p>	



CODE N2000 : 1088	GRAND CAPRICORNE <i>CERAMBYX CERDO</i> LINNAEUS, 1758		
Taxonomie	Insectes, Coléoptères, Cerambycidae		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	199 en France	21 en Rhône-Alpes	11 en Ardèche
 <p>Mâle adulte à Saint-Sauveur-de-Cruzières Source : S. Fadda / Naturalia</p>		 <p>Chêne présentant des galeries d'émergences au marais des Agusas Source : G. Aubin / Naturalia</p>	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION IUCN	
Directive Habitats / Oiseaux	DH2, DH4	Monde	VU
Convention de Berne	A3	France	LC
Protection nationale	A2	Région	-

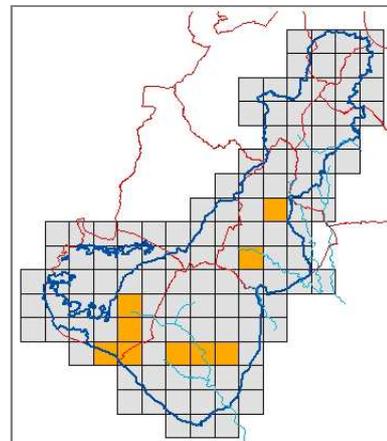
DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

Cette espèce saproxylophage primaire se développe sur les vieux chênes. Elle est relativement commune dans le sud de la France et a été trouvée sur l'ensemble du territoire d'étude. Toutefois, elle reste protégée en droit français et européen. Ce statut lui confère un rôle d'espèce parapluie pour un vaste cortège d'espèce saproxyliques.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

L'habitat d'espèce (chêne avec galeries d'émergence) a été observé sur une majeure partie de l'aire d'étude. L'espèce a été confirmée sur plusieurs secteurs, souvent en compagnie de *Cerambyx welensii* et plus rarement *Cerambyx miles*. Elle est présente sur l'ensemble du site à la faveur de vieux chênes. Que ce soit en alignement en bord de route ou en situation forestière.

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE



DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
<p><u>Adultes</u> : La taille des adultes varie de 24 à 55 mm. C'est l'un des plus grands Cerambycidae de France.</p> <p><u>Corps</u> : la silhouette générale montre une légère convergence de l'épaule vers l'extrémité des élytres (deux ailes antérieures, durcies et cornées, qui recouvrent au repos les ailes postérieures). Le corps est de couleur noire brillante avec l'extrémité des élytres brun-rouge. L'angle sutural apical de l'élytre est épineux. Le pronotum est fortement ridé avec une pointe sur le côté.</p> <p><u>Antennes</u> : elles dépassent de trois ou quatre articles l'extrémité de l'abdomen chez le mâle. Elles atteignent au plus l'extrémité de l'abdomen chez la femelle.</p> <p><u>Pattes</u> : la face inférieure des deux premiers articles des tarsi postérieurs est pubescente avec une ligne médiane dénudée.</p> <p><u>Larves</u> : Elles atteignent 6,5 à 9 cm de long au dernier stade. Comme pour une grande partie des Cerambycidae, les larves sont blanches avec le thorax très large par rapport à l'abdomen.</p>	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	La larve du Grand Capricorne est xylophage : elle se nourrit du bois sain ou dépérissant de feuillus, principalement les chênes. Les adultes se rencontrent parfois sur les plaies suintantes des arbres.
Activité	Le développement de l'espèce s'échelonne en général sur trois ans. Une fois sortis, les adultes ont une activité principalement crépusculaire et nocturne. La durée du développement larvaire est d'environ 30 mois. La première année, la larve reste dans la zone corticale. La seconde année, elle s'enfonce dans le bois où elle creuse des galeries sinueuses. A la fin du dernier stade, la larve construit une galerie ouverte vers l'extérieur puis une loge nymphale. L'adulte reste dans cette loge durant l'hiver. La période de sortie et de vol des adultes est de juin à septembre. Généralement, les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne. Dans le Midi méditerranéen, ils peuvent être observés au cours de la journée.
Reproduction	Les accouplements ont lieu tout l'été. Les femelles pondent les œufs un par un dans les anfractuosités de l'écorce. Fidèles à leur lieu d'émergence, elles pondent souvent sur l'arbre où elles se sont développées : d'où l'affaiblissement accéléré voir la mort de l'arbre hôte.
Capacités de régénération et de dispersion	La résilience de l'espèce est fonction des habitats disponibles. Elle possède une faible capacité de dispersion (Buse <i>et al.</i> , 2007), celle-ci est évaluée à 2000 m mais elle semble ne voler que rarement à plus de 500m de leur arbre d'émergence.
Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction	La femelle pond dans les anfractuosités de l'écorce des grands chênes sénescents. La larve va s'introduire dans le bois où elle se développera. Apparemment l'espèce est moins exigeante quant à la taille des arbres en zone méditerranéenne.
Habitats d'alimentation	Les larves se nourrissent du bois sénescents du chêne hôte.
Habitats d'hivernage	L'espèce ne passe l'hiver qu'au stade larvaire et adulte en loge nymphale.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	<p>Quasiment toute l'Europe abrite cette espèce. Toutefois, elle est plus commune dans le sud qu'au nord où sa présence est beaucoup plus sporadique.</p> <p>On observe une nette régression de l'espèce en Europe du Nord traduisant une disparition des milieux forestier sub-naturels. Il s'agit toutefois d'une espèce d'affinité thermophile naturellement peu commune dans les régions froides.</p>

France	Très commune dans le sud de la France, elle se raréfie en remontant vers le nord. Dans le nord de la France, l'espèce ne subsiste que dans les forêts anciennes, dans de vieux réseaux bocagers, ou des sites d'agrosylviculture extensive.
Région	Commune en Drôme et en Ardèche ainsi que dans la Loire, elle se fait plus rare dans les autres départements et n'est pas connue de Savoie. Naturellement absente des biotopes froids où les chênes sont absents, elle ne paraît pas menacée dans les zones méditerranéennes et se maintient dans les vallées à la faveur des activités agropastorales.
Département	En Ardèche elle semble bien répartie bien que des confusions peuvent avoir lieu entre les trois grands <i>Cerambyx</i> . Département rural et méditerranéen, aucune menace avérée ne pèse sur cette espèce en Ardèche.

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Vieillessement des boisements	-
FACTEURS HUMAINS	Gestion forestière privilégiant le maintien d'îlots de vieillissement ou de sénescence	Déboisement, destruction des vieux arbres. La menace liée à la capture par les entomologistes existe mais demeure marginale.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Maintien des vieux arbres
Régénération de la strate arborée
Privilégier une gestion forestière raisonnée intégrant notamment le maintien d'îlots de vieillissement et de sénescence.

BIBLIOGRAPHIE

- BERGER P.**, 2012 - Coléoptères Cerambycidae de la Faune de France continentale et de Corse. Actualisation de l'Ouvrage d'André Villiers, 1978. Perpignan : Association roussillonnaise d'Entomologie. 664 p.
- BRIN A. & BRUSTEL H.**, 2006 - Réponse des coléoptères saproxyliques à l'hétérogénéité des subéraies dans le massif des Maures (France), Rev. Écol. (Terre Vie), vol. 61,
- BRUSTEL H.** 2004 - Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises - Collection dossiers forestiers, n° 13
- BUSE J., SCHRÖDER B. & ASSMAN T.**, 2007 - Modelling habitat and spatial distribution of an endangered longhorn beetle – A case study for saproxylic insect conservation, Biol. Conserv. 137 : 372-381
- FADDA S. & PONEL P.**, 2007 - Quelques Coléoptères remarquables du massif des Calanques (Bouches-du-Rhône, France), Mésogée, Volume 63l
- FRAPNA**, 2010 - Etude du Peuplement des coléoptères saproxyliques de l'espace Naturel des îles et îlons du Rhône à l'aval de Lyon(Rhône)
- JUILLERAT L. & VÖGELI M.**, 2004 - Gestion des vieux arbres et maintien des Coléoptères saproxyliques en zone urbaine et périurbaine, CSCF-19p
- LACHAT T, BUTLER R.**, 2007 - Gestion des vieux arbres et du bois mort, îlots de sénescence, arbres-habitat et métapopulations saproxyliques Mandat de l'Office fédéral de l'environnement, OFEV, 56p.
- NAGELEISEN L.M. & BOUGET C., COORD.**, 2009 - L'étude des insectes en forêt : méthodes et techniques, éléments essentiels pour une standardisation. Synthèse des réflexions menées par le groupe de travail « Inventaires Entomologiques en Forêt » (Inv.Ent.For.). Les Dossiers Forestiers n°19, Office National des Forêts, 144 p.
- NOBLECOURT T., SOLDATI F. & BARNOUIN T.**, 2009 - Echantillonnage des Coléoptères saproxyliques dans la FD des Maures (France, Var).Rapport d'étude, Quillan : Office National des Forêts, Pôle National d'Entomologie Forestière. Novembre 2009, 21p.
- RINK M. & SINSCH U.**, 2007 - Radio-telemetric monitoring of dispersing stag beetles: implications for conservation, Journal of Zoology, Volume 272, Issue 3, pages 235–243
- SPEIGHT M.C.D.**, 1989 - Les invertébrés saproxyliques et leur protection. Collection Sauvegarde de la nature, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 42, 77 p.

CODE N2000 : 1044	AGRION DE MERCURE <i>COENAGRION MERCURIALE</i> (CHARPENTIER, 1840)		
Taxonomie	Insectes, Odonates (Zygoptères), Coenagrionidae		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	179 sites en France	26 en Rhône-Alpes	6 en Ardèche
 <p>Coeur copulateur d'Agrion de Mercure Source : E. Durand / Naturalia</p>		 <p>Habitat typique de l'espèce : cours d'eau ensoleillé avec une importante végétation hydrophytique. Source : G. Aubin / Naturalia</p>	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	DH2	Monde	Quasi-menacé (UICN 2011)
Convention de Berne	BE2	France	
Protection nationale	PN	Région	Liste orange

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

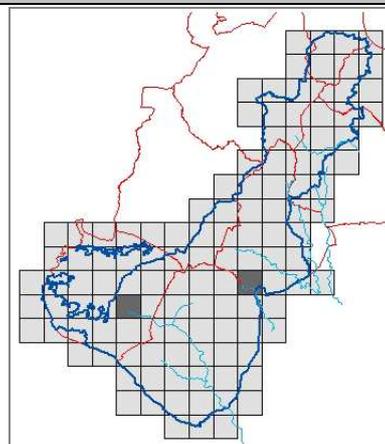
L'Agrion de Mercure est une petite demoiselle bleue dont le mâle porte un dessin caractéristique en forme de tête de taureau (ou signe de Mercure) sur le deuxième segment de l'abdomen. Les femelles demandent un examen plus attentif et ne peuvent être identifiées sans un minimum d'expérience.

L'espèce vit dans les cours d'eau permanents de faible importance (canaux, ruisseaux et rivières). Elle apprécie les eaux claires, oxygénées, ensoleillées, envahies de végétaux et le plus souvent en terrain calcaire, de la plaine jusqu'en montagne.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

L'espèce n'a pas été confirmée en 2012. Deux mentions anciennes font état de sa présence sur le petit ruisseau de la Fosse à St Sauveur de Cruzières et à la Pise à Bessas. Les habitats favorables à l'espèce à la résurgence du Moulin de Piechegru semblent avoir disparu. Une mention également (1 ind.) à proximité du périmètre d'étude sur le ruisseau de Font-Vive, à Grospierres en 2003 par une étude du CREN RA et de la FRAPNA 07.

Ses milieux n'évoluent pas en sa faveur, avec notamment la régression constatée des herbiers d'hydrophytes le long de la Claysse.

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE (DONNEES HISTORIQUES)

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
<p>Adulte : Forme gracile, abdomen fin, cylindrique et allongé, ailes antérieures et postérieures identiques. Taille fine et grêle : abdomen de 19 à 27 mm ; ailes postérieures de 12 à 21 mm. Tête à occiput noir bronzé avec une ligne claire en arrière des ocelles et des taches postoculaires nettes et arrondies. Ailes à ptérostigmas (petites taches sur les extrémités des ailes) assez courts, arrondis et noirâtres.</p> <p>Mâle : abdomen bleu ciel à dessins noirs. Le segment 2 est un critère de détermination sûr avec une macule généralement en forme de U posé sur un élargissement très marqué partant de la base et ressemblant souvent à une tête de taureau.</p> <p>Femelle : bord postérieur du prothorax droit de chaque côté de la protubérance médiane. L'abdomen est dorsalement presque entièrement noir bronzé.</p> <p><i>C. mercuriale</i> peut passer inaperçu ou être confondu avec d'autres espèces du genre <i>Coenagrion</i> et avec <i>Enallagma cyathigerum</i> qui sont inféodés à des microhabitats différents. Dans les milieux spécifiques (ruisselets, ruisseaux, sources...), <i>C. mercuriale</i> ne peut alors se trouver qu'avec <i>Coenagrion ornatum</i> (généralement bien plus rare et localisé) et être confondu avec cette dernière espèce, assez proche morphologiquement.</p>	
	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	Larves carnassières. Elles se nourrissent de zooplancton, de jeunes larves d'insectes et autres micro-invertébrés. Comme chez la majorité des espèces, la nature des proies varie selon le stade larvaire et la période de l'année. Adultes carnassiers. À partir d'un support, l'adulte attrape au vol les petits insectes qui passent à proximité (diptères...).
Activité	Actif par temps calme et bien ensoleillé
Reproduction	Les adultes apparaissent en avril en région méditerranéenne, en mai plus au nord ; la période de vol se poursuit jusqu'en juillet.
Capacités de régénération et de dispersion	À la suite de l'émergence (métamorphose) l'imago s'alimente durant quelques jours à proximité de l'habitat de développement larvaire (prairies environnantes, chemins ensoleillés, etc.), parfois dans des zones plus éloignées. À la suite de cette période de maturation sexuelle dont la durée est surtout fonction de la climatologie (une dizaine de jours en général), les adultes investissent les zones de reproduction. Les populations peuvent alors compter plusieurs centaines d'individus sur des sections de quelques dizaines de mètres de cours d'eau. Les adultes se tiennent auprès de ces biotopes et s'en éloignent peu durant les périodes qui ne réclament pas la présence de l'eau (zones de maturation sexuelle, d'alimentation, de repos, d'abris). Ils peuvent toutefois parcourir des distances de plus d'un kilomètre (recherche d'habitats, de nourriture...).
Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction	<i>C. mercuriale</i> est une espèce rhéophile à nette tendance héliophile qui colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à minéralisation variable (sources, suintements, fontaines, résurgences, puits artésiens, fossés alimentés, drains, rigoles, ruisselet et ruisseaux, petites rivières, etc.), situés dans les zones bien ensoleillées (zones bocagères, prairies, friches, en forêt dans les clairières, etc.) et assez souvent en terrains calcaires, jusqu'à 1 600 m d'altitude (1 900 m au Maroc). La végétation est constituée par les laïches, les joncs, les glycéries, les menthes, les berles, les callitriches, les cressons, les roseaux... Cette espèce se développe également dans des milieux moins typiques comme les exutoires des tourbières acides, des ruisselets très ombragés (bois, forêts), des sections de cours d'eau récemment curés.
Habitats d'alimentation	Les adultes se nourrissent de petits insectes volants à proximité du cours d'eau. La maturation peut avoir lieu à quelques dizaines de mètres, le long de lisière bocagères ou forestières.
Habitats d'hivernage	L'espèce passe l'hiver sous forme larvaire uniquement.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	Europe moyenne et méridionale : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Allemagne, Suisse, Pologne, Autriche, Slovaquie, Roumanie, Italie, Espagne et Portugal. Afrique du Nord : Maroc, Algérie et Tunisie. Régression constatée au nord de son aire d'étude (menacée en Belgique, Luxembourg, ...)
France	C. mercuriale est bien répandu en France, parfois même localement abondant. Il semble cependant plus rare dans le nord du pays. L'espèce est absente de Corse. Non menacé en France
Région	En région Rhône-Alpes, il est répandu essentiellement le long des grands hydrosystèmes (Rhône, Drôme, Isère, Saône, Ain). Il est quasiment absent des milieux montagneux. Liste Orange en Rhône-Alpes (espèce indicatrice, à surveiller).
Département	Essentiellement présente le long du Rhône. Il évite la montagne ardéchoise et les milieux cristallins. On le retrouve ponctuellement le long de l'Ardèche et sur le plateau des Gras. Liste Orange en Ardèche (rare). Aucune menace particulière n'est identifiée.

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Présence de sources, petits cours d'eau ensoleillés avec végétation macrophyte (joncs, roseaux, etc).	-
FACTEURS HUMAINS	Création de canaux agricoles Curage des canaux maîtrisé	Prélèvement intempestif de la ressource en eau engendrant des assecs trop longs et réguliers. Pollution des cours d'eau. Curage des canaux

RECOMMANDATIONS GENERALES
Surveiller les prélèvements d'eau et les rejets dans les cours d'eau abritant ou ayant abrité des populations de l'espèce

BIBLIOGRAPHIE
BOUDOT, J.-P., 2006. <i>Coenagrion mercuriale</i> . In: IUCN 2012. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2012.2.
DELIRY C. (coord.), 2008 – Atlas illustré des Libellules de la région Rhône-Alpes. Dir. Du Groupe Sympetrum et Museum d'Histoire Naturelle de Grenoble, éd. Biotope, Mèze (collection Parthénope), 408 p.
DIJKSTRA K.-D.B., 2007. Guide des libellules de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, Les guides du naturalistes, 320p.
GRAND D. & BOUDOT J.P., 2006 – Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope), 480 p.
DOMMANGET J.-L., 1987 – Etude Faunistique et Bibliographique des Odonates de France - Inventaire de Faune et de Flore, fasc.36, MNHN, Paris, 283 p.
DOMMANGET, J.-L. et al., 2009 - Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire, SFOnat.
DOUCET G., 2011 - Clé de détermination des exuvies des Odonates de France. 2e édition - Société française d'Odonatologie - Décembre 2011. 68p.
DUPONT, P. coordination, 2010_ Plan national d'actions en faveur des Odonates. Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie – Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 170 pp.
HEIDEMANN H. & SEIDENBUSCH R., 2002 – Larve et exuvies des libellules de France et d'Allemagne (sauf de Corse). SFO, Fondation Nature et Découvertes, 415p.
CORA RA, CEN RA - Prospections batraciens et libellules de la montagne de Serre (Font-Vive et Conchettes – Grospièrres) 2003 - FRAPNA 07
LADET A. (coord.) 2009 - Les Libellules dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et le département de l'Ardèche. - FRAPNA Ardèche, Groupe Sympetrum : 209 pp.
LADET A., BAUVET P. et JULIAND P. et C., 2006 – Inventaire 2006 des odonates du site ENS « Gorges du Chassezac et bois de Païolive ». GRPLS et FRAPNA 07. 83p.

CODE N2000 : 1083	LUCANE CERF-VOLANT <i>LUCANUS CERVUS (LINNE, 1758)</i>		
Taxonomie	Insectes, Coléoptères, Lucanidae		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	344 sites en France	33 en Rhône-Alpes	13 en Ardèche
 <p>Mâle de Lucane cerf-volant en position de défense Source : G. Aubin / Naturalia</p>		 <p>Cadavre d'une femelle de Lucane cerf-volant sur une souche de chêne pubescent favorable au développement larvaire Source : G. Aubin / Naturalia</p>	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	DH2, DH4	Monde	VU
Convention de Berne	BE3	France	-
Protection nationale	-	Région	-

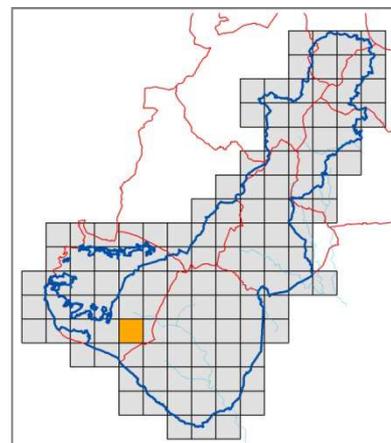
DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

Grand coléoptère dont les mâles portent des mandibules en forme de bois de cerf. Saproxylophage, la larve du Lucane Cerf-volant se nourrit du bois en voie de décomposition, principalement de chêne. On la trouve en particulier dans les souches et les grosses branches ou troncs morts au sol. La période de sortie et de vol des adultes va de juin à septembre.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

Il est difficile d'établir une distribution détaillée pour une espèce qui n'a été observée que ponctuellement. Cependant, les contacts réalisés et la bonne distribution de l'habitat permettent de proposer une répartition régulière sur l'ensemble du site d'étude.

Les habitats (vieilles chênaies et ripisylve de la Claysse) lui sont très favorables.

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
<p><u>Adultes</u> : La taille des adultes varie de 20 à 50 mm pour les femelles et de 35 à 85 mm pour les mâles. C'est le plus gros coléoptère d'Europe.</p> <p><u>Corps</u> : Le corps est de couleur brun-noir ou noir, les élytres (correspondant aux deux ailes antérieures, durcies et cornées, qui recouvrent au repos les ailes postérieures) parfois bruns. Le pronotum est muni d'une ligne discale longitudinale lisse. Chez le mâle, la tête est plus large que le pronotum et pourvue de mandibules brun-rougeâtre de taille variable (pouvant atteindre le tiers de la longueur du corps) rappelant des bois de cerf. Elles sont généralement bifides à l'extrémité et dotées d'une dent sur le bord interne médian ou post-médian. Le dimorphisme sexuel est très important. Les femelles ont un pronotum plus large que la tête et des mandibules courtes.</p> <p><u>Larves</u> : Il existe trois stades larvaires (des stades surnuméraires ne sont pas exclus compte tenu du polymorphisme de l'espèce). La larve est de type mélolonthoïde. Le type mélolonthoïdes qualifie une forme de larve chez certains Coléoptères, avec un corps blanc, courbées et mou, mais avec des pattes et une tête bien développés. Elles tirent leur nom de la famille Melolonthidae (hannetons). Sa taille peut atteindre 100 mm pour 20-30 g au maximum de sa croissance.</p>	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	<p>Les larves de <i>Lucanus cervus</i> sont saproxylophages : elle se développe dans le bois mort en voie de décomposition. Elle affectionne les souches ou encore les bois tombés, en contact avec le sol, car elle mène une vie plus ou moins souterraine. Elle se développe également au détriment des racines de sujets âgés et dépérissants.</p> <p>Essentiellement liées aux Chênes (<i>Quercus</i> spp.), on peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus, Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>), Cerisier (<i>Prunus</i> spp.), Frêne (<i>Fraxinus</i> spp.), Peuplier (<i>Populus</i> spp.), Aulne (<i>Alnus</i> spp.), Tilleul (<i>Tilia</i> spp.), Saule (<i>Salix</i> spp.), rarement sur des conifères (observations sur Pins, <i>Pinus</i> spp., et Thuyas, <i>Thuja</i> spp.).</p>
Activité	<p>Dans le nord de son aire de répartition, les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne. Dans le Midi méditerranéen, les adultes ont aussi une activité diurne. Le Lucane vole en position presque verticale. Le vol est lourd et bruyant. Il utilise ses mandibules pour combattre ses rivaux ou pour immobiliser la femelle lors des accouplements.</p>
Reproduction	<p>La durée du cycle de développement de cette espèce est de cinq à six ans, voire plus.</p> <p><u>Œufs</u> : ils sont déposés à proximité des racines au niveau de souches ou de vieux arbres.</p> <p><u>Larves</u> : la biologie larvaire est peu connue. Il semble que les larves progressent de la souche vers le système racinaire et il est difficile d'observer des larves de dernier stade.</p> <p><u>Nymphes</u> : à la fin du dernier stade, la larve construit dans le sol, à proximité du système racinaire, une coque nymphale constituée de fragments de bois agglomérés avec de la terre ou constituée simplement de terre. Elle se nymphose à l'automne et l'adulte passe l'hiver dans cette coque nymphale.</p> <p><u>Adultes</u> : la période de vol des adultes mâles est relativement courte, aux alentours d'un mois. Dans le sud de l'aire de répartition, les adultes mâles de <i>Lucanus cervus</i> sont observés de mai à juillet. Les femelles erratiques, à la recherche de souches, sont encore visibles jusqu'en août. Dans le nord, les observations s'échelonnent d'août à septembre.</p>
Capacités de régénération et de dispersion	<p>Bonne capacité de régénération si présence d'habitats favorables à proximité. Peu d'études ont cherché à connaître la capacité de dispersion de cette espèce. Rink et Sinsch (2007) ont observé des mâles se déplaçant jusqu'à 3 km, mais les femelles ne semblent pas capables d'effectuer des distances de plus d'1 km.</p>

Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction	L'habitat larvaire de <i>Lucanus cervus</i> est le système racinaire de souche ou d'arbres dépérissant. Cette espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus.
Habitats d'alimentation	Le même que l'habitat larvaire. Les adultes peuvent être observés en alimentation sur les exsudats (épanchements) de sèves.
Habitats d'hivernage	L'espèce passe l'hiver sous forme de larve ou sous forme adulte en loge nymphale.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	Toute l'Europe, jusqu'à la Caspienne et au Proche-Orient. Elle semble en déclin au nord de son aire de répartition (Pays-bas, Danemark, Suède).
France	<i>Lucanus cervus</i> est bien répandu en France, particulièrement commun dans le sud. Il semble cependant plus rare dans le nord du pays. Elle n'est pas menacée en France
Région	Commun dans toute la région, elle n'est pas menacée en Rhône-Alpes
Département	Bien réparti sur l'ensemble du département. Elle est commune en Ardèche

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Vieillessement des boisements, chablis	-
FACTEURS HUMAINS	Gestion forestière privilégiant le maintien d'îlots de vieillissement ou de sénescence	Déboisement, destruction des vieux arbres, enlèvement des bois morts

RECOMMANDATIONS GENERALES
Privilégier une gestion forestière raisonnée intégrant notamment le maintien d'îlots de vieillissement et de sénescence.

BIBLIOGRAPHIE
BRIN A. & BRUSTEL H. , 2006_ Réponse des coléoptères saproxyliques à l'hétérogénéité des suberaies dans le massif des Maures (France), Rev. Écol. (Terre Vie), vol. 61,
BRUSTEL H. 2004 - Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises - Collection dossiers forestiers, n° 13
FADDA S. & PONEL P. , 2007 - Quelques Coléoptères remarquables du massif des Calanques (Bouches-du-Rhône, France), Mésogée, Volume 63
JUILLERAT L. & VÖGELI M. , 2004 - Gestion des vieux arbres et maintien des Coléoptères saproxyliques en zone urbaine et périurbaine, CSCF-19p
LACHAT T, BUTLER R. , 2007 - Gestion des vieux arbres et du bois mort, îlots de sénescence, arbres-habitat et métapopulations saproxyliques Mandat de l'Office fédéral de l'environnement, OFEV, 56p.
NAGELEISEN L.M. & BOUGET C., COORD. , 2009 - L'étude des insectes en forêt : méthodes et techniques, éléments essentiels pour une standardisation. Synthèse des réflexions menées par le groupe de travail « Inventaires Entomologiques en Forêt » (Inv.Ent.For.). Les Dossiers Forestiers n°19, Office National des Forêts, 144 p.
SPEIGHT M.C.D. , 1989 - Les invertébrés saproxyliques et leur protection. Collection Sauvegarde de la nature, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 42, 77 p.

CODE N2000 : 1041	CORDULIE A CORPS FIN <i>OXYGASTRA CURTISII</i> (DALE, 1834)		
Taxonomie	Insectes, Odonates (Anisoptères), Corduliides		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	98 sites en France	11 en Rhône-Alpes	8 en Ardèche
 <p>Imago posé dans la végétation Source : E. Durand / Naturalia</p>		 <p>Exuvie caractéristique accroché au tronc d'un saule Source : G. Aubin / Naturalia</p>	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	DH2, DH4	Monde	Quasi-menacé (UICN 2011)
Convention de Berne	DH2	France	
Protection nationale	PN	Région	VU

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

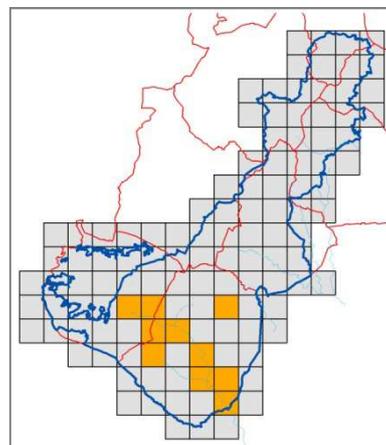
Cette libellule, à dominante vert métallisé, se reconnaît aisément par son abdomen marqué de taches dorsales jaunes allongées.

Elle se développe dans les cours d'eau à courant lent à modéré, voire dans des canaux (plus rarement dans des lacs, des sablières ou des étangs), riches en végétation rivulaire ligneuse. Les larves se développent essentiellement dans le chevelu racinaire immergé des arbres ripicoles (en bordure de cours d'eau) et dans les débris végétaux sur le fond. Les adultes s'observent fréquemment en chasse en lisière de chênaie, souvent assez loin des cours d'eau.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

Localisée sur la Clysse qui présente un faciès général favorable à la Cordulie. Elle semble présente sur l'ensemble du cours d'eau intégré à la zone d'étude, depuis la résurgence jusqu'à la limite communale de Saint-Sauveur-de-Cruzières. Présente probablement également à l'aval du cours d'eau.

Le régime plus ou moins temporaire dans ses parties amont et la qualité médiocre de l'eau constituent des menaces réelles pour cette population et confère à l'habitat d'espèce un état de conservation moyen.

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
<p>Longueur du corps : 47 à 54mm. Longueur des ailes postérieures : 33 à 36mm.</p> <p>Outre sa coloration distinctive vert métallique dorsalement tacheté de jaune, plusieurs caractères anatomiques ont motivé à la création d'un genre monospécifique. En effet la nervation alaire est unique : le champ anal est composé de deux séries de cellules régulières, la membranule est entièrement blanchâtre, le triangle et le subtriangle sont composés d'une unique cellule. Les appendices anaux sont également sans équivalents morphologiques proches.</p> <p>L'exuvie est également facilement identifiable par la présence de touffes de soies dorsales à la place des épines que possèdent les autres Cordulidae.</p>	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	Aucune étude n'est disponible sur le régime alimentaire des adultes et des larves. Cependant, les adultes capturent des petits insectes (diptères, éphémères, ...) qu'ils dévorent en vol ou posés pour les proies de plus grande taille. Les larves se nourrissent d'organismes proportionnels à leur taille comme les oligochètes, les mollusques, larves de diptères, d'éphémères, etc.
Activité	<p>Les émergences ont lieu à partir de mi-mai jusqu'à mi-juillet et la période de vol s'étale de mi-mai à début septembre, avec un pic d'activité vers mi-juin. La maturation peut s'effectuer loin (plusieurs centaines de mètres, des habitats de reproduction. Ces dates varient en fonction de l'altitude et de la latitude.</p> <p>Les mâles adultes ont un comportement territorial marqué et parcourent inlassablement un linéaire de berges de quelques mètres. Les mâles dominés restent cachés dans la végétation. Les femelles sont plus discrètes et se déplacent pour aller pondre en touchant l'eau du bout de leur abdomen.</p> <p>La nuit, les adultes se tiennent au repos dans les arbres et buissons environnants.</p>
Reproduction	L'accouplement se fait peu après les premières émergences et les pontes ont lieu pendant presque la totalité de la période de vol mais surtout de mi-juin à mi-août. Les œufs éclosent deux à dix semaines plus tard. La durée de la phase larvaire est de deux à trois ans.
Capacités de régénération et de dispersion	<p>Peu connues.</p> <p>Les adultes peuvent maturer dans des zones assez éloignées des sites de reproduction, ce qui permet de penser que cette espèce est capable de déplacements relativement importants, donc de colonisation de nouveaux milieux.</p>
Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction	Le micro-habitat optimal de développement larvaire, recherché par les femelles pondueuses, est constitué par des sections de rivières lentes où les chevelus racinaires des arbres riverains sont denses et le substrat constitué de sédiments fins et de débris végétaux. Ce sont ces portions de rivières qui sont le plus densément peuplées et où les mâles volants sont les plus territoriaux. Toutefois, des populations sont également connues d'étangs, retenues artificielles et lacs.
Habitats d'alimentation	<p>Les larves se déplacent peu et se nourrissent dans les zones de croissance.</p> <p>Les adultes ont une phase de maturation où ils vont chasser à distance des zones humides, le long de haies, de lisières forestières, ...</p>
Habitats d'hivernage	Les derniers adultes disparaissent en août ou septembre. L'espèce passe donc l'hiver au stade larvaire.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE		ETAT DE CONSERVATION ET TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS
Europe	La Cordulie à corps fin est endémique du sud-ouest européen (Extrémité sud de la Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie, France, Espagne, Portugal) et nord de l'Afrique (Maroc)	Listé « NT » sur la liste rouge européenne. Ses populations sont considérées comme stables.
France	La France abrite la majorité des populations. Elle est assez commune en région méditerranéenne et sur la façade atlantique, se raréfiant vers le nord et l'est.	Cette espèce ne paraît pas menacée dans le sud et l'ouest du pays, malgré une dégradation générale de ses habitats lotiques. Les populations du nord et de l'est sont plus instables et disséminées.
Région	En Rhône-Alpes, elle n'est bien représentée que dans le département ardéchois. Dans le reste de la région ce sont surtout des populations lacustres qui lui permettent de se maintenir.	Les populations du sud-ouest de la région semblent stables Les populations des lacs préalpins s'inscrivent dans un contexte de régression de l'espèce sur de tels types d'habitats en Europe centrale.
Département	En Ardèche, cette espèce est relativement commune le long du Rhône et de ses principaux affluents, principalement dans le sud du département. Toutefois des petites populations se maintiennent plus au nord, notamment dans la Glueyre et sur le Doux. Elle est absente de la montagne ardéchoise.	L'Ardèche abrite les principales populations régionales. Des densités importantes sont relevées sur certains cours d'eau. Aucune menace précise n'est actuellement identifiée.

DISTRIBUTION DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Distribution détaillée

Les habitats favorables sur l'aire d'étude sont limités à la Claysse. Le long de cette rivière, les premiers mâles territoriaux ont été observés 300m à l'amont de la résurgence du Moulin sur la commune de St-André-de-Cruzières et des exuvies ont été récoltées sur la Claysse, à hauteur de la résurgence. Par la suite, chaque point d'échantillonnage a fourni plusieurs exuvies. Si la densité récoltée est rarement très importante (max jusqu'à une trentaine sur quelques dizaines de mètres), l'espèce est régulière sur tout le cours d'eau s'écoulant dans les limites communales de St-Sauveur de Cruziers.

Un mâle territorial a été observé sur le principal étang de la Vabre, mais aucune exuvie n'a pu être récoltée. Sa présence y est sans doute ponctuelle.

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Végétation aquatique et rivulaire	Prédation
FACTEURS HUMAINS	Gestion des effluents agricoles ou ménagers dans la Claysse.	Rejets de polluants agricoles et ménagers dans la Claysse. Prélèvement abusif de la ressource en eau.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Assurer un débit réservé pour maintenir une lame d'eau minimale sur le cours de la Claysse

Améliorer la qualité physico-chimique de la Claysse

Préserver les boisements rivulaires

BIBLIOGRAPHIE

- BOUDOT, J.-P., RISERVATO, E. & HARDERSEN, S.** 2006. *Oxygastra curtisii*. In: IUCN 2012. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2012.2.
- DELIRY C. (coor.)**, 2008 – Atlas illustré des Libellules de la région Rhône-Alpes. Dir. Du Groupe Sympetrum et Museum d'Histoire Naturelle de Grenoble, és. Biotope, Mèze (collection Parthénope), 408 p.
- DIJKSTRA K.-D.B.**, 2007. Guide des libellules de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, Les guides du naturalistes, 320p.
- GRAND D. & BOUDOT J.P.**, 2006 – Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope), 480 p.
- DOMMANGET J.-L.**, 1987 – Etude Faunistique et Bibliographique des Odonates de France - Inventaire de Faune et de Flore, fasc.36, MNHN, Paris, 283 p.
- DOMMANGET, J.-L. et al.**, 2009 - Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire, SFOnat.
- DOUCET G.**, 2011 - Clé de détermination des exuvies des Odonates de France. 2e édition - Société française d'Odonatologie - Décembre 2011. 68p.
- DUPONT, P. coordination**, 2010_ Plan national d'actions en faveur des Odonates. Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie – Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 170 pp.
- HEIDEMANN H. & SEIDENBUSCH R.**, 2002 – Larve et exuvies des libellules de France et d'Allemagne (sauf de Corse). SFO, Fondation Nature et Découvertes, 415p.
- OPIE/CEN-LR/Ecologiste de l'Euzières**, 2012 _ Atlas des odonates et des papillons de jour de Languedoc-Roussillon, (<http://atlas.libellules-et-papillons-lr.org/>)

CODE N2000 : -	GRANDE CETOINE BLEUE <i>PROTAETIA MIRIFICA (MULSANT, 1842)</i>		
Taxonomie	Insectes, Coléoptères, Cetoniidae		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	Espèce non communautaire		
			
Cétoine sur chêne à St-André de Cruzières Source : N. Bianchin / Naturalia	Habitat où a été trouvé un individu de Cétoine bleue Source : G. Aubin / Naturalia		
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	-	Monde	Liste Rouge Européenne : VU
Convention de Berne	-	France	-
Protection nationale	-	Région	-

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

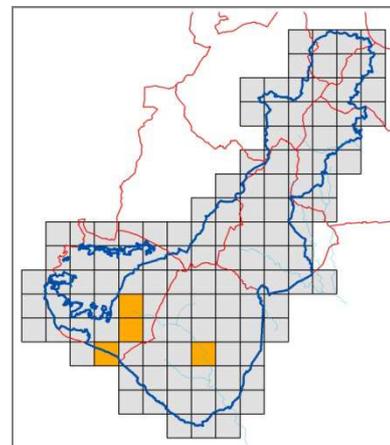
C'est une grande cétoine qui revêt une magnifique livrée violette brillante.

Espèce thermophile caractéristique des vieilles chênaies caducifoliées méditerranéenne. La larve se développe dans les microcavités des vieux feuillus, mais elle est également capable de se développer dans le terreau des lapiazs.

Son écologie particulière la restreint à quelques populations disséminées en Europe méridionale. Le bois de Païolive semble constituer le bastion de ses rares populations françaises.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

L'habitat d'espèce (vieux chênes pubescents) occupe une majeure partie du site d'étude. Toutefois l'espèce n'a été contactée que dans le secteur sud-ouest (Pierragras à Saint-André-de-Cruzières) ainsi qu'un individu observé le long de la Claysse vers la Vabre (Saint-Sauveur-de-Cruzières).

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
<u>Adultes</u> : Longueur de 22 à 30 mm. Couleur bleu foncé à reflet violets. Outre sa coloration, elle ressemble beaucoup à <i>Protaetia affinis</i> de laquelle elle se distingue notamment par l'absence de tache de poils blancs sur les genoux et par une conformation différente de l'édéage (appareil reproducteur mâle).	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	Les larves de <i>Protaetia mirifica</i> sont saproxylophages et se nourrissent de matière végétale en décomposition. Les adultes ne sont que rarement observés en train de s'alimenter, le plus souvent sur des plaies d'arbres suintantes. En captivité, ils apprécient les produits sucrés comme les fruits gâtés (bananes, pêche).
Activité	La durée du développement larvaire s'étale sur deux années. En France, les premiers adultes sont visibles début juin et les derniers disparaissent à la mi-août. Certains adultes sont encore vivants après l'hiver et les femelles peuvent alors pondre deux étés consécutifs.
Reproduction	Les accouplements ont lieu tout l'été. La femelle peut pondre jusqu'à 15 œufs par semaine. La larve émerge cinq jours après la ponte. Elle se développe durant plus de 12 mois pour se nymphoser en automne de l'année suivante. La transformation en adulte se produit dès le mois de novembre. Les individus passent alors le reste de la saison en loge dans leur cavité et n'en sortent que l'été suivant.
Capacités de régénération et de dispersion	La niche écologique stricte a provoqué un isolement des populations. Les adultes volent bien et sont probablement capables d'une dispersion étendue, bien qu'aucune étude sur cette espèce n'ait été réalisée.
Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction	Les larves se développent dans les microcavités des vieux chênes pubescents. A Païolive, elle trouve un habitat de substitution avec les lapiazs au pied des arbres, où une litière constituée par le terreau et les feuilles mortes lui fournissent un habitat de développement favorable.
Habitats d'alimentation	Les adultes évoluent dans la canopée des grands chênes et ne se rencontrent qu'exceptionnellement s'alimentant sur les fleurs ou les plaies des arbres. Les larves se nourrissent de l'humus présent dans les cavités où elles se développent.
Habitats d'hivernage	Les adultes et larves passent l'hiver dans les cavités d'arbres.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	Europe méridionale de l'Espagne jusqu'à la Grèce, jusqu'en Turquie et la Syrie. L'espèce était connue d'un peu plus d'une quarantaine de stations répartie sur 13 pays. Toutefois, elle n'a plus été confirmée récemment sur la moitié d'entre elles. Elle semble par ailleurs avoir disparue sur 3 stations en Italie. L'espèce est considérée comme vulnérable sur son aire de répartition.
France	Connue de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et d'Ardèche. C'est en Ardèche que semble se trouver la plus grosse population mondiale de l'espèce, au Bois de Païolive. Les populations gardoises font partie de l'entité populationnelle de Païolive. Aucune capture récente dans l'Hérault n'est à recenser. La donnée de l'Aude est douteuse, et l'espèce n'a jamais été confirmée depuis.
Région	Connu à ce jour exclusivement d'Ardèche. Bien que localisée en Ardèche, l'espèce n'apparaît pas activement menacée.
Département	Bois de Païolive principalement, ainsi que plusieurs massifs boisés périphériques. L'espèce ne semble à ce jour pas menacée au sein du cœur populationnel de Païolive. Les populations satellites sont plus sensibles.

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Vieillessement des boisements, chablis	Pas de facteur défavorable
FACTEURS HUMAINS	Taille des arbres en « tétard » pour favoriser les trognons et l'apparition de micro-cavités. Gestion forestière privilégiant le maintien d'îlots de vieillissement ou de sénescence	Déboisement, destruction des vieux arbres. Fragmentation des habitats La menace liée à la capture par les entomologistes existe mais demeure marginale.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Régénération de la strate arborée

Eviter la destruction des vieux arbres, perte des continuités avec le foyer de Païolive

Privilégier une gestion forestière raisonnée intégrant notamment le maintien d'îlots de vieillissement et de sénescence.

BIBLIOGRAPHIE

- ABERLENC H. P.**, 1987 - Coléoptères de l'Ardèche, premier supplément à l'inventaire de J. Balazuc. Bull. mens. Soc. Linn Lyon, T56, fascicule 10.
- ABERLENC H. P.**, 1996 - Coléoptères de l'Ardèche, deuxième supplément à l'inventaire de J. Balazuc. Bull. mens. Soc. Linn Lyon, T65 : 113 – 152.
- ABERLENC H. P.**, 2006 - La grande Cétoine bleue, Graal du patrimoine naturel de Païolive, la Viste 19 : 42-48, 2pl.
- BRIN A. & BRUSTEL H.**, 2006 - Réponse des coléoptères saproxyliques à l'hétérogénéité des suberaies dans le massif des Maures (France), Rev. Écol. (Terre Vie), vol. 61,
- BRUSTEL H.** 2004 - Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises - Collection dossiers forestiers, n° 13
- BUSE J. ET AL.**, 2007 - Modelling habitat and spatial distribution of an endangered longhorn beetle – A case study for saproxylic insect conservation, Biol. Conserv. (2007), doi:10.1016/j.biocon.02.025
- FRAPNA**, 2010_Etude du Peuplement des coléoptères saproxyliques de l'espace Naturel des îles et îlons du Rhône à l'aval de Lyon(Rhône)
- JUILLERAT L. & VÖGELI M.**, 2004 - Gestion des vieux arbres et maintien des Coléoptères saproxyliques en zone urbaine et périurbaine, CSCF-19p
- LACHAT T, BUTLER R.**, 2007 - Gestion des vieux arbres et du bois mort, îlots de sénescence, arbres-habitat et métapopulations saproxyliques Mandat de l'Office fédéral de l'environnement, OFEV, 56p.
- NAGELEISEN L.M. & BOUGET C., COORD.**, 2009 - L'étude des insectes en forêt : méthodes et techniques, éléments essentiels pour une standardisation. Synthèse des réflexions menées par le groupe de travail « Inventaires Entomologiques en Forêt » (Inv.Ent.For.). Les Dossiers Forestiers n°19, Office National des Forêts, 144 p.
- NOBLECOURT T., SOLDATI F. ET BARNOUIN T.**, 2009 - Echantillonnage des Coléoptères saproxyliques dans la FD des Maures (France, Var).Rapport d'étude, Quillan : Office National des Forêts, Pôle National d'Entomologie Forestière. Novembre 2009, 21p.
- RINK M. & SINSCH U.**, 2007_ Radio-telemetric monitoring of dispersing stag beetles: implications for conservation, Journal of Zoology, Volume 272, Issue 3, pages 235–243
- SPEIGHT M.C.D.**, 1989 - Les invertébrés saproxyliques et leur protection. Collection Sauvegarde de la nature, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 42, 77 p.
- TASSI F., ABERLENC H.-P., RASPLUS J.-Y., CURLETTI G., DUTTO M., GENSON G. & LEMPÉRIÈRE G**, 2004 - *Eupotosia mirifica*, la grande cétoine bleue, joyau menacé du patrimoine naturel européen. Propositions pour la protection de l'espèce et de ses biotopes. (Coleoptera Cetoniidae Cetoniinae). Lambillionea, 104 (1) : 1-32.

MAGICIENNE DENTELEE – <i>Saga pedo</i>	Protection nationale, annexe IV de la Directive Habitats, annexe II de la Convention de Berne
<p>Description générale : La Magicienne dentelée est la plus grande sauterelle d'Europe occidentale. Aptère, elle a un corps effilé de couleur fondamentalement verte, parfois beige, avec deux bandes blanches latérales courant des yeux jusqu'à l'ovipositeur.</p> <p>Ecologie et fonctionnalité : Espèce thermophile, la Magicienne dentelée fréquente une grande variété d'habitats ouverts tels que garrigues et maquis, pelouses, friches, etc., où elle est une redoutable prédatrice d'autres insectes. Espèce parthénogénétique, il n'existe pas de mâle.</p> <p>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce : Protégée à l'échelle nationale et au niveau européen, la Magicienne dentelée est considérée comme « menacée, à surveiller » sur la Liste rouge des Orthoptères de France de 2004. Elle est vulnérable du fait notamment de ses faibles capacités de déplacement. Son enjeu de conservation dans la zone d'étude varie selon la localisation des populations. Il est modéré dans les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône et fort dans les départements du Vaucluse et de la Drôme.</p> <p>Répartition : L'espèce est présente en France dans tous les départements bordant la Méditerranée ainsi qu'en Ariège, en Aveyron, dans le Lot, le Tarn, l'Ardèche, la Drôme, le Vaucluse, les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et la Corse. Longtemps considéré comme un insecte très rare en France en raison de sa discrétion, la Magicienne est en fait assez répandue en Provence, mais ses populations sont généralement disséminées.</p> <p>Situation sur le site B24: Malgré l'absence de recherche spécifique, plusieurs larves ont été observées en début de saison. Sa relative abondance au niveau du secteur de Païolive fait penser qu'elle est localement assez commune dans ses habitats, c'est-à-dire dans les pelouses et les garrigues ouvertes du site d'étude.</p>	



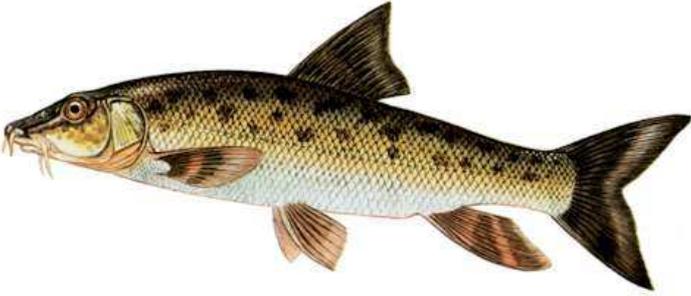
DIANE – <i>Zerynthia polyxena</i>	Protection nationale, annexe IV de la Directive Habitats
<p>Description générale : La Diane est un papillon avec des dessins noirs sur fond jaune et des taches rouges sur les ailes postérieures. Se distingue de la Proserpine par l'absence des taches rouges sur les ailes antérieures.</p> <p>Ecologie et fonctionnalité : La chenille de la Diane se nourrit exclusivement d'aristoloches avec une préférence pour <i>Aristolochia rotunda</i>, mais aussi <i>A. pallida</i>, <i>A. pistolochia</i>, et occasionnellement <i>A. clematidis</i>. Tous les habitats accueillant ces plantes sont donc potentiellement favorables au papillon : prairies et lisières méso à hygrophiles, ripisylves, fossés... Une seule génération d'adulte vole tôt dans l'année (de mi-mars à avril). L'espèce passe l'hiver sous forme de chrysalide.</p> <p>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce : L'espèce est protégée en France et inscrite dans l'annexe 4 de la directive Habitats ainsi que dans l'annexe 2 de la convention de Berne. L'urbanisation, le développement des infrastructures et l'aménagement des zones humides ont entraîné la disparition de nombreuses stations en PACA, ainsi que la viticulture en Languedoc (LAFRANCHIS, 2000), toutefois la récente liste rouge nationale des Rhopalocère la classe en catégorie LC, peu concernée.</p> <p>Répartition : L'espèce a une distribution méditerranéo-asiatique, du Languedoc à l'Asie mineure. En France, la Diane est répartie dans l'ensemble de la zone méditerranéenne, mais demeure localisée et rarement abondante.</p> <p>Situation sur le site B24: Elle semble assez commune le long des milieux frais, essentiellement au bord de la Claysse qui offre de nombreuses stations favorables à sa plante-hôte. Elle est mentionnée également sur le versant ouest de la montagne de la Serre, sur les ruisseaux des Conchettes et de Font-Vive (FRAPNA 2003).</p>	



PROSERPINE – <i>Zerynthia rumina</i>	<i>Protection nationale</i>
<p>Description générale : La Proserpine est un papillon blanc crème avec des dessins noirs et des taches rouges sur les deux paires d'ailes.</p> <p>Ecologie et fonctionnalité : L'espèce vit dans des milieux secs et ouverts ou semi-ouverts : garrigues, chênaies claires, éboulis et pentes sèches et ensoleillées. La chenille se nourrit exclusivement d'Aristolochie pistoloche (<i>Aristolochia pistolochia</i>). Une seule génération d'adulte vole dans l'année, en avril et mai (début juin).</p> <p>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce : L'espèce est protégée en France et inscrite dans l'annexe 4 de la directive Habitats ainsi que dans annexe 2 de la convention de Berne. DUPONT (2001) classe l'espèce dans la catégorie A 3 « Espèces dont l'habitat est menacé dans l'ensemble de leur aire de répartition en France –priorité Modérée ». Dans le livre rouge de la faune menacée de France l'espèce est considérée comme « vulnérable ». Dans le Var, cette espèce est plutôt répandue dans le tiers ouest du département et devient rare dans les parties siliceuses.</p> <p>Répartition : L'espèce a une distribution ouest-méditerranéenne (Maghreb, péninsule Ibérique et sud de la France). En France, l'espèce est relativement abondante dans les départements méditerranéens. Elle devient plus localisée sur les marges nord du domaine méditerranéen.</p> <p>Situation sur le site B24: Présente dans les milieux ouverts de crête, xériques et rocailleux. Elle est liée au maintien de ces habitats sur les montagnes de la Serre et d'Uzège.</p>	



COLEOPTERES ENDOGES – (<i>Speotrechus mayeti</i>, <i>Diaprysius serullazi</i>, <i>Diaprysius fagei</i>, <i>Bathysciola linderi</i>, ...)	<i>Eléments endémiques</i>
<p>Description générale : La plupart de ces coléoptères mesurent entre 2 et 5mm. Ils présentent des adaptations morphologiques à la vie souterraine : anophtalmie, dépigmentation ou pubescence développée.</p> <p>Ecologie et fonctionnalité : Ces espèces sont toutes endogées ou troglobie. Elles se retrouvent donc dans des milieux tels que grottes et cavernes, système karstique. Ces milieux les cantonnent souvent à des aires de répartition restreinte à des bassins géomorphologiques plus ou moins vastes. Leurs conditions d'observation sont souvent délicates et leur détermination, affaire de spécialiste.</p> <p>Dynamique et vulnérabilité de l'espèce : Ces taxons sont trop méconnus pour bénéficier de statuts règlementaires. Toutefois, d'autres genres pyrénéens et alpins sont protégés au niveau national.</p> <p>Répartition : Les espèces considérées sont des endémiques restreintes, souvent connues de quelques localités qui permettent d'en estimer l'aire de répartition.</p> <p>Situation sur le site B24: Ces espèces sont mentionnées au sein de la grotte de l'Aiguille de Sampzon et de l'aven de la Cocalière. D'autres mentions issues de grottes ou avens proches indiquent que l'ensemble du système karstique est susceptible de les abriter.</p>	

CODE N2000 : 1138	BARBEAU MERIDIONAL <i>BARBUS MERIDIONALIS - (RISSE, 1826)</i>		
Taxonomie	Famille : Cyprinidae	Ordre : Cypriniformes	Classe : Actinoptérygiens
Autres noms	barbeau truité, barbel, truitat, drogan, tourgan		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	61 en France	13 en Rhône-Alpes	10 en Ardèche
			
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION IUCN	
Directive Habitats / Oiseaux	Annexes II et V	Monde	Quasiment menacé (NT)
Convention de Berne	Annexe III	France	Quasiment menacé (NT)
Protection nationale	Art. 1 ^{er}	Bassin RMC	Menacé

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

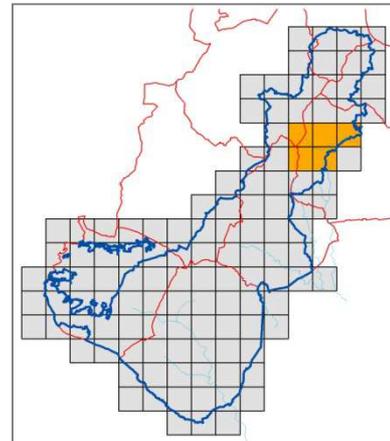
- Espèce caractéristique des cours d'eau méditerranéens.
- Espèce à forte valeur patrimoniale et à très fort enjeu de conservation.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

Espèce présente uniquement sur le Rieussec au niveau de la zone d'étude. La population est très fragile et isolée avec plusieurs classes de taille présentes.

Bon état de conservation, malgré une faible abondance et un fort isolement.

Le tronçon du Rieussec où ils ont été échantillonnés est sujet aux assèchements temporaires, qui peuvent être aggravés par les prélèvements. Ils convient donc de ne pas empirer la situation hydrologique en période estivale, d'autant plus que ce tronçon est très cloisonné naturellement, ce qui réduit notablement la circulation piscicole.

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
<p><u>Taille adulte</u> : 20 à 40 cm <u>Durée de vie</u> : 10 à 12 ans</p> <p><u>Poids</u> : 300 à 500 g <u>Mœurs sociales</u> : grégaire</p> <p>Le barbeau méridional pèse entre 300 et 500g et présente un corps allongé, son dos légèrement bombé est gris-brun, les flancs jaunâtres et le ventre blanc. Il présente des marbrures et tâches brunes sur le corps ainsi que sur les nageoires. La tête est massive, la bouche est bordée d'épaisses lèvres charnues et portent quatre barbillons sur la lèvre supérieure (deux à l'avant et deux à l'arrière) qui lui servent à détecter ses proies. La taille adulte varie de 12 à 30 cm mais des sujets plus grands existent (jusqu'à 40cm en moyenne). Le dimorphisme sexuel se caractérise par une taille plus importante chez les femelles adultes.</p>	
Caractères biologiques	
Particularités de l'espèce	<p>Espèce thermophile : bonne résistance à l'étiage méditerranéen mais reste un facteur de mortalité important de par sa sévérité et sa fréquence (faiblesse des débits, augmentation de la température, limitation des déplacements, diminution de l'habitat des alevins, piégeage des alevins dans des flaques,...)</p> <p>Les crues ont peu d'impact en raison d'une reproduction tardive et étalée.</p>
Reproduction	<u>Période de Fraie</u> : mai - juin voire juillet pour les zones amont
Habitats d'espèce	
Habitats	<p><u>Vitesse de courant</u> : espèce rhéophile</p> <p><u>Substrat ouvert benthique</u> : bancs de graviers</p> <p><u>Altitude</u> : moyenne altitude, au-dessus de 200 m (limite 650 m), plus rare en plaine</p> <p><u>Qualité d'eau</u> : eau claire, espèce exigeante en oxygène</p> <p><u>Température</u> : espèce thermophile</p>

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe / France	<p>Espèce caractéristique des cours d'eau méditerranéens, essentiellement présente dans le Sud Est de la France et dans le nord-est de l'Espagne dans la zone à Ombre en aval immédiat de la zone à truite avec laquelle il peut cohabiter.</p> <p>Espèce en régression : son aire de répartition est de plus en plus fragmentée et réduite.</p>
Région	L'espèce est essentiellement implantée dans la partie sud de la région Rhône-Alpes, où elle est répartie sur les affluents rive droite (Ardèche, Eyrieux) et rive gauche du Rhône (Drôme)
Département	<p>L'espèce est présente dans la partie médiane et basse de l'Ardèche, ainsi que sur ses affluents (Chassezac, Rieussec, Beaume), dans l'Eyrieux et sur ses affluents (Glueyre, Auzène), ainsi que sur quelques petits affluents du Rhône (Embroye, Turzon, Mialan, Conche).</p> <p>Sa présence la plus septentrionale semble correspondre au cours de l'Ay.</p> <p>A noter son absence de la partie hydrographique ligurienne du département</p>

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Pas de concurrence du barbeau fluviatile : populations existantes qui représentent un pool génétique exempt de tout introgression	Présence d'infranchissables naturels, liés notamment à la nature essentiellement calcaire du bassin versant, et des phénomènes de précipitation du carbonate de calcium lors du dégazage du CO ₂ Cette précipitation est également responsable de la dominance de la dalle, qui représente un habitat très peu favorable au compartiment piscicole Assec prolongé en période d'étiage
FACTEURS HUMAINS	Aucun rejet identifié en amont, faible occupation du bassin versant	Aménagements hydrauliques et Prises d'eau Pollutions des eaux

RECOMMANDATIONS GENERALES

- Maintenir la qualité physico-chimique et hydrologique du bassin
- Eviter toute modification de l'habitat
- Limiter les prélèvements d'eau pour éviter l'assèchement de certains tronçons et toute modification du régime hydrologique
- Mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de biotope

INDICATEURS DE SUIVI

Des inventaires réguliers (tous les ans ou tous les deux ans) pourront être mis en place en plusieurs endroits du linéaire, pour évaluer la dynamique des populations. Cela veut également dire calcul d'estimation de densité grâce à la réalisation de pêche d'inventaire à plusieurs passages.

Des investigations hors périodes d'étiage pourront être menées pour vérifier la répartition de l'espèce lorsque la circulation piscicole est moins perturbée par les conditions hydrologiques.

BIBLIOGRAPHIE

Atlas des poissons d'eau douce de France, Keith et Allardi, 2001

CODE N2000 : 1163		CHABOT <i>COTTUS GOBIO - (LIMNE, 1758)</i>		
Taxonomie	Famille : Cottidés	Ordre : Scorpaeniformes	Classe : Actinoptérygiens	
Autres noms	Cabot, bavard, têtard, botte, grosse tête			
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	310 en France	34 en Rhône-Alpes	7 en Ardèche	
				
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION IUCN		
Directive Habitats / Oiseaux	Annexes II et V	Monde	Préoccupation mineure	
Convention de Berne	Annexe III	France	Données insuffisantes	
Protection nationale	Art. 1 ^{er}	Bassin RMC	Espèce fréquente	

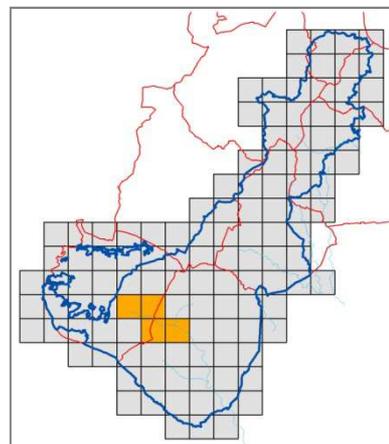
DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

le Chabot a un corps pourvu d'écaillés minuscules, La peau recouverte de mucus est grise à tâches brunes. Espèce benthique dépourvue de vessie natatoire, il se déplace par bond sur le fond en expulsant violemment par les ouïes, l'eau contenue dans sa cavité buccale et se camoufle en prenant la couleur du fond sur lequel il est et préfère parfois se cacher sous les pierres.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

Espèce mise en évidence uniquement sur le linéaire principal de la Claysse, essentiellement sur Saint-André-de-Cruzières.

Population isolée, a priori hors dans sa pleine aire de répartition, difficilement en contact avec les populations de la Cèze en raison des faibles capacités natatoires de l'espèce

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
<p><u>Taille adulte</u> : 10 – 15 cm <u>Durée de vie</u> : 4 – 6 ans</p> <p><u>Poids</u> : 10 g <u>Mœurs sociales</u> : territorial sédentaire</p> <p><u>Régime alimentaire</u> : carnassier (invertébrés benthiques, alevins)</p>	
Caractères biologiques	
Particularités de l'espèce	<p>Activité principalement nocturne ;</p> <p>Dépourvu de vessie natatoire, il se déplace grâce à sa bouche par propulsion d'eau ;</p> <p>Espèce sténotherme d'eau fraîche, pouvant être un indicateur du changement climatique en particulier aux changements thermiques et pouvant être menacé dans un futur proche.</p>
Reproduction	<p><i>Période de Fraie</i> : Février - juin</p> <p><i>Température de fraie</i> : 12°C</p> <p><i>Substrat</i> : graviers</p> <p>Les exigences de reproduction nécessitent des fonds sableux ou graveleux dans lesquels la femelle creuse un nid et y dépose ses œufs. Le frai a lieu en mars-avril lorsque la température de l'eau dépasse 12°C, le mâle protège les œufs et les ventile pendant la période d'incubation.</p>
Habitats d'espèce	
Habitats	<p><i>Substrat</i> : sable et graviers. Il vit caché dans les fonds parmi les racines et les pierres.</p> <p><i>Vitesse de courant</i> : eaux turbulentes</p> <p><i>Température eau</i> : eaux fraîches</p> <p>Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement des populations de Chabot. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices, du fait de la diversité des profils en long (radier - mouilles) et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits.</p>

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	Espèce sténotherme d'eau fraîche(10-15°C) très répandue dans l'Europe, absente en Irlande, Ecosse, dans le sud de l'Italie, dans le Portugal et présente dans l'extrémité nord de l'Espagne.
France	Très vaste répartition en France, absent en Corse.
Région	L'espèce est largement répandue, que ce soit dans le bassin rhodanien ou ligérien, où elle reste cantonnée aux têtes de bassin
Département	<p>L'espèce est largement répandue, dans le département, y compris dans le cours du Rhône. On la retrouve aussi bien dans le bassin ligérien que rhodanien, essentiellement au niveau des têtes de bassin (Eyrieux, Baume, Loire, Ardèche).</p> <p>La partie basse des cours d'eau ne correspond pas à sa biotypologie.</p>

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Présence de résurgences alimentant les cours d'eau en eau fraîche et bien oxygénée	Colmatage des fonds Réchauffement thermique Développement algal
FACTEURS HUMAINS	Entretien des stations d'épuration	Aménagements hydrauliques modifiant les paramètres hydrauliques (ralentissement des vitesses de courant, augmentation de la ligne d'eau) Pollution des eaux Dégradation de la qualité physico-chimique

RECOMMANDATIONS GENERALES

- Maintenir la qualité physico-chimique et hydrologique du bassin
- Eviter toute modification du milieu

INDICATEURS DE SUIVI

Des inventaires réguliers (tous les ans ou tous les deux ans) pourront être mis en place sur plusieurs sites caractéristiques pour surveiller les évolutions de populations.

BIBLIOGRAPHIE

Atlas des poissons d'eau douce de France, Keith et Allardi, 2001

CODE NATURA 2000 : 1131	BLAGEON <i>TELESTES SOUFIA (Risso, 1827)</i>		
Taxonomie	Famille : Cyprinidae	Ordre : Cypriniformes	Classe : Actinoptérygiens
Autres noms	blavin, seuffe, souffie, souffia, sofi, lauge		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	85 en France	26 en Rhône-Alpes	11 en Ardèche
			
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION IUCN	
Directive Habitats	Annexes II	Monde	Préoccupation mineure
Convention de Berne	Annexe III	France	rare
Protection nationale	Art. 1 ^{er}	Bassin RMC	Menacé

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT**Espèce à forte valeur patrimoniale**

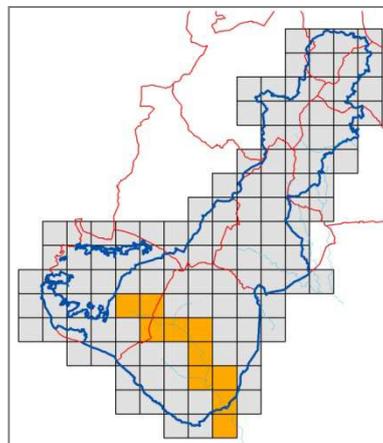
Ce poisson d'une quinzaine de centimètres arbore une bande violacée sur ses flancs. Son dos est sombre brun-gris à reflets métalliques bleutés. Ses flancs sont argentés, sa face ventrale est blanchâtre. Les nageoires sont brunâtre clair à jaunâtre, légèrement teintées d'orange à la base. Le biotope du Blageon est constitué par des eaux claires, et courantes, avec substrat pierreux ou graveleux.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

Présent uniquement sur le linéaire de la Claysse. Populations probablement en contact avec les populations de la Cèze, mais menacée par la multiplication des obstacles à la libre circulation piscicole (seuil, prise d'eau, passage busé...).

Populations globalement mal structurées, qui sont d'autant plus vulnérables à toutes perturbations anthropiques ou naturelles (changement climatique)

Conservation moyenne : une seule station abrite une population à part entière. Les exigences de l'espèce vis-à-vis du milieu restent satisfaisantes.

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE

RECOMMANDATIONS GENERALES

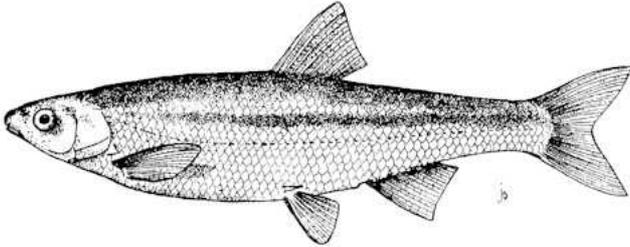
- Limiter les prélèvements d'eau excessifs qui aggravent les assecs
- Maintenir la qualité physico-chimique du bassin : contrôler les pollutions urbaines

INDICATEURS DE SUIVI

Des inventaires réguliers (tous les ans ou tous les deux ans) pourront être mis en place sur plusieurs sites caractéristiques pour évaluer la dynamique des populations. Cela veut également dire calcul d'estimation de densité grâce à la réalisation de pêche d'inventaire à plusieurs passages.

ANNEXES**Bibliographie**

Atlas des poissons d'eau douce de France, Keith et Allardi, 2001

CODE ESPECE N2000 : 1126	TOXOSTOME <i>CHONDROSTOMA TOXOSTOMA - (VALLOT, 1837)</i>		
Taxonomie	Famille : Cyprinidae	Ordre : Cypriniformes	Classe : Actinoptérygiens
Autres noms	La sofie, souffi, soufio, suiffe, sarse		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	91 en France	14 en Rhône-Alpes	5 en Ardèche
			
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION IUCN	
Directive Habitats	Annexes II	Monde	Vulnérable
Convention de Berne	Annexe III	France	Quasiment menacé
Protection nationale	Art. 1 ^{er}	Bassin RMC	Menacé

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

Ce poisson long de 15 à 25 cm (maximum 30 cm) pour un poids compris entre 50 et 350 g présente un corps vert-olive fuselé aux flancs clairs à reflets argentés avec une bande sombre qui ressort particulièrement en période de frai. C'est une espèce rhéophile vivant généralement en bancs dans la zone à Ombre ou à Barbeau c'est-à-dire qui fréquente les rivières dont l'eau, claire et courante, à fond de galets ou de graviers, est bien oxygénée. Ce brouteur d'algues benthiques fréquente plus rarement les lacs.

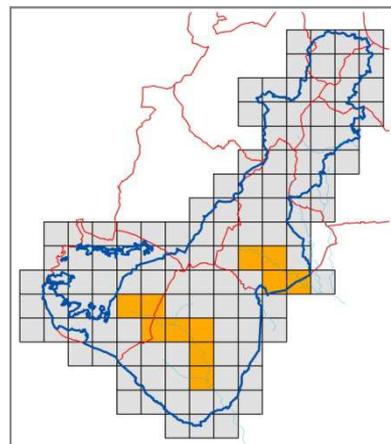
DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

Sur le cours de la Claysse et du ruisseau de Gramenet, y compris dans sa partie initiale.

Individus ne constituant **pas de véritable population** puisqu'appartenant à une seule classe d'âge, **non reproductrice** ;

Importance de la **circulation piscicole** pour l'espèce, puisque la zone d'étude ne semble correspondre qu'à une **zone de croissance** ;

Espèce à **forte valeur patrimoniale**, possédant la **plus forte occurrence** du site.

LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
<p><u>Taille adulte</u> : 20 - 30 cm <u>Durée de vie</u> : 8 -10 ans</p> <p><u>Poids</u> : 50 – 350 g</p> <p><u>Régime alimentaire</u> : brouteur diatomées, petits invertébrés, algues filamenteuses</p> <p>En période de reproduction il se pare d'une bande longitudinale sombre allant de la tête à la queue. Les nageoires dorsale et caudale sont grises, les pectorales, les pelviennes et l'anale sont jaunâtres. Sa tête est conique et terminée par un museau court avec une bouche à petites lèvres cornées, arquée en fer à cheval.</p>	
Caractères biologiques	
Particularités de l'espèce	Compétition et hybridation avec le Hotu
Reproduction	<p><u>Période de Fraie</u> : mai à juin</p> <p><u>Température de fraie</u> : 11 à 13°C</p> <p><u>Substrat</u> : graviers en tête de mouille de petits affluents ou sur les bordures de cours principal</p> <p><u>Vitesse de courant</u> : eaux courantes</p> <p><u>Hauteur d'eau</u> : eaux peu profondes</p>
Habitats d'espèce	
Habitats	<p><u>Substrat</u> : galets - graviers</p> <p><u>Vitesse de courant</u> : eaux vives</p> <p><u>Qualité d'eau</u> : eaux claires</p>

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	
Europe	Le Toxostome est présent du nord de la péninsule Ibérique (bassin de l'Ebre) jusqu'en Espagne.
France	<p>Cette espèce française est autochtone dans le Rhône, la Garonne, l'Adour et la plupart des fleuves côtiers méditerranéens.</p> <p>Grâce aux canaux, il serait passé du bassin du Rhône au bassin de la Loire et voit la population déclinée dans le bassin de la Saône et ses affluents.</p>
Région	<p>L'espèce est peu représentée à l'échelle régionale, où elle semble essentiellement cantonnée aux parties basses des cours d'eau les plus importants (Ain, Drôme, Isère, Saône), ainsi que sur le Rhône</p> <p>Son occurrence présente un gradient longitudinal Nord-Sud croissant, et on la retrouve en plus forte abondance dans le Sud des départements de la Drôme et de l'Ardèche.</p>
Département	On le retrouve sur le linéaire de l'Ardèche et de ses principaux affluents (Chassezac), ainsi que les cours d'eau de taille importante (Eyrieux).

	FAVORABLES	DEFAVORABLES
FACTEURS NATURELS	Eaux claires et courantes	Compétition et risque d'hybridation avec le hotu Présence d'infranchissables naturels Assec prolongé en période d'étiage
FACTEURS HUMAINS		Toutes activités déstabilisant le substrat (lâchers de barrage hydroélectrique, extraction de granulats...) Mauvaise qualité des fonds, notamment leur teneur en micropolluants, qui pourrait perturber le bon développement de ces espèces benthiques et planctonophages.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Amélioration de la qualité des milieux
Non dégradation de l'habitat physique
Réserver un débit minimum

INDICATEURS DE SUIVI

La progression de l'espèce devra être régulièrement évaluée.

BIBLIOGRAPHIE

Atlas des poissons d'eau douce de France, Keith et Allardi, 2001

PIE-GRICHE A TETE ROUSSE*Lanius senator (Linnaeus, 1758)*

Directive Oiseaux : -

Protection nationale : Art 3

Liste rouge régionale : CR

DESCRIPTION GENERALE ET ECOLOGIE :

De taille moyenne à dominante blanche sur les parties inférieures, noires et blanches depuis le front jusqu'à la queue à l'exception du sommet du crâne et de la nuque rousse. La femelle diffère du mâle par la calotte orangée, plus claire et par quelques vermicules sur les côtés de la poitrine. C'est un oiseau macro-insectivore, estivant nicheur en France.



HABITAT D'ESPECE : L'espèce est caractéristique des formations thermophiles. Elle affectionne les versants ensoleillés, exposés plein sud, avec une végétation clairsemée de buissons ou d'arbres. On la trouve également dans les allées d'arbres, au bord des chemins ainsi que dans les vergers. La présence indispensable d'arbres et/ou de buissons épars lui permet de capturer à l'affût les gros insectes (Orthoptères et Coléoptères) qui constituent l'essentiel de son régime alimentaire.

REPARTITION : En France, si l'espèce peut se rencontrer sur une grande partie du territoire (à l'exception du grand quart Nord-Ouest et des Massifs Alpin et Pyrénéen), c'est dans le Midi que se situe la majorité de la population. Les départements méditerranéens jouent un rôle important dans la distribution nationale de l'espèce.

En Ardèche, elle est surtout présente dans le Vivarais et sur les plateaux du sud où elle occupe de préférence les coteaux exposés et les espaces agricoles traditionnels (petit parcellaire, maintien de haies,...).

SITUATION SUR LE SITE B24: la Pie-grièche à tête rousse a été observée essentiellement dans les habitats de transition (chênaies de versant et grandes cultures entrecoupées de mouroles, de parcelles à l'abandon (stade friche ou fruticée) voire de haies plus ou moins structurées).

L'espèce apparaît relativement bien représentée avec une occurrence de 6 contacts sur 33 points d'échantillonnage (20% de fréquence de contact). Il est important de souligner la concentration des observations entre le piémont Est de la Montagne de la Serre et les différentes serres à l'ouest de Bessas (S. de la Maline, Haute Garrigue, S. la vigne, S. de Lager,...). Ailleurs, elle paraît plus localisée dans les autres secteurs agricoles ou sur les coteaux semi-ouverts, biotopes qui paraissent ici plus éloignés de son préférendum local.

Facteurs d'évolution	CONTRIBUANT AU BON ETAT DE CONSERVATION	CONTRARIANT L'ETAT DE CONSERVATION
Facteurs naturels	Etat dynamique temporaire des déprises agricoles favorisant une biomasse attractive pour l'espèce	Faible représentativité des situations écologiques les plus favorables à l'espèce : entre les serres (est de la montagne de Serre)
Facteurs humains	Activités agricoles avec petits parcellaires, faibles intrants, maintien d'un réseau de haies ou d'îlots naturels (mourre, îlot boisé,...)	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon des pratiques agricoles traditionnelles - Abandon du pastoralisme - Emploi de produits phytosanitaires

PIPIT ROUSSELINE*Anthus campestris* (Linnaeus, 1758)

Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : Art 3

Liste rouge régionale : EN

DESCRIPTION GENERALE ET ECOLOGIE :

Comme la plupart des pipits, le Pipit rousseline est d'apparence terne avec sa couleur ocre pâle. Il mesure une quinzaine de centimètres, présente une longue queue et haut sur pattes. Très discret au sol où il se confond facilement avec le milieu, il témoigne de sa présence par son chant flûté (tsiului) poussé aussi bien en vol, posé au sol ou branché au sommet d'un buisson. Le retour des quartiers d'hivernage sahéliens a lieu principalement en avril.

HABITAT D'ESPECE :

Les nids sont construits au sol. Le régime alimentaire est constitué d'invertébrés (adultes et larves). Il occupe une large gamme d'habitats ayant pour point commun le caractère ouvert. En effet, on le retrouve des pelouses d'altitude (jusqu'à 2000m) aux salicornes de la zone littorale en passant par les délaissées agricoles.

REPARTITION : En France, les effectifs tournent autour de 25 000 couples et se trouvent pour la plupart dans les départements aux influences méditerranéennes ainsi que sur la façade atlantique.

A l'échelle du département ardéchois, le pipit rousseline est bien présent sur les secteurs de la Basse-Ardèche, Cévennes et Boutières.

SITUATION SUR LE SITE B24: le Pipit rousseline a été identifié dans les parcelles agricoles et les quelques friches agricoles non embroussaillées (végétation non ligneuse). Sa présence est également à considérer dans certaines mours situées au sein des grandes entités agricoles.

L'espèce apparait localisée dans l'aire d'étude avec une occurrence de 4 contacts sur 33 points d'échantillonnage. Tous, proviennent du piémont est de la Montagne de Serre et des différentes serres à l'ouest de Bessas (S. de la Maline, Haute Garrigue, S. la vigne, S. de Lager,...). Le Pipit rousseline s'y rencontre dans les parcelles de vignes ou encore dans les bandes enherbées ceinturant certaines parcelles. Les grands espaces agricoles peuvent convenir localement à l'espèce mais jamais dans des densités remarquables.

Facteurs d'évolution	CONTRIBUANT AU BON ETAT DE CONSERVATION	CONTRARIANT L'ETAT DE CONSERVATION
Facteurs naturels	Etat dynamique temporaire des déprises agricoles favorisant une biomasse attractive pour l'espèce	Faible représentativité des situations écologiques les plus favorables à l'espèce : entre les serres (est de la montagne de Serre)
Facteurs humains	Activités agricoles avec petits parcelles, faibles intrants, maintien d'un réseau de haies ou d'îlots naturels (mourre, îlot boisé,...)	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon des pratiques agricoles traditionnelles - Abandon du pastoralisme - Emploi de produits phytosanitaires - Reboisement

BRUANT ORTOLAN*Emberiza hortulana (Linnaeus, 1758)*

Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : Art 3

Liste rouge régionale : EN

DESCRIPTION GENERALE ET ECOLOGIE :

Petit oiseau d'une quinzaine de centimètres plus souvent entendu que vu lorsqu'il égrène son chant monotone « *titititi... pu* ». Le mâle se caractérise par sa tête et son cou gris, ses moustaches et sa gorge jaunes ainsi que le ventre couleur pêche.

REPARTITION :

En France, la population d'Ortolan est essentiellement méridionale et c'est dans les régions Languedoc-Roussillon, Rhône Alpes et PACA que l'espèce est la plus commune.

Bien présent dans le sud du département ardéchois (Basse-Ardèche, Cévennes et Boutières) et ponctuellement plus au Nord dans les secteurs propices, notamment dans la vallée du Rhône.

SITUATION SUR LE SITE B24: sa présence est avérée dans les deux configurations qui correspondent dans le Midi à son optimum écologique : garrigues avec chênaies post-incendie (récentes ou relativement anciennes), espaces agricoles diversifiés avec une bonne disponibilité alimentaire en invertébrés notamment.

L'espèce est localisée dans l'aire d'étude au regard de ses exigences écologiques. Une occurrence de 3 contacts sur 33 points d'échantillonnage a été relevée lors des inventaires de 2012. Deux des contacts sont situés entre la Montagne de Serre et les différentes serres à l'ouest de Bessas (S. de la Maline, Haute Garrigue, S. la vigne, S. de Lager,...) à la faveur des espaces agricoles entrecoupés de boisements épars (linéaire ou îlot). Le dernier contact se situe sur les garrigues dégradées du Col de la Serre.

HABITAT D'ESPECE :

Dans le quart sud-est, il habite la garrigue dégradée ou rajeunie par le feu, les pelouses sèches, les pierriers parsemés d'arbustes ou les lisières. En milieu cultivé, il colonise les secteurs d'agriculture traditionnelle où alternent, sur des parcelles étroites, des cultures variées, vignes, friches et bosquets. Dans tous les cas, le biotope est caractérisé par un climat estival chaud et sec et par la présence de perchoirs disséminés sur des zones de sol nu ou à végétation clairsemée où l'oiseau peut s'alimenter à pied.

Facteurs d'évolution	CONTRIBUANT AU BON ETAT DE CONSERVATION	CONTRARIANT L'ETAT DE CONSERVATION
Facteurs naturels	Etat dynamique temporaire des déprises agricoles favorisant une biomasse attractive pour l'espèce Incendie (origine anthropique le plus souvent)	Fermeture des habitats (déprise agricole et tendance à l'embroussaillage), disparition des milieux de transition
Facteurs humains	Activités agricoles avec petits parcellaires, faibles intrants, maintien d'un réseau de haies ou d'îlots naturels (mourre, îlot boisé,...)	- Destruction des haies agricoles - Déprise agricole - Emploi de produits phytosanitaires - Homogénéisation du paysage

FAUVETTE ORPHEE*Sylvia hortensis* (Gmelin, 1789)

Directive Oiseaux : -

Protection nationale : Art 3

Liste rouge régionale : VU

DESCRIPTION GENERALE ET ECOLOGIE : Cette fauvette méditerranéenne se distingue par une taille importante, une calotte noire qui contraste sur une selle gris cendre et des yeux jaunes vifs. Totalement migratrice, elle hiverne en Afrique sahélienne, du Sénégal au Tchad. Elle revient ensuite en France début avril pour en repartir de mi-août à fin septembre, parfois mi-octobre. La période de reproduction s'étire de mi-mai à début juillet ; le nid construit dans un buisson entre 1 et 2 mètres du sol contient de 4 à 5 œufs ; une seule ponte annuelle. En toute saison l'espèce est insectivore mais elle consomme aussi des baies.



REPARTITION : En France, la Fauvette orphée présente une distribution strictement méditerranéenne. Elle est ainsi présente sur une large moitié sud du pays, avec une plus grande répartition à l'est.

En Ardèche, l'espèce est présente uniquement dans les secteurs méditerranéens du département : plateau de Basse-Ardèche et Vivarais.

SITUATION SUR LE SITE B24: l'espèce apparaît dans les coteaux boisés (chênaie) alternants ou non avec des formations plus basses (garrigues, ...). L'ensemble des versants bien exposés et dotés de ces végétations correspondent à son optimum écologique. Sa représentativité dans les points d'échantillonnage (5 contacts sur 33 points d'observation) laisse à penser que l'espèce est régulière sans abonder dans les pentes des différentes Serres pour peu qu'elle y trouve une chênaie structurée alternant avec des formations ouvertes et semi-ouvertes.

HABITAT D'ESPECE :

Cette fauvette est caractéristique des formations méditerranéennes plus ou moins denses de l'arrière-pays. Elle fréquente ainsi les subéraies et les chênaies mêlant garrigues ou maquis.

Facteurs d'évolution	CONTRIBUANT AU BON ETAT DE CONSERVATION	CONTRARIANT L'ETAT DE CONSERVATION
Facteurs naturels	Conservation de grandes entités boisées assez homogènes (à l'échelle de l'habitat d'espèce) sur les versants exposés.	Homogénéisation des milieux
Facteurs humains	Pastoralisme Déprise agricole (localisé)	- Abandon du pastoralisme

FAUCON PELERIN		<i>Directive Oiseaux : Annexe I</i>
<i>Falco peregrinus (Tunstall, 1771)</i>		<i>Protection nationale : Art 3</i>
		<i>Liste rouge régionale : EN</i>
<u>DESCRIPTION GENERALE ET ECOLOGIE :</u>		
<p>Faucon fortement charpenté avec des ailes pointues et une queue de longueur moyenne. Le plumage est gris ardoisé sur le dessus, le ventre et le bas de la poitrine finement barrés de noir. Motif de la tête reconnaissable aux joues blanches et moustaches noires bien marquées. Le Faucon pèlerin se nourrit exclusivement d'oiseaux qui sont capturés en vol et dépecés sur des zones appelées « lardoirs ». C'est un nicheur peu commun principalement sédentaire.</p>		
<u>HABITAT D'ESPECE :</u> En période de nidification, il recherche les zones accidentées de falaises, tant à l'intérieur de terre que sur le littoral. Depuis quelques décennies, l'espèce occupe de plus en plus les édifices en secteurs urbains et péri-urbains comme les monuments historiques.		
<u>REPARTITION :</u> Après avoir connu un fort déclin dans les années 1970 avec environ 200 couples sur l'ensemble du territoire, la population de Faucon pèlerin s'élève actuellement à environ 1200 couples en France. L'espèce est surtout présente dans les massifs de l'Est et du Centre du pays ainsi que dans les Pyrénées et le midi. Ailleurs on la retrouve sur les falaises du littoral de la Manche, la Seine-Maritime et à la pointe Bretonne.		
En Ardèche, il est présent sur une grande partie du département à l'exception de l'extrémité nord.		
<u>SITUATION SUR LE SITE B24:</u> sa présence est avérée avec l'observation d'un adulte en période de reproduction près du Col de Serre. La qualité des habitats (disponibilité en falaises compatibles avec l'installation de son aire, disponibilité alimentaire) est jugé suffisante pour l'accueil en reproduction de l'espèce. L'espèce est considérée comme un nicheur possible dans l'aire d'étude sans pour autant que la localisation de son aire de nidification n'ait pu être identifiée.		
Facteurs d'évolution	CONTRIBUANT AU BON ETAT DE CONSERVATION	CONTRARIANT L'ETAT DE CONSERVATION
Facteurs naturels	Falaises compatibles aux exigences de l'espèce pour sa reproduction	-
Facteurs humains	-	<ul style="list-style-type: none"> - Escalade - Vol libre - Braconage/dénichage - Produits phytosanitaires

ALOUETTE LULU*Lullula arborea* (Linnaeus, 1758)

Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : Art 3

Liste rouge régionale : VU

DESCRIPTION GENERALE ET ECOLOGIE :

Cette petite alouette aux teintes chamois n'est reconnaissable qu'à son trait sourcilier blanc et ses joues teintées d'orange. Sa caractéristique est le vol ondulant lorsqu'elle entonne son chant, une succession de *duliduliduli lululu* qui lui a donné son nom.

A la suite de la parade, 4 œufs seront pondus échelonnés de la mi-mars à fin avril pour la première ponte et de mi-mai à mi-juin pour la seconde. La migration postnuptiale débute ensuite à la mi-septembre



HABITAT D'ESPECE : L'espèce affiche une nette prédilection pour les milieux collinéen et de moyenne montagne dont le relief n'a pas permis une intensification de l'agriculture. En ces lieux, elle cherche des versants bien exposés comportant une végétation rase ou lacunaire parsemée de-ci de-là, de bosquets d'arbres hauts ou de buissons. Ainsi, les petites parcelles cultivées, les landes, les friches des coteaux, les dunes herbeuses, les vignes, les clairières forestières figurent parmi ses principaux habitats. Le chant de l'Alouette lulu se fait entendre dès le mois de février.

REPARTITION : En France, elle est globalement bien représentée (100 000 à 200 000 couples). L'essentiel des effectifs reproducteurs se situe dans le Massif Central et les régions méditerranéennes.

En Ardèche, l'espèce est présente sur l'ensemble du département, avec des densités importantes en Basse-Ardèche, sur les zones de collines et de plateaux.

SITUATION SUR LE SITE B24: l'espèce est régulière dans les biotopes suivants : plaine agricole avec ou sans mures argileux, lisière de boisement avec des dynamiques végétales variables et/ou la présence de junipéraie par exemple. L'Alouette lulu a été recensée sur 10 des 33 points d'échantillonnage réalisés en 2012. Le petit parcellaire agricole entre les Serres à l'ouest de Bessas apparaît également comme remarquable pour la nidification de cette espèce. Les garrigues ouvertes de crête (cas du Col de la Serre) sont également attractives mais paraissent plus localisées au sein de l'aire d'étude.

Facteurs d'évolution	CONTRIBUANT AU BON ETAT DE CONSERVATION	CONTRARIANT L'ETAT DE CONSERVATION
Facteurs naturels	Déprise agricole	Fermeture accentuée des habitats en pied de massif et sur les crêtes
Facteurs humains	Pastoralisme Conservation de bande enherbée autour des parcelles	Escalade Réduction de la ressource alimentaire par traitements excessifs des espaces agricoles Labours de vignes (absence de végétaux entre les rangées)

CHEVECHE D'ATHENA*Athene noctua (Scopoli, 1769)*

Protection nationale : Art 3

Liste rouge régionale : VU

DESCRIPTION GENERALE ET ECOLOGIE :

Petite chouette au plumage gris ou brun parsemé de gouttelettes blanches, de petite taille, aux grands yeux jaunes, observée aussi bien de jour que de nuit. Souvent perchée sur des fils ou des pylônes électriques desquels elle s'envole par des mouvements d'ailes rapides pour planer en ondulant au ras du sol.



HABITAT D'ESPECE : Deux paramètres sont indispensables à l'installation et à l'existence d'une Chevêche : des cavités pour nicher (arbres creux ou vieilles maisons) et des terrains dégagés riches en insectes et micro-mammifères. On la rencontre aussi bien dans les zones de garrigue basse, dans les vergers, dans des carrières, dans les zones péri-urbaines qu'en falaises.

REPARTITION : En France, l'espèce est présente dans tous les départements, à l'exception des reliefs montagneux, mais en densité très variable. Sa distribution en Ardèche est centrée sur les plaines agricoles traditionnelles ou intensives pour peu qu'il se maintienne des friches, bandes enherbées et des arbres âgés présentant des loges (boisement, haie, arbres isolés).

SITUATION SUR LE SITE B24: la Chevêche d'Athéna a été identifiée sur 2 des 33 points d'échantillonnage. Les sessions d'observation avifaunistiques réalisées en fin de printemps 2012 ne permettent pas d'apprécier la représentativité effective de l'espèce dans les 33 points d'échantillonnage. En effet, les biotopes de la plaine agricole entre Bessas et Saint Sauveur de Cruzières sont compatibles avec les exigences de l'espèce de part la présence d'un réseau de cabanons à toiture préservée ou encore d'arbres à loges. Les entités agricoles enclavées entre les différents massifs forestiers sont également occupés par l'espèce (cas de la plaine de Chadouillet par exemple).

Facteurs d'évolution	CONTRIBUANT AU BON ETAT DE CONSERVATION	CONTRARIANT L'ETAT DE CONSERVATION
Facteurs naturels	Vieux arbres	Fermeture des habitats
Facteurs humains	Pastoralisme	<ul style="list-style-type: none"> - Arrachage des haies agricoles - Suppression des vergers - Arasement des talus - Produits phytosanitaires - Collisions routières - Abandon / Rénovation / Fermeture des cabanons

ENGOULEVENT D'EUROPE*Caprimulgus europaeus (Linnaeus, 1758)**Directive Oiseaux : Annexe I**Protection nationale : Art 3**Liste rouge régionale : LC*

DESCRIPTION GENERALE ET ECOLOGIE : Oiseau nocturne, au plumage gris-brun finement vermiculé et tacheté de clair, à longue queue, petit bec et longues ailes ponctuées d'une tache blanche aux extrémités. Pratiquement impossible à voir de jour en raison de ses couleurs qui le confondent avec le sol ou les écorces d'un arbre, l'espèce n'est perçue que dans sa phase de chant qui correspond à un ronronnement métallique régulier.



HABITAT D'ESPECE : Pour sa reproduction, l'Engoulevent recherche les milieux de végétation basse, clairsemée, avec des placettes nues voire semi-arides. Ainsi, on le rencontre aussi bien dans les éclaircies sous les lignes électriques, les coupe-feux, les coupes rases, les garrigues très dégradées parsemées de quelques pinèdes, les boisements de pins ainsi que les chênaies blanches ponctuées de clairières voire même les zones de contact entre friches et cultures.

REPARTITION : C'est essentiellement dans le tiers sud de la France que les densités sont les plus fortes mais l'oiseau est bien présent dans les autres départements avec toutefois des effectifs décroissants vers le nord.

On le retrouve surtout dans le sud du département dans les secteurs de la Basse-Ardèche et du Vivarais.

SITUATION SUR LE SITE B24: les échantillonnages menés en fin de printemps 2012 correspondent à la pleine détection de l'espèce. Considérant également la qualité des habitats (intrication des coteaux boisés épars et d'espaces semi-ouverts à ouverts), il n'est pas surprenant de noter la bonne représentativité de cette espèce (8 contacts sur 33 points d'échantillonnage). A noter également l'intérêt de certaines mourres situées au cœur des grandes entités agricoles. Des chanteurs ou des observations crépusculaires ont effectivement été réalisés dans ce type d'habitat tout à fait compatible avec la reproduction de l'espèce.

Facteurs d'évolution	CONTRIBUANT AU BON ETAT DE CONSERVATION	CONTRARIANT L'ETAT DE CONSERVATION
Facteurs naturels	Mosaïque d'habitats (intrication milieux semi-ouverts et ouverts)	Fermeture accrue des habitats
Facteurs humains	Pastoralisme	Morcellement des habitats (création de pistes forestières, coupe-feux, carrières et sablières)

MILAN NOIR*Milvus migrans*

Directive oiseaux : Annexe I

Protection nationale : Art 3

Liste rouge régionale : LC

DESCRIPTION GENERALE ET ECOLOGIE :

Rapace de taille moyenne, il paraît noir à contre-jour mais il est en réalité d'un brun assez uniforme. La tête est blanc brunâtre strié de brun. Le dessous, brun-roux strié de noir, tire sur le gris à la poitrine et sur le roux au bas-ventre et aux culottes. Le dessus est d'un brun sombre assez uniforme. Les rémiges et les rectrices sont brun-noir. La queue est fourchue mais nettement moins que celle du milan royal. Le bec est noir, la cire et les pattes sont jaunes.

HABITAT D'ESPECE :

Hôte régulier des systèmes agro-pastoraux et des zones humides de plaine (lacs, grands étangs et vallées fluviales bordées d'arbres, prairies humides, zones agricoles à proximité de décharges à ciel ouvert). Il fréquente assidûment les décharges, les cours d'eau, les grandes étendues de marais et de friches industrielles et niche habituellement dans les grands arbres à proximité des terrains d'alimentation (Peuplier, Aulnes...). Pour la reproduction, présence de grands arbres indispensables et disponibilité alimentaire importante et facile d'accès (déchets ménagers, lapins myxomateux, poissons...).

REPARTITION :

Présent dans tous les pays d'Europe et sur tout le pourtour méditerranéen. En France, on le retrouve sur tout le territoire à l'exception des zones de haute montagne.

En Ardèche, sa distribution est essentiellement sur les bassins versants des grands cours d'eau. Plus sporadiquement, de belles populations peuvent se maintenir à la faveur d'aménagements anthropiques (CET,...).

SITUATION SUR LE SITE B24: l'espèce est considérée comme nicheuse certaine le long de la Claysse. Bien que des chiffres précis n'aient pu être obtenus, la représentativité de cette espèce paraît bonne dans les boisements hygrophiles rivulaires. Cette espèce à large rayon d'action peut-être observée en survol fonctionnel dans la totalité du périmètre d'étude.

Facteurs d'évolution	CONTRIBUANT AU BON ETAT DE CONSERVATION	CONTRARIANT L'ETAT DE CONSERVATION
Facteurs naturels	Conservation des zones tampons entre les zones agricoles ou urbaines et les forêts alluviales	
Facteurs humains	Centre de traitement des déchets (à ciel ouvert)	Dérangement des sites de reproduction lié à des activités de loisirs Fragmentation des grands espaces boisés

MARTIN-PÊCHEUR D'EUROPE		<i>Directive oiseaux : Annexe I</i>
<i>Alcedo atthis</i>		<i>Protection nationale : Art 3</i>
		<i>Liste rouge régionale : VU</i>
<u>DESCRIPTION GENERALE ET ECOLOGIE :</u>		
<p>Petit oiseau très coloré au long bec, souvent aperçu posé sur une branche ou telle une flèche bleue au ras de l'eau. Les adultes arborent un plumage principalement constitué de bleu, sur le dos, les ailes et le dessus de la tête, et d'orange, sur les joues et les parties inférieures.</p>		
<u>HABITAT D'ESPECE :</u>		
<p>Il fréquente les ruisseaux et rivières aux eaux claires, de préférence avec des branches surplombantes ainsi que le bord des étangs, les roselières et les fossés à condition qu'il y ait des berges verticales et meubles dans lesquelles creuser son nid. Il fréquente alors aussi bien les grands fleuves comme le Rhône que les petites rivières y compris en ville. En hiver, il est souvent présent au bord de mer, posé sur les enrochements et les digues pour guetter les poissons.</p>		
<u>REPARTITION :</u>		
<p>Il est présent sur tout le Vieux Continent depuis les côtes d'Afrique du Nord jusqu'en extrême Orient et déborde même en Indonésie et en Australie. En France, il est observé dans tous les départements en des densités jamais importantes mais tout cours d'eau aux berges limoneuses ou sableuses accueille généralement son couple.</p> <p>En Ardèche, sa distribution est centrée sur le bassin du Rhône et sur ces principaux affluents. L'espèce a en effet besoin de berges sablonneuses pour installer son site de reproduction. En substitution, il peut s'accommoder d'exploitations alluvionnaires en marge des cours d'eau pour peu qu'il y ait une pièce d'eau permanente et de taille suffisante.</p>		
<u>SITUATION SUR LE SITE B24:</u> sa reproduction est probable dans la Cloyse avec toutefois des effectifs faibles dans le tronçon du cours d'eau intercepté par le périmètre d'étude.		
Facteurs d'évolution	CONTRIBUANT AU BON ETAT DE CONSERVATION	CONTRARIANT L'ETAT DE CONSERVATION
Facteurs naturels	Ecoulement à bras multiple favorisant l'érosion latérale et donc la genèse de berges sablonneuses et peu/pas végétalisées	-
Facteurs humains	Carrières pendant et surtout après exploitation (phase transitoire où les berges dénudées sont encore favorables à l'installation de nids).	Assec estivaux des cours d'eau par pompage anarchique

BONDREE APIVORE		<i>Directive oiseaux : Annexe I</i>
<i>Pernis apivorus</i>		<i>Protection nationale : Art 3</i>
		<i>Liste rouge régionale : NT</i>
<p><u>DESCRIPTION GENERALE ET ECOLOGIE</u> : Rapace de taille moyenne (140 cm d'envergure) aux teintes brunes sur le dessus du corps mais aux parties inférieures claires, tachetées de gouttelettes ou de bandes brunes qui courent le long des ailes et sur la poitrine. Le mâle se différencie de sa femelle par sa tête bleu gris contre une tête d'un marron terne.</p> <p><u>HABITAT D'ESPECE</u> : Sa préférence va nettement aux grands massifs, boisés de préférence par des feuillus dans lesquels elle établit son aire bien que les contacts en ripisylves soient de moins en moins rare (Durance, Bléone...). Toutefois, ces forêts doivent se situer à proximité de zones ouvertes ou semi-ouvertes, de type cultures fourragères, champs moissonnés ou prairies parsemés de buissons à fleurs pour y puiser les nombreux insectes hyménoptères qui constituent son régime alimentaire.</p> <p><u>REPARTITION</u> : C'est une espèce du paléarctique occidental dont l'aire de distribution s'étend du nord de l'Espagne à la Russie Centrale. Elle est absente des contrées trop nordiques et du sud du sud des pays méditerranéens. En France, elle occupe régulièrement les départements à l'est d'une ligne Toulon-Brest ainsi qu'une avancée dans le sud-ouest. En Ardèche, l'espèce est présente dans les principaux ensembles forestiers du département avec toutefois des densités généralement modestes. En ripisylve, la Bondrée apivore peut également être présente pour peu qu'elle y trouve de vieux boisements et une relative tranquillité.</p> <p><u>SITUATION SUR LE SITE B24</u>: le type de protocole et l'effort d'inventaires attendus pour le volet Avifaune ne permet pas d'apporter une information précise sur la situation de cette espèce dans l'aire d'étude. L'observation à la Serre de la Maline (Saint Sauveur de Cruzières) en période de reproduction constitue un argument notable pour la définition du statut local de reproducteur.</p>		
Facteurs d'évolution	CONTRIBUANT AU BON ETAT DE CONSERVATION	CONTRARIANT L'ETAT DE CONSERVATION
Facteurs naturels	Conservation de vastes entités boisées	-
Facteurs humains	-	Disparition du pastoralisme Entretien des forêts en période de nidification Exploitation forestière ne permettant pas toujours de disposer d'arbres assez vieux pour accueillir l'aire de nidification.

VAUTOUR FAUVE <i>Gyps fulvus</i>		<i>Directive oiseaux : Annexe I</i> <i>Protection nationale : Art 3</i> <i>Liste rouge régionale : VU</i>
<p><u>DESCRIPTION GENERALE ET ECOLOGIE :</u></p> <p>Grand rapace reconnaissable à ses proportions, son cou dénudé et sa couleur brune dont la teinte varie en fonction de l'âge.</p>		
<p><u>HABITAT D'ESPECE :</u> Pour sa reproduction, l'espèce a besoin de grandes falaises peu dérangées et dotées de vires rocheuses ou de balcons non accessibles. Son caractère nécrophage justifie son opportunisme. Doté de grandes capacités de vol, le Vautour fauve exploite de très vaste territoire à la recherche de proies.</p>		
<p><u>REPARTITION :</u> En Ardèche, l'espèce ne se reproduit pas mais les proches colonies (issues des réintroductions des gorges du Tarn et de la Jonte et de Chamaloc-26) expliquent l'occurrence régulière d'individus lors des phases de transit ou de recherche alimentaire. L</p>		
<p><u>SITUATION SUR LE SITE B24:</u> il s'inscrit dans la zone d'influence des colonies situées dans les Gorges du Tarn (et de la Jonte) et du massif des Baronnies. Cette espèce à large rayon d'action survole de vastes territoires à la recherche de ses proies. Ces déplacements importants conduisent à des observations à distance des sites de reproduction comme c'est le cas sur le site d'étude. Par opportunisme alimentaire, des rassemblements peuvent être notés autour de carcasses d'animaux.</p>		
Facteurs d'évolution	CONTRIBUANT AU BON ETAT DE CONSERVATION	CONTRARIANT L'ETAT DE CONSERVATION
Facteurs naturels	Augmentation des peuplements d'ongulés sauvages	
Facteurs humains	Activité pastorale Charniers alimentés par les programmes de suivi (type programmes LIFE) Renforcement des effectifs par réintroduction et création d'un réseau de sites de reproduction dans le sud de la France.	Dérangement en falaise Empoisonnement

GRAND-DUC D'EUROPE		<i>Directive oiseaux : Annexe I</i>
<i>Bufo bufo</i>		<i>Protection nationale : Art 3</i>
		<i>Liste rouge régionale : VU</i>
<p><u>DESCRIPTION GENERALE ET ECOLOGIE :</u></p> <p>C'est le plus grand de nos rapaces nocturnes. Le dos, de teinte brune ou roussâtre, est marqué de barres noires. Le disque facial est jaunâtre et surmonté de deux aigrettes frontales noires, bordées de roux sur le côté interne. La gorge est blanche, surtout chez le mâle. Les plumes de la poitrine et du ventre sont jaunes à rousses, marquées d'une large raie médiane et striées transversalement de noir. L'iris est orangé, presque rouge, mais il existe des individus avec un iris jaune. Le bec et les ongles sont noirs tandis que les pattes sont entièrement recouvertes de petites plumes brun clair, mouchetées de noir. Les rémiges et rectrices sont largement barrées de noir. Comme tous les rapaces nocturnes, le vol du Grand-duc est parfaitement silencieux.</p>		
<p><u>HABITAT D'ESPECE :</u> Alors qu'en Europe de l'Est et du Nord, le Grand-duc occupe une grande variété de milieux, dont les zones marécageuses et surtout les forêts, dans notre pays, l'espèce reste, pour l'essentiel, limitée aux zones rupestres. Ces habitats de chasse se trouvent à proximité immédiate du lieu de reproduction (Cochet 1991). Il s'alimente dans les milieux ouverts qu'il survole à basse altitude. Les forêts mûres sont des habitats également appréciés par l'espèce.</p>		
<p><u>REPARTITION :</u> En France, il est présent dans la plupart des massifs. Des Pyrénées jusqu'au Jura et aux reliefs bourguignons, la répartition est continue et englobe tout le Massif central et les Alpes jusqu'aux rivages de la Méditerranée. En Rhône-Alpes, il niche d'environ 60 m dans le bas des gorges de l'Ardèche jusqu'à 2 050 m en Vanoise (Lebreton et Martinot 1998). Environ 1000 couples vivent en Ardèche (Cochet 1999).</p>		
<p><u>SITUATION SUR LE SITE B24:</u> il se reproduit dans le vallon de l'Aiguille de Sampzon, à l'extrémité nord du site B24. Ce secteur fait l'objet d'une mesure de gestion afin d'éviter l'exploitation forestière et permettre une maturation forestière.</p>		
Facteurs d'évolution	CONTRIBUANT AU BON ETAT DE CONSERVATION	CONTRARIANT L'ETAT DE CONSERVATION
Facteurs naturels		
Facteurs humains	Maintien des pratiques agricoles extensives et des mosaïques d'habitats associées.	Dérangement des sites de reproduction Electrocution

